



Juin 2014

AGENCE D'URBANISME RHÔNE AVIGNON VAUCLUSE
RAPPORT D'ACTIVITÉS 2013

www.aurav.org





ÉDITO

Après une année 2012 qui a marqué sa relance, l'agence d'urbanisme Rhône Avignon Vaucluse a élargi ses champs d'investigations et leur périmètre. En 2013, l'AURAV est intervenue aux différentes échelles territoriales, du Vaucluse au quartier, dépassant les limites administratives, à travers une approche transversale et une optique à la fois prospective et opérationnelle, stratégique et réglementaire.

L'expertise de l'agence a été fortement sollicitée par les collectivités pour les appuyer dans leurs projets de territoire et dans leurs réflexions liées à l'aménagement urbain, au développement économique et commercial, à l'habitat, à la transition écologique et énergétique, aux mobilités durables et au grand territoire rhodanien.

L'AURAV a confirmé son rôle d'outil de proximité, de coordinateur, de centre de ressources et d'animateur du dialogue « interterritorial » nécessaire pour formuler et mettre en œuvre, à la bonne échelle, les réponses que nous devons apporter aux défis économiques, sociaux et environnementaux de nos territoires ainsi qu'aux évolutions des modes de vie.

A l'heure d'optimiser les investissements publics et d'articuler plus étroitement les politiques territoriales, les collectivités ont plus que jamais besoin d'ingénierie mutualisée, initiant les échanges et favorisant l'invention de nouvelles formes de partenariat.

Durant les six prochaines années, l'agence doit amplifier ce rôle en continuant à renforcer ses capacités techniques, à se projeter, à anticiper, à constituer un « agitateur d'idées », à accompagner ses membres dans la formalisation de réponses innovantes et efficaces.

Ce rapport d'activité, approuvé par l'Assemblée générale du 18 juillet 2014, est un panorama des travaux de l'agence en 2013 et doit éclairer ses instances dans les débats concernant son positionnement, son rôle et le développement de ses missions et de ses moyens.

Christian GROS
Président de l'AURAV



SOMMAIRE

3	ÉDITO
5	SOMMAIRE
6	L'AURAV C'EST QUOI ?
8	LES MISSIONS DE L'AURAV
11	COMPTABILITÉ ANALYTIQUE 2013
13	LES MEMBRES DE L'AURAV
15	L'ÉQUIPE DE L'AURAV
17	MISSION 1 : PLANIFICATION ET AMÉNAGEMENT
18	Révision du SCOT du bassin de vie d'Avignon
20	Trame verte et bleue du SCOT du bassin de vie d'Avignon
22	Assistance à Maîtrise d'Ouvrage pour le Syndicat Mixte du Bassin de Vie d'Avignon
24	Accompagnement des communes dans l'élaboration de leur PLU
26	Stratégie d'aménagement du pôle régional Avignon Nord
28	Atlas des quartiers gare de l'étoile ferroviaire avignonnaise
30	Mission inter-agences «quartiers gare et sites de gare»
32	Étude Mobilité de la Commune de Morières-les-avignon
34	Éléments de cadrage pour la réouverture de la halte d'Althen-des-Paluds
36	Aménagement de la zone d'activité de Raphaël Garcin
38	Stratégie de développement économique des Sorgues du Comtat
40	Requalification de la zone d'activités des Prato
42	Schéma d'orientations urbaines du secteur Monteux / Beaulieu
44	Le projet Citétram
46	Le schéma modes doux de Sorgues
48	Création d'un parc public urbain autour de l'abbaye de Saint-Ruf
50	Schéma programme de développement urbain et social des quartiers Sud d'Avignon
53	MISSION 2 : CONNAISSANCE DES TERRITOIRES ET DES MODES DE VIES
54	Observatoire du foncier économique
56	Évolution de la géographie de l'emploi dans l'espace Rhône Avignon Vaucluse
58	Chiffres clés démographiques et socio-économiques
60	Portrait de la jeunesse de Vaucluse
62	Observatoire du commerce
64	Déplacement et vulnérabilité énergétique
66	Analyses socio-démographiques de l'espace Rhône Avignon Vaucluse
68	Observatoire des effets socio-économiques du tramway
70	Observatoire du SCOT BVA
72	Évolution de la construction neuve
74	Analyse de l'évolution de l'occupation du sol
77	MISSION 3 : INFORMATION. DIFFUSION. ÉCHANGES. ÉMULATION (I.D.E.E)
78	1 ^{ère} Rencontre inter-scot Rhône Durance Vaucluse
80	1 ^{er} atelier habitat
82	Communication et diffusion
84	Campagne de photos aériennes du SCOT BVA
86	Vaucluse 2040 : exercice de prospective territoriale
88	Participation aux démarches des partenaires

L'AURAV C'EST QUOI ?

L'AMBITION DES MEMBRES

Une agence réactive, pragmatique, prospective, stratégique avec une portée opérationnelle.

Une agence aux prises avec les nouveaux enjeux économiques, environnementaux et sociaux.

Une agence ancrée dans les territoires qui agit dans la continuité et la permanence.

Un outil de proximité, partenarial, force d'entraînement et d'émulation, un animateur territorial et un agitateur d'idées, une aide et une « fabrique à la décision ».

Un lieu d'échanges, de débat, de partage, d'initiative, d'accompagnement du changement, de projection collective.

LES INSTANCES DÉCISIONNELLES

Créée en 2004, l'AURAV est une association régie par la Loi 1901. Le bureau et le Conseil d'administration constituent ses organes de décision, l'Assemblée générale l'organe de contrôle. Les instances de l'agence établissent chaque année un programme de travail partenarial et suivent son exécution. Ce programme annuel s'inscrit dans un programme triennal qui permet d'établir des conventions avec les membres.

Par ailleurs, l'agence d'urbanisme s'appuie sur un Comité Technique Partenarial (CTP), composé des représentants techniques des membres et qui a pour mission de participer à l'élaboration du programme de travail et de suivre avec le directeur de l'AURAV son exécution.

NOTRE RÉSEAU : LA FNAU

L'AURAV adhère depuis sa création à la Fédération Nationale des Agences d'Urbanisme qui réunit 53 agences réparties sur l'ensemble du territoire national.

La FNAU est une fédération d'élus des agences et constitue un réseau professionnel d'échanges et de rencontres qui permet aux agences de disposer d'un espace national de mutualisation, de connaissances et d'informations.

Les agences, des outils partenariaux encadrés par la loi

« Les communes, les établissements publics de coopération intercommunale et les collectivités territoriales peuvent créer avec l'Etat et les établissements publics ou d'autres organismes qui contribuent à l'aménagement et au développement de leur territoire des organismes de réflexion, et d'études et d'accompagnement des politiques publiques, appelés agences d'urbanisme. Ces agences d'ingénierie partenariale ont notamment pour missions :

1° De suivre les évolutions urbaines et de développer l'observation territoriale ;

2° De participer à la définition des politiques d'aménagement et de développement et à l'élaboration des documents d'urbanisme et de planification qui leur sont liés, notamment les schémas de cohérence territoriale (SCoT) et les plans locaux d'urbanisme intercommunaux (PLUi) ;

3° De préparer les projets d'agglomération métropolitains et territoriaux, dans un souci d'approche intégrée et d'harmonisation des politiques publiques ;

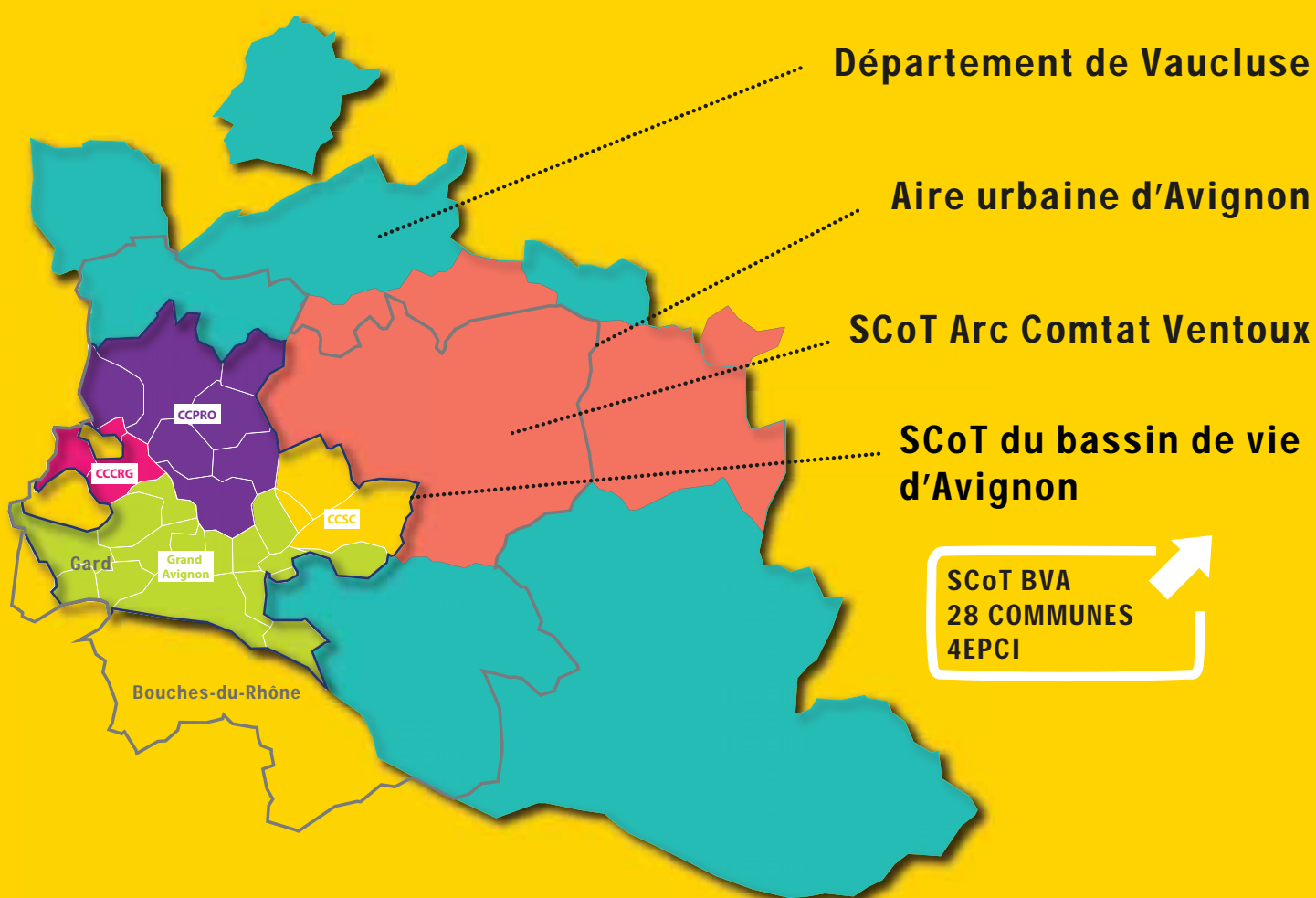
4° De contribuer à diffuser l'innovation, les démarches et les outils du développement territorial durable et la qualité paysagère et urbaine ;

5° D'accompagner les coopérations transfrontalières et les coopérations décentralisées liées aux stratégies urbaines.

Elles peuvent prendre la forme d'association ou de groupement d'intérêt public ».

Article L.121-3 du Code de l'urbanisme (loi ALUR)

LES PÉRIMÈTRES D'INTERVENTION



LES MISSIONS DE L'AURAV

MISSION 1 : PLANIFICATION ET AMÉNAGEMENT

« CONCEVOIR ET METTRE EN OEUVRE LE DÉVELOPPEMENT DURABLE »

L'agence d'urbanisme est un outil technique au service des collectivités et de ses membres dans la définition de leurs stratégies territoriales et de leurs démarches de planification et d'urbanisme (SCoT, PLH, PDU, PLU...).

Ses missions visent à assurer la cohérence, la transversalité et l'articulation des politiques territoriales. Elles se déclinent à plusieurs échelles : du grand territoire au quartier, de la commune aux intercommunalités, du SCoT à l'Inter-SCoT.

Vecteur de pratiques durables, véritable force de proposition, d'impulsion et d'expertise, l'agence intervient de façon croisée sur les questions suivantes : aménagement urbain, périurbain et villageois, préservation du capital agricole et environnemental, performance énergétique, amélioration du cadre de vie et offre de logements, alternative à la voiture et éco-mobilité, développement économique et emploi, maintien de l'agriculture, aménagement commercial.

L'agence facilite la déclinaison des projets de territoire dans les projets d'aménagement urbain et économique des communes et EPCI. Elle permet de définir les conditions et les principes d'un urbanisme opérationnel : expression des besoins, définition des programmes, identification des leviers d'actions, mise en place de dispositifs partenariaux. Dans ce cadre, elle dessine et illustre les possibles, elle « donne à voir » en proposant une véritable capacité de représentation graphique des projets.

L'agence, selon les cas, peut intervenir en assistance à maîtrise d'ouvrage, en maîtrise d'œuvre ou prestation, aux différents stades d'un projet : apport d'éléments techniques, expertise ciblée, diagnostic, définition des orientations, animation....

MISSION 2 : CONNAISSANCE DES TERRITOIRES ET DES MODES DE VIE

« COMPRENDRE, REPRÉSENTER, PRÉPARER »

L'agence est un outil de connaissance et de prospective sur les dynamiques territoriales, les évolutions socio-démographiques et économiques et les modes de vie.

La mission d'observation constitue un socle des activités partenariales de l'agence. Elle a pour vocation l'animation d'observatoires permanents et la réalisation ou le pilotage d'expertises ciblées, dans une optique d'aide à la décision et d'évaluation des politiques territoriales. Dans ce cadre, l'agence collecte, capitalise, traite et mutualise les données.

La valorisation et la diffusion des travaux d'observation est un objectif majeur de l'agence, à travers des publications régulières et des échanges fréquents avec ses membres et partenaires, ceci afin de mieux partager collectivement les enjeux des territoires et d'ajuster les politiques publiques en conséquence.

Les thématiques traitées sont multiples : habitat, développement économique, environnement, énergie, ressources, démographie, foncier, commerce, emploi, mobilité et déplacement, social... Les travaux d'observation de l'agence s'établissent à différentes échelles territoriales, de l'infra-communal à l'espace rhodanien méditerranéen.

MISSION 3 : INFORMATION - DIFFUSION - ÉCHANGES - ÉMULATION

« FAIRE SAVOIR, PARTAGER, MOBILISER »

L'agence d'urbanisme est un outil partenarial, d'information et de diffusion des savoirs, un lieu privilégié de dialogue sur les questions de développement et d'aménagement durables des territoires.

Elle doit faciliter la mise en réseau et l'information permanente des acteurs de l'aménagement du territoire à travers des démarches vivantes, partagées et ouvertes.

Elle a pour vocation d'animer des dispositifs partenariaux, de favoriser la mobilisation et l'association des acteurs locaux, les échanges et la mise en perspective des problématiques territoriales et socio-économiques.

L'agence joue un rôle de centre de ressources et de mutualisateur.

Dans ce cadre, elle assure ou contribue à :

- la diffusion de publications pédagogiques et de documents de synthèse, notamment via le site internet ;
- la sensibilisation des acteurs publics ou privés et de la population sur les enjeux et les évolutions sociales et territoriales ;
- l'information spécifique des membres de l'agence ;
- l'organisation d'événements, de formations en direction des élus et techniciens du territoire ;
- la participation à des événements extérieurs, aux réseaux de professionnels.

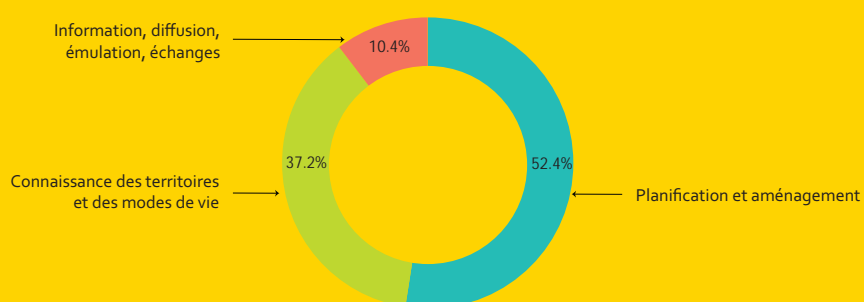


COMPTABILITÉ ANALYTIQUE 2013

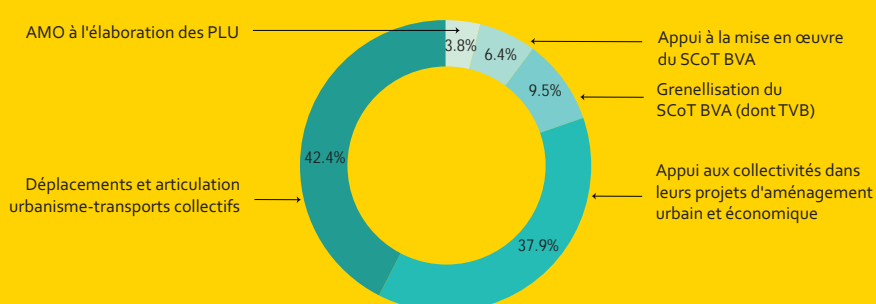
L'AURAV réalise chaque année une comptabilité analytique de l'année n-1 : il s'agit de mesurer et de faire le bilan précis du temps réel passé pour chaque mission afin d'identifier clairement celles qui ont pris de l'ampleur ou au contraire moins mobilisé l'agence.

L'agence réalise également une comptabilité prévisionnelle pour l'année à venir : il s'agit de prévoir le poids de chaque mission selon les objectifs définis pour chacune d'entre-elles avec le ou les membres intéressé(s) et de permettre ainsi aux instances de l'agence de mieux prioriser ses interventions et son positionnement.

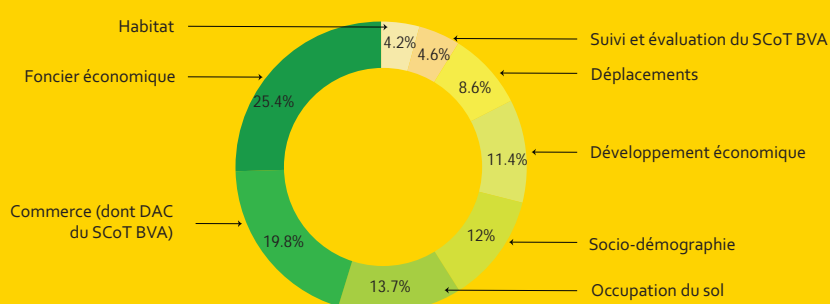
LES 3 MISSIONS



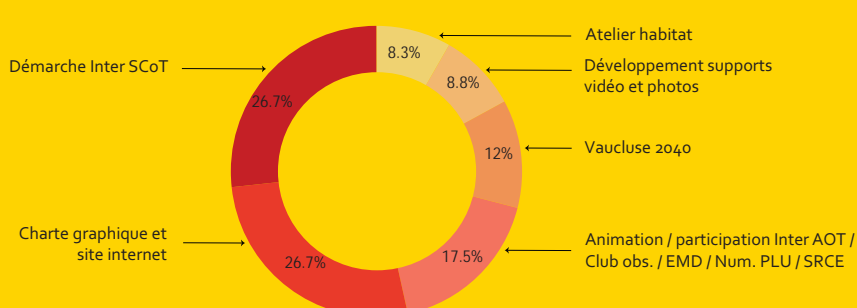
PLANIFICATION ET AMÉNAGEMENT



CONNAISSANCE DES TERRITOIRES ET DES MODES DE VIES



INFORMATION. DIFFUSION. ÉCHANGES. ÉMULATION - IDEE





LES MEMBRES DE L'AURAV

BUREAU (JUIN 2014)

- Christian GROS : Président
- Christian RANDOULET : Secrétaire
- Georges BEL : Trésorier
- Michel ANASTASY : Vice-Président
- Yannick BLANC : Vice-Président
- Alain CORTADE : Vice-Président
- Jean Pierre FENOUIL : Vice-Président
- Michèle FOURNIER ARMAND : Vice-Présidente
- Claude HAUT : Vice-Président

LES MEMBRES



État : Préfecture de Vaucluse /
DDT 84 / DDT 30 / DDT 13





L'ÉQUIPE DE L'AURAV

(en juin 2014)



Gilles PÉRILHOU
Directeur

gilles.perilhou@aurav.org
04 90 82 84 80



Karine BECKER
Attachée de direction

karine.becker@aurav.org
04 90 82 84 80

En 2013, l'équipe de l'AURAV comptait également :

- Héloïse CHAUMIER , chargée d'études mobilité durable
- Aurélie ESQUEVIN, assistante d'études urbanisme et infographie
- Doudou DIA, stagiaire observatoire du foncier économique
- Fabien FRANZIL, stagiaire documentation
- Antoine FRICARD, stagiaire - stage d'observation
- Mahfoud HAMAS, stagiaire commerce
- Axelle JABOUILLE, stagiaire photographie
- Lucie MANAT, stagiaire observatoire du foncier économique

Planification et aménagement



Ingrid HAUTEFEUILLE
Responsable de pôle

ingrid.hautefeuille@aurav.org
04 90 82 84 85



Marlène CREQUER
**Chargée d'études
Urbanisme**

marlene.crequer@aurav.org
04 90 82 84 84



Anne-Lise MAICHERAK
**Chargée d'études
Projet urbain et paysage**

anne-lise.maicherek@aurav.org
04 90 82 84 87



Damien RODRIGO TRILLO
**Chargé d'études
mobilité**

drodrido-trillo@aurav.org
04 90 82 84 80

Connaissance des territoires et des modes de vies



Xavier DURANG
Responsable de pôle

xavier.durang@aurav.org
04 90 82 84 81



Marion PINAULT
**Chargée d'études
Observation territoriale - SIG**

marion.pinault@aurav.org
04 90 82 84 83



Marine KUSNIEREK
**Chargée d'études
Socio-économie**

marine.kusnierek@aurav.org
04 90 82 84 89



MISSION 1: PLANIFICATION ET AMÉNAGEMENT

MISSION 1

RÉVISION DU SCOT DU BASSIN DE VIE D'AVIGNON

ÉQUIPE PROJET :

Marlène CREQUER
Ingrid HAUTEFEUILLE

OBJECTIFS

Approuvé le 16 décembre 2011, le Schéma de Cohérence Territoriale constitue une première étape dans la démarche collective de planification territoriale du bassin de vie d'Avignon.

Par une délibération du 1er juillet 2013, les élus du Syndicat mixte du bassin de vie d'Avignon (SM BVA) ont lancé une procédure de révision du SCOT afin de répondre aux nouvelles exigences législative fixées notamment par la loi ENE dite «Grenelle II» du 10 juillet 2010 et confirmées par la Loi ALUR du 26 mars 2014.

Cette révision poursuit plusieurs objectifs, notamment :

- faire évoluer le projet de SCOT pour préciser certaines orientations (foncier, habitat...);
- définir la Trame Verte et Bleue ;
- élaborer le volet «urbanisme commercial» ;
- mieux articuler urbanisme et déplacement en intégrant les démarches développées sur le territoire (PDU du Grand Avignon, contrat d'axe Avignon/Carpentras...);
- analyser la consommation d'espace des 10 dernières années et fixer des objectifs de réduction de cette consommation ;

En outre, cette révision permettra d'intégrer les nouvelles communes qui ont été incluses dans le périmètre du SM BVA au 1er janvier 2014 : Orange, Pujaut et Sauveterre.

RÔLE ET RÉALISATIONS DE L'AURAV

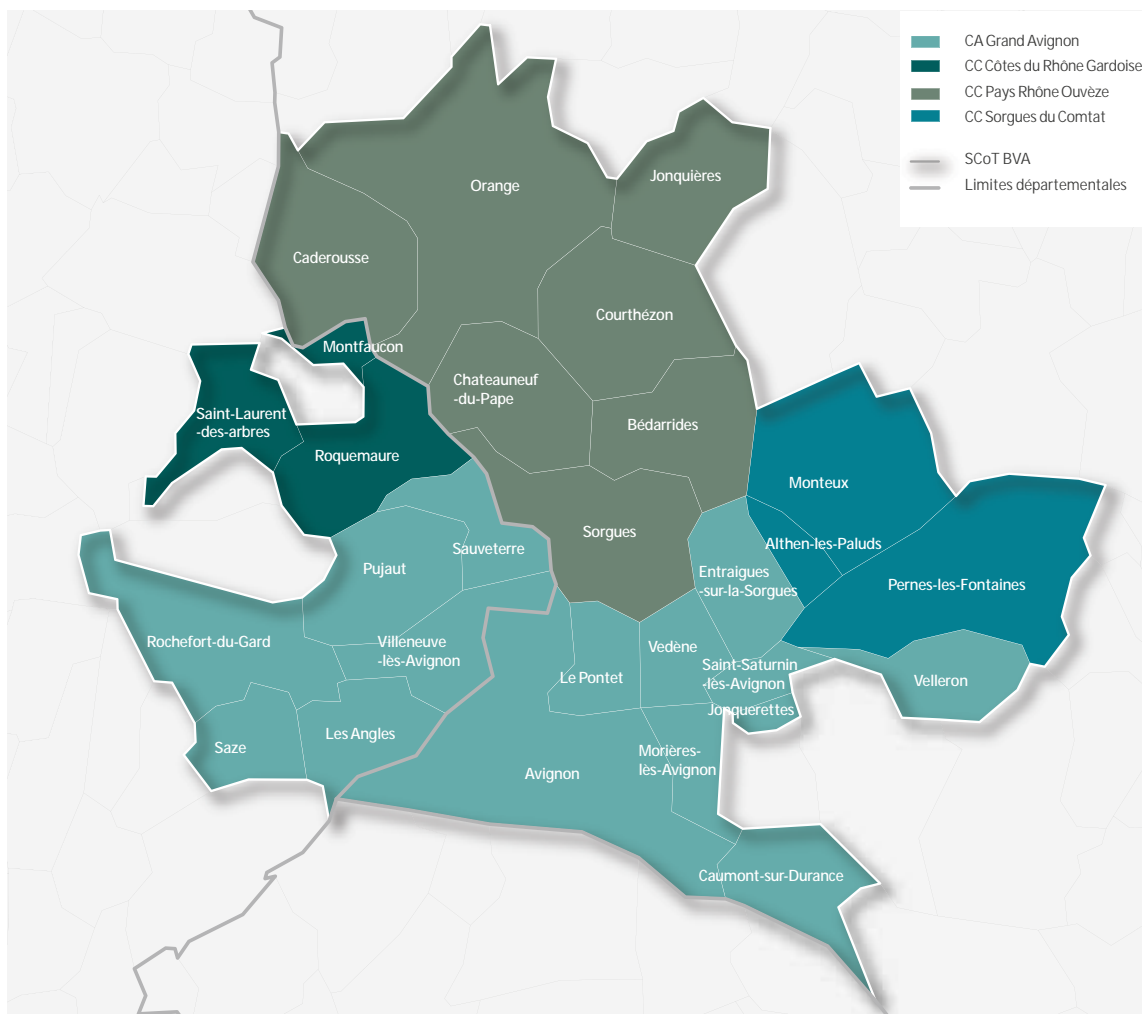
La révision du SCOT du bassin de vie d'Avignon a été confiée à l'AURAV. En 2013, l'agence a engagé trois chantiers importants :

- l'élaboration du volet «urbanisme commercial» qui a pour objectif de définir la localisation et les conditions d'implantation des équipements commerciaux ;
- la définition de la Trame Verte et Bleue permettant d'identifier les réservoirs de biodiversité et les continuités écologiques, de définir les conditions de leur préservation et de leur remise en état ;
- la production d'une base de données d'occupation du sol à grande échelle permettant de quantifier la consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers au cours des 10 dernières années et de justifier des objectifs de limitation de consommation d'espace.

PERSPECTIVES

L'AURAV poursuivra la démarche de révision du SCOT qui devra être achevée pour le 1er janvier 2017.

Le périmètre du SCOT BVA au 1er janvier 2014



Le plan d'orientations générales du SCOT BVA, approuvé le 16 décembre 2011



MISSION 1

TRAME VERTE ET BLEUE DU SCOT DU BASSIN DE VIE D'AVIGNON

ÉQUIPE PROJET :

Marlène CREQUER
Ingrid HAUTEFEUILLE

OBJECTIFS

La notion de Trame Verte et Bleue (TVB) a été instaurée par la loi Grenelle 2. Son objectif consiste à préserver et à reconstituer le réseau écologique, composé de différents types de milieux nécessaires aux cycles de vie des espèces animales et végétales (pour se nourrir, se reproduire, se reposer...). Au-delà de sa dimension écologique, la TVB est un véritable outil d'aménagement car elle remplit de nombreuses fonctions, notamment dans la gestion des risques et la régulation climatique. Elle est également support d'aménités et constitue un élément majeur de la qualité de vie, des paysages, des loisirs... Or, ce réseau écologique est menacé par différents phénomènes (telles que la fragmentation des écosystèmes, la pollution, la réduction des milieux naturels) principalement dus au développement de l'urbanisation et des infrastructures.

Aussi, dans le cadre de la révision du SCOT du bassin de vie d'Avignon, prescrite par la délibération du 1er juillet 2013, la démarche d'élaboration de la TVB permettra de :

- déterminer les conditions permettant d'assurer la préservation et la remise en bon état des continuités écologiques ;
- faciliter la traduction de la TVB dans les PLU et les projets d'aménagement. Pour ce faire, les travaux réalisés dans le cadre du SCOT seront menés à une échelle fine, en s'appuyant sur une donnée d'occupation du sol relativement précise.

RÔLE ET RÉALISATIONS DE L'AURAV

L'élaboration de la Trame Verte et Bleue du bassin de vie d'Avignon a été confiée à l'AURAV. Dans ce cadre, en 2013, l'agence a :

- défini la méthode relative à l'élaboration de la TVB et animé les instances du SM BVA afin de la faire valider ;
- réalisé une publication pédagogique ;
- inventorié l'ensemble des acteurs en matière de biodiversité afin de capitaliser leurs connaissances et amorcé leur rencontre : en 2013, la DREAL PACA, le Conseil Général de Vaucluse et du Gard, les DDT(M) 30 et 84, la chambre d'agriculture de Vaucluse, le syndicat mixte du bassin des Sorgues ont été rencontrés ;
- participé aux démarches sur la biodiversité mises en place sur le territoire du SCOT : Schémas Régionaux de Cohérence Écologique (SRCE), Copils Natura 2000 Rhône aval et Ouvèze Toulourenc, étude sur les connaissances en matière de biodiversité du CG 84...

PERSPECTIVES

- poursuivre les rencontres bilatérales avec les acteurs (gestionnaires de site, associations, fédérations, offices nationaux ...) et le suivi des autres démarches mises en place sur le territoire ;
- réaliser un cahier des charges et lancer une consultation afin de se doter d'un prestataire extérieur dans l'élaboration de la TVB.

LA TRAME VERTE ET BLEUE

Préserver et remettre en état les continuités écologiques dans le SCOT du Bassin de vie d'Avignon



La notion de Trame Verte et Bleue (TVB) a été instaurée par la loi Engagement National pour l'Environnement du 12 juillet 2010 dite loi Grenelle 2. Son objectif consiste à préserver et à reconstruire le réseau écologique, composé de différents types de milieux nécessaires aux cycles de vie des espèces animales et végétales (pour se nourrir, se reproduire, se reposer...).

Au-delà de sa dimension écologique, la TVB est un véritable outil d'aménagement car elle remplit de nombreuses fonctions, notamment dans la gestion des risques et la régulation climatique. Elle est également support d'aménités et constitue un élément majeur de la qualité de vie, des paysages, des loisirs... Or ce réseau écologique est menacé par différents phénomènes (telles que la fragmentation des écosystèmes, la pollution, la réduction des milieux naturels) principalement dus au développement de l'urbanisation et des infrastructures.

Aussi, dans le cadre de la révision du SCOT du bassin de vie d'Avignon, prescrite par la délibération du 1er juillet 2013, une démarche d'élaboration de la TVB va être menée avec comme objectifs de :

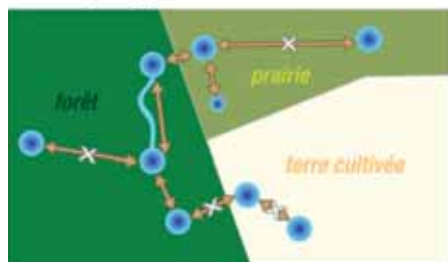
- Répondre aux exigences du Grenelle 2 qui a fait évoluer de manière conséquente le contenu des SCOT. En effet, selon l'article 121-1 du code de l'urbanisme « les PLU et les SCOT déterminent les conditions permettant d'assurer (...) la préservation et la remise en bon état des continuités écologiques ».
- Faciliter la traduction de la TVB dans les PLU et les projets d'aménagement. Pour ce faire, les travaux réalisés dans le cadre du SCOT seront menés à une échelle fine, en s'appuyant sur une donnée d'occupation du sol relativement précise.

La méthode d'élaboration de la Trame Verte et Bleue pour le SCOT du Bassin de Vie d'Avignon, présentée dans cette publication, est reproductible pour l'ensemble des documents d'urbanisme (PLU, SCOT).

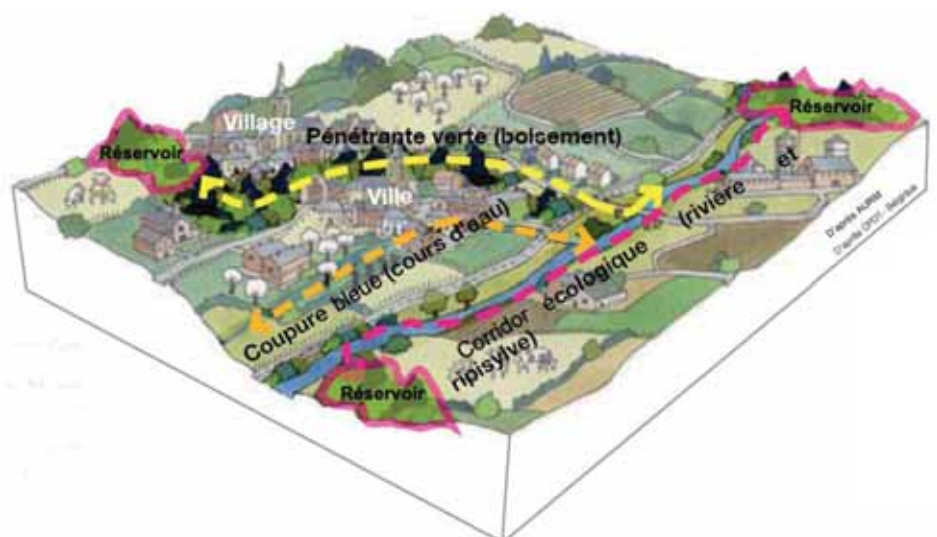
Téléchargeable sur aurav.org

Identifier les corridors écologiques et les réservoirs de biodiversité

Principes de fonctionnement des connexions (exemple type d'un batracien)



- distance maximale de mobilité
- connexion biologique possible
- - - connexion biologique impossible
- mare



MISSION 1

ASSISTANCE À MAÎTRISE D'OUVRAGE POUR LE SYNDICAT MIXTE DU BASSIN DE VIE D'AVIGNON

ÉQUIPE PROJET :

Marlène CREQUER
Ingrid HAUTEFEUILLE

OBJECTIFS

L'approbation du SCoT du Bassin de Vie d'Avignon le 16 décembre 2011 a marqué une étape décisive, mais ne constitue pas une fin en soi.

La réussite d'une telle démarche collective passe par sa mise en oeuvre effective à travers les documents de planification, de programmation et les projets d'aménagement. Les Plans Locaux d'Urbanisme, en particulier, permettent de traduire le SCoT. En effet, le code de l'urbanisme (article L 123-1) impose aux communes (PLU) ou intercommunalités (PLUI) de mettre en compatibilité leur document d'urbanisme avec les orientations du SCoT.

Le SCoT approuvé reste le document en vigueur qui s'impose aux PLU pendant la procédure de révision, jusqu'à son approbation.

RÔLE ET RÉALISATIONS DE L'AURAV

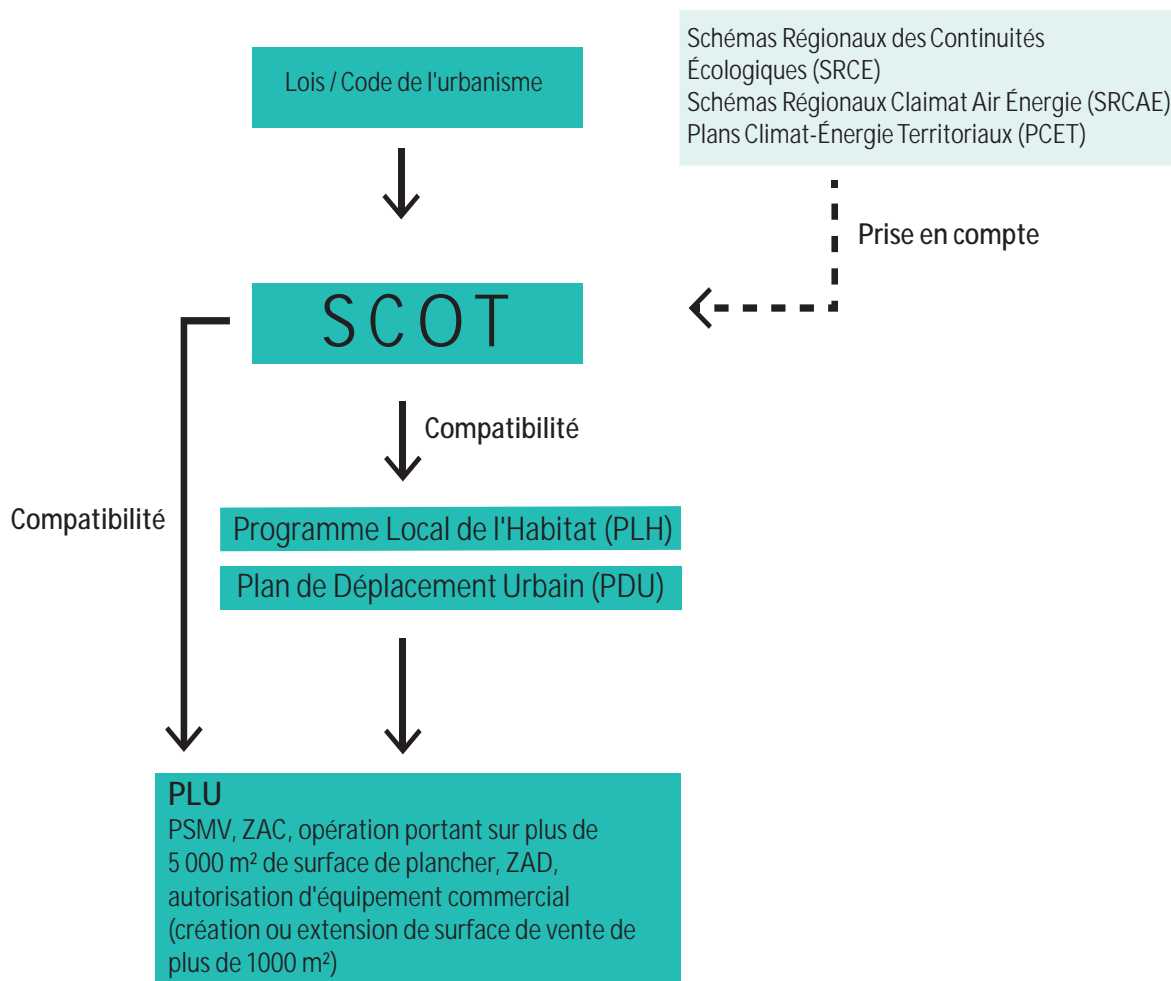
En 2013, la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage de l'agence s'est déclinée à travers plusieurs actions :

- appuyer le pilotage de la révision du SCOT BVA :
 - définition des calendriers de travail (planning des réunions, de la production...);
 - animation des instances du SM BVA ;
 - suivi de la procédure administrative du SCOT ;
 - contribution à la communication, la concertation et l'association de l'ensemble des partenaires et élus communaux.
- Accompagner le Syndicat mixte dans la déclinaison des orientations du SCoT au sein des PLU :
 - apporter une expertise technique pour la déclinaison des orientations du SCOT dans les PLU ;
 - participer aux comités techniques SCOT qui analysent les projets de PLU.

PERSPECTIVES

L'AURAV poursuivra sa mission d'AMO en intégrant notamment les dispositions de la Loi ALUR.

Lien entre les documents d'urbanisme et autres démarches



Accompagner le SMBVA dans la déclinaison des orientations du SCOT au sein des PLU

Le rôle du SMBVA (en qualité de «Personne Publique Associée») :

- Participer aux réunions PPA et formaliser un retour aux communes lors des différentes phases d'élaboration du PLU
- Participer aux réunions de travail sur le PLU
- Examiner en amont les projets de PLU en s'appuyant sur l'analyse du comité technique composé des techniciens du SM BVA, des conseillers techniques (représentant des intercommunalités) et de l'AURAV
- Lors de l'arrêt du PLU : le comité syndical rend un avis officiel sur le dossier de PLU sous forme de délibération

Le rôle de l'AURAV (en tant qu'outil technique du SMBVA) :

- Elaborer les outils pour faciliter l'analyse des projets de PLU par le SMBVA (Observatoire du SCOT, guide méthodologique, grille d'analyse des PLU...)
- Au côté du SM BVA, participer aux réunions de travail sur le PLU avec les communes
- Appuyer le SM BVA dans l'analyse de la compatibilité SCOT/PLU

MISSION 1

ACCOMPAGNEMENT DES COMMUNES DANS L'ÉLABORATION DE LEUR PLU

ÉQUIPE PROJET :

Marlène CREQUER
Ingrid HAUTEFEUILLE

OBJECTIFS

L'agence apporte un appui technique aux communes pour piloter et suivre l'élaboration de leur Plan Local d'Urbanisme (PLU). Elle les assiste notamment dans la déclinaison des documents supra communaux.

Au travers de cette mission, l'agence capitalise et diffuse les problématiques rencontrées (procédure, points techniques particuliers...) pour en faire bénéficier l'ensemble des communes. Ces temps d'échange avec les communes représentent des moments d'écoute privilégiés pour identifier leurs attentes, leurs besoins, et adapter ainsi les missions de l'agence à leurs projets.

RÔLE ET RÉALISATIONS DE L'AURAV

Cette mission se décline en différentes interventions qui varient en fonction des besoins des communes :

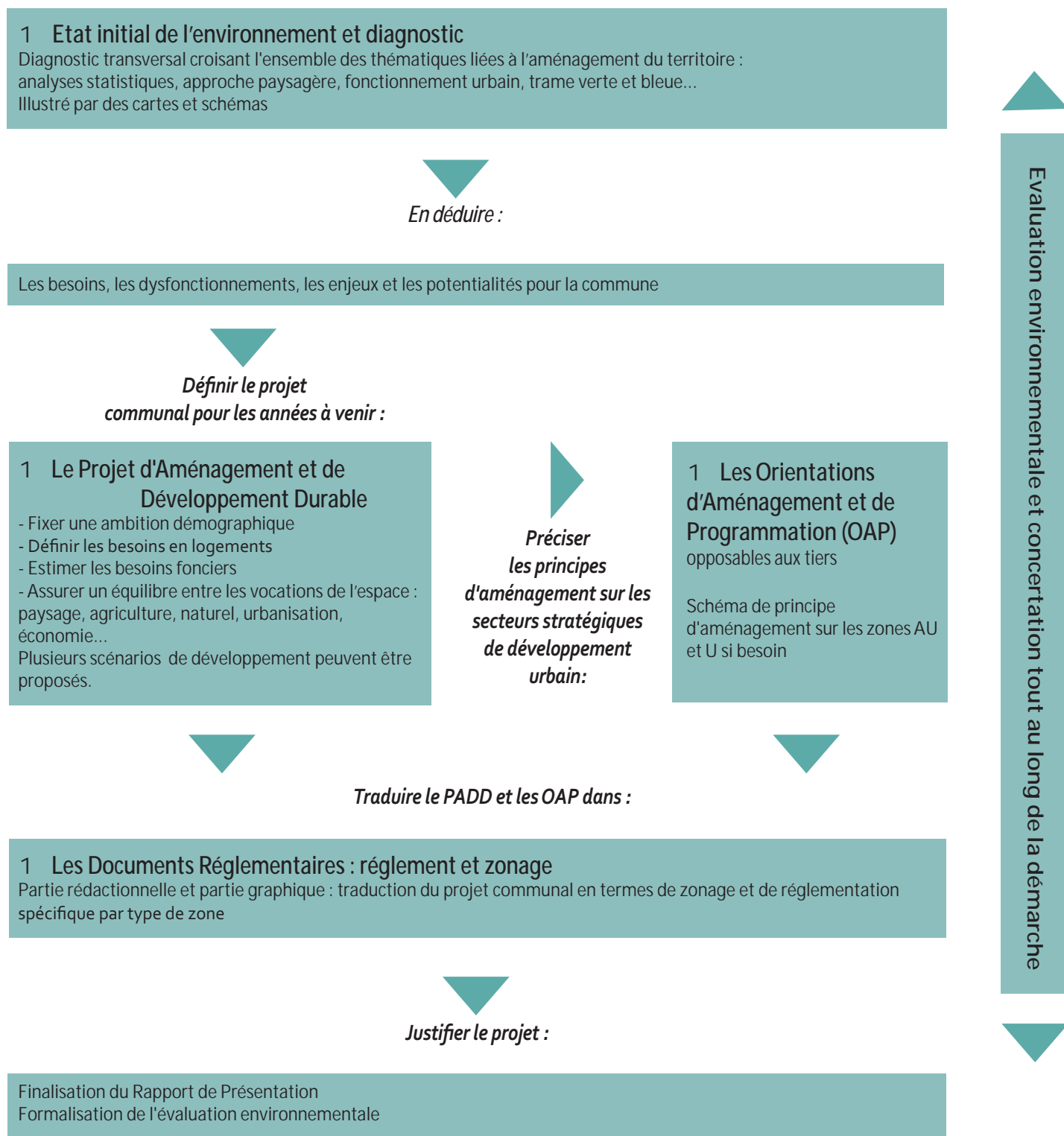
- animation de réunions d'information sur la démarche d'élaboration du PLU ;
- appui de la commune dans l'élaboration du cahier des charges et l'analyse des offres lors de la consultation pour choisir un prestataire ;
- appui durant la procédure d'élaboration du PLU ;
- contribution au projet de PLU et réalisation de travaux particuliers (ex : Orientations d'Aménagement et de Programmation) ;
- apport d'une expertise technique sur des problématiques spécifiques.

En 2013, l'agence a pu appuyer les communes de Jonquerettes, Roquemaure, Saint-Laurent-des-Arbres, Saze, Velleron, Villeneuve-lès-Avignon.

PERSPECTIVES

L'agence poursuivra cette mission d'appui technique permanent auprès des communes et de leur projet.

Schéma illustrant la démarche d'élaboration des PLU



Sources : guide de déclinaison des orientations du SCOT du BVA dans les PLU, réalisé par l'AURAV en décembre 2012.

MISSION 1

STRATÉGIE D'AMÉNAGEMENT DU PÔLE RÉGIONAL AVIGNON NORD

ÉQUIPE PROJET :

Marlène CREQUER
Ingrid HAUTEFEUILLE
Anne-Lise MAICHERAK

OBJECTIFS

Le pôle Avignon Nord est l'une des cinq polarités métropolitaines du bassin de vie d'Avignon et concerne les communes du Pontet, de Sorgues et de Vedène. Les ambitions d'aménagement de ce site stratégique ont été définies dans le SCOT.

En 2012, le Syndicat Mixte du SCoT BVA a souhaité, avec l'Etat, le Conseil Général de Vaucluse et le Grand Avignon, prolonger l'étude "Définition d'une stratégie d'évolution d'aménagement du pôle régional Avignon nord", lancée en 2009 sur ce site.

RÔLE ET RÉALISATIONS DE L'AURAV

Le SM SCoT BVA et les trois communes concernées ont confié cette mission à l'AURAV dans l'objectif d'articuler les différents projets d'aménagement engagés, ou en cours de réflexion, afin de garantir une cohérence d'ensemble et d'assurer un niveau d'exigence minimum dans les opérations, notamment en termes de déplacements et de qualité urbaine.

Ainsi, en 2013, l'agence a :

- réalisé un état des lieux des projets en cours afin de les mettre en perspective et de favoriser leur cohérence ;
- réuni les Autorités Organisatrices de Transports concernées notamment pour objectiver collectivement les dysfonctionnements du site en matière de mobilité ;
- réaliser un schéma d'aménagement et de programmation à l'échelle du pôle intégrant l'élaboration d'une esquisse urbaine et d'un schéma directeur des modes doux.

Ce travail a servi de cadre aux échanges entre les acteurs publics mais également avec les porteurs de projets et aménageurs privés.

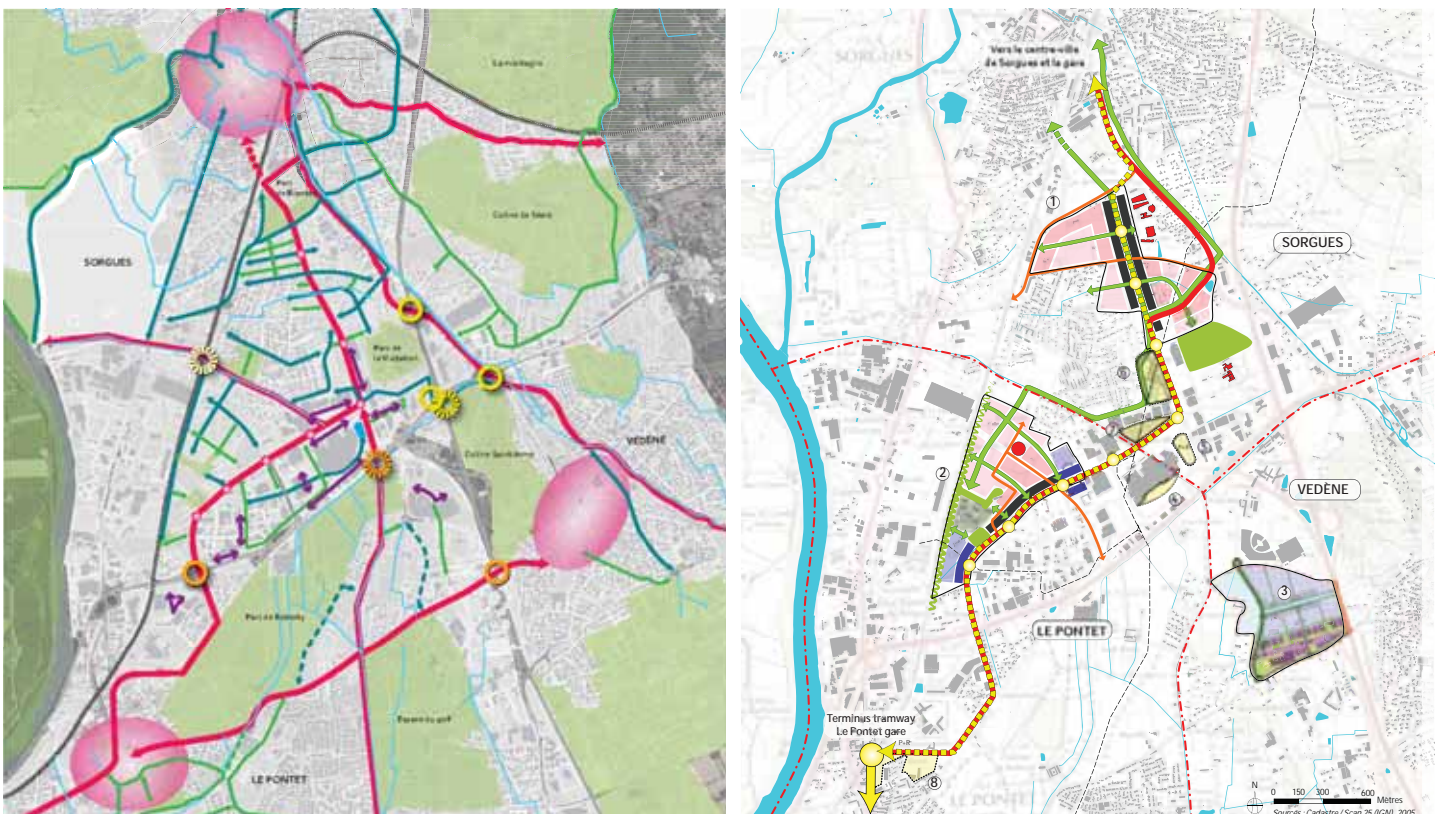
PERSPECTIVES

L'agence relancera au second semestre cette démarche avec les EPCI et les communes concernées.

Des principes d'aménagements pour encadrer le projet urbain sur le quartier Périgord



Un schéma d'orientations pour organiser le devenir d'Avignon Nord



MISSION 1

ATLAS DES QUARTIERS GARE DE L'ÉTOILE FERROVIAIRE AVIGNONNAISE

ÉQUIPE PROJET :

Marlène CREQUER
Ingrid HAUTEFEUILLE
Anne-Lise MAICHERAK
Marion PINAULT

OBJECTIFS

L'agence d'urbanisme a intégré dans son programme de travail 2013 un important volet concernant les déplacements et l'articulation urbanisme-transports collectifs à l'échelle de l'aire urbaine d'Avignon.

Cette mission comprend notamment l'appui aux collectivités pour la mise en œuvre des objectifs territoriaux du Contrat d'axe Avignon-Carpentras, piloté par la Région PACA, et qui accompagne la réouverture de la ligne Avignon TGV-Carpentras, programmée pour 2014.

Le Conseil d'administration de l'AURAV du 30 mai 2012 a confirmé l'importance de cette mission et a conforté le rôle d'outil technique et d'animateur territorial de l'agence dans la démarche de Contrat d'axe au côté de l'ensemble des signataires.

Dans ce cadre, l'agence devait réaliser un «Atlas des quartiers gare» dont les objectifs consistent à :

- engager une véritable démarche « prospective » à l'échelle de l'aire urbaine sur la question des déplacements durables et de l'articulation urbanisme-transports collectifs ;
- replacer le rôle structurant des lignes ferroviaires dans les politiques de transports et d'aménagement ;
- accompagner et nourrir les démarches, actuelles ou futures, de planification territoriale (PLU, SCoT...);
- animer durablement une démarche partenariale entre les AOT et les collectivités visant à articuler leurs politiques de transports ;
- susciter l'élaboration de projets urbains ambitieux autour des gares.

RÔLE ET RÉALISATIONS DE L'AURAV

En 2013, l'agence a finalisé l'Atlas des quartiers gares, qui intègre des éléments visant à :

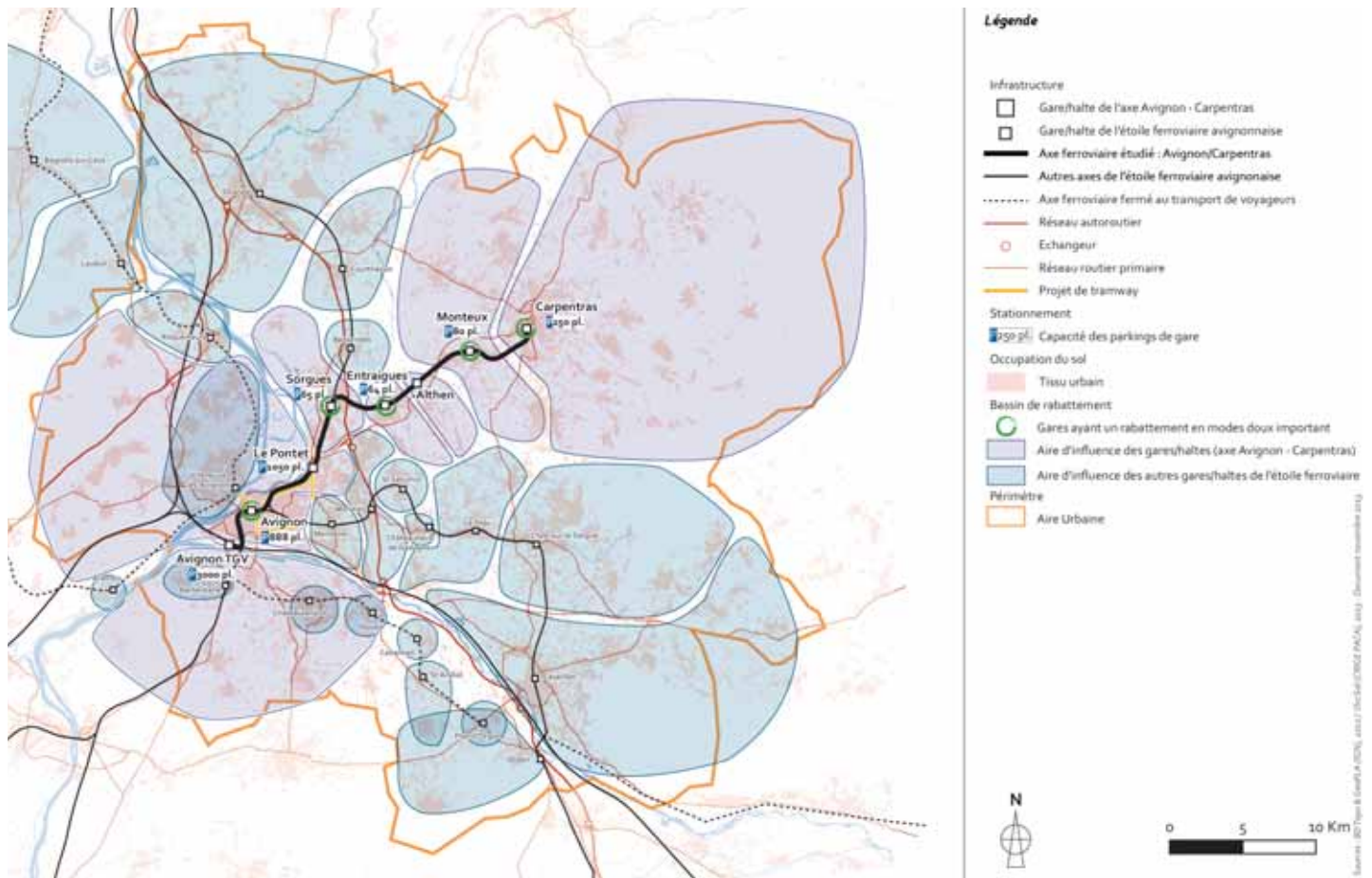
- contextualiser les enjeux de « mobilité » à l'échelle de l'aire urbaine avignonnaise et du Contrat d'axe Avignon/Carpentras en abordant certaines dynamiques socio-économiques ainsi que les questions de rabattement ;
- analyser l'ensemble des quartiers de gare à travers :
 - le potentiel de développement urbain dans un rayon de 600 m autour des gares en identifiant les marges de manœuvre et les perspectives d'aménagement ;
 - l'intermodalité et l'accessibilité à la gare, ce qui renvoie à la problématique de coordination des différentes AOT ;
- proposer une synthèse des enjeux à l'échelle de l'axe Avignon/Carpentras et du SCOT du Bassin de vie d'Avignon. Ce travail viendra enrichir le volet « articulation urbanisme/transport » du futur SCOT BVA.

Pour les 15 quartiers gares du SCOT (périmètre SCOT approuvé), des principes d'aménagement ont été proposés. Les quartiers gare des communes de Pernes les Fontaines et du Pontet ont fait également l'objet d'élaboration de projets urbains.

PERSPECTIVES

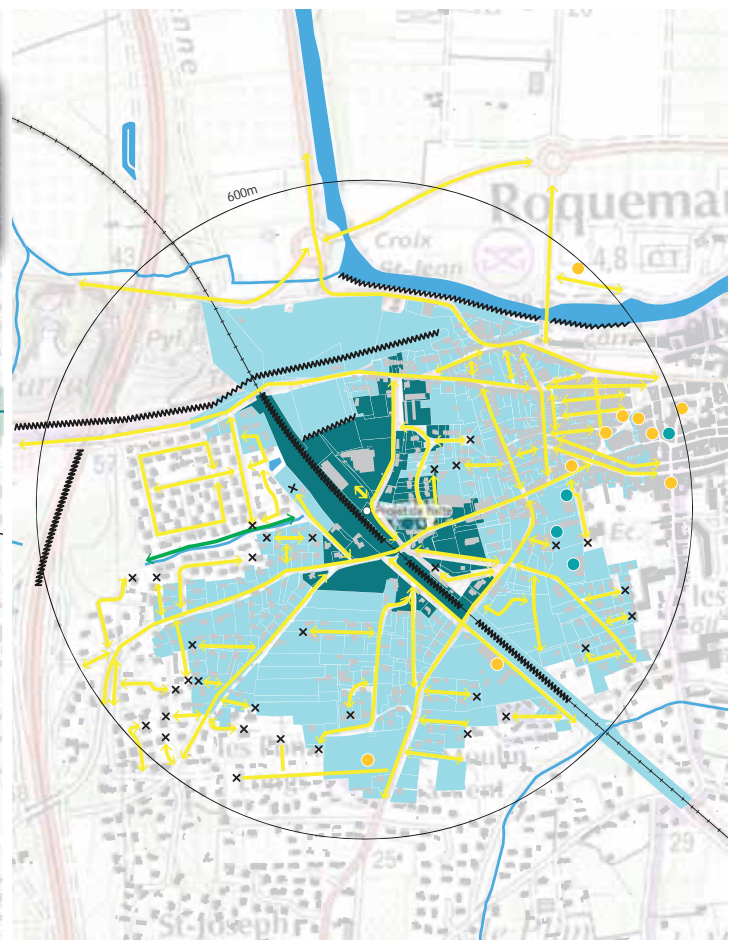
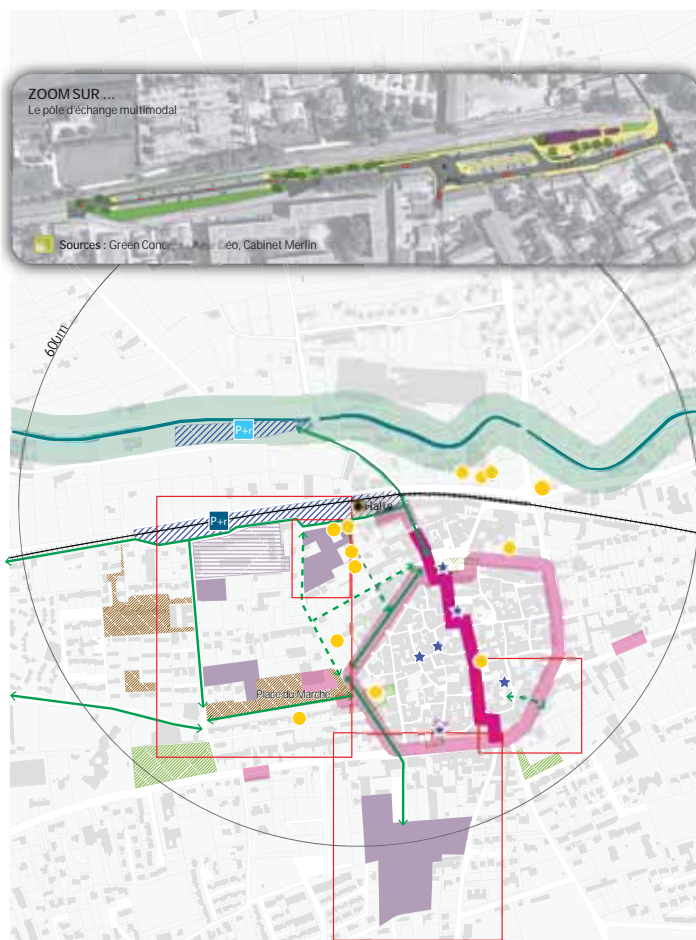
Il s'agira de valoriser et de prolonger ce travail auprès des partenaires, et notamment des AOT, et de le traduire dans les SCoT et les PLU du bassin de vie d'Avignon.

Les bassins de rabattement des gares et haltes de l'axe Avignon TGV/Carpentras



Principes d'aménagement d'un quartier gare

Analyse de l'accessibilité en modes doux à la gare



MISSION 1

MISSION INTER-AGENCES «QUARTIERS GARE ET SITES DE GARE»

ÉQUIPE PROJET :

Ingrid HAUTEFEUILLE
Damien RODRIGO-TRILLO

OBJECTIFS

Dans le cadre du programme de travail établi entre la DREAL et les cinq agences de PACA, un travail partenarial sur le thème « gare et urbanisme » a été engagé.

Celui-ci qui couvre la période 2013-2014 et s'inscrit dans un contexte local et régional qui place les gares et sites de gares au coeur de nombreux projets ou démarches de planification et d'aménagement des territoires (Grenellisation des SCOT, projets et investissements ferroviaires projetés à 10-15 ans, émergence de projets urbains dans le périmètre proche des gares...).

Chaque agence a identifié un ou des axes ferroviaires stratégiques qu'elle abordera en deux phases :

- phase 1 : élaboration d'un diagnostic commun à l'échelle de l'axe étudié et des quartiers gares qui permettra d'analyser les problématiques d'accessibilité et d'identifier le potentiel foncier ;
- phase 2 : synthèse des enjeux par axe, voire élaboration de propositions d'aménagement.

RÔLE ET RÉALISATIONS DE L'AURAV

En 2013, en tant qu'agence référente du réseau, l'AURAV a copiloté avec l'AU[dat] (Agence d'urbanisme de l'aire toulonnaise) la production du diagnostic.

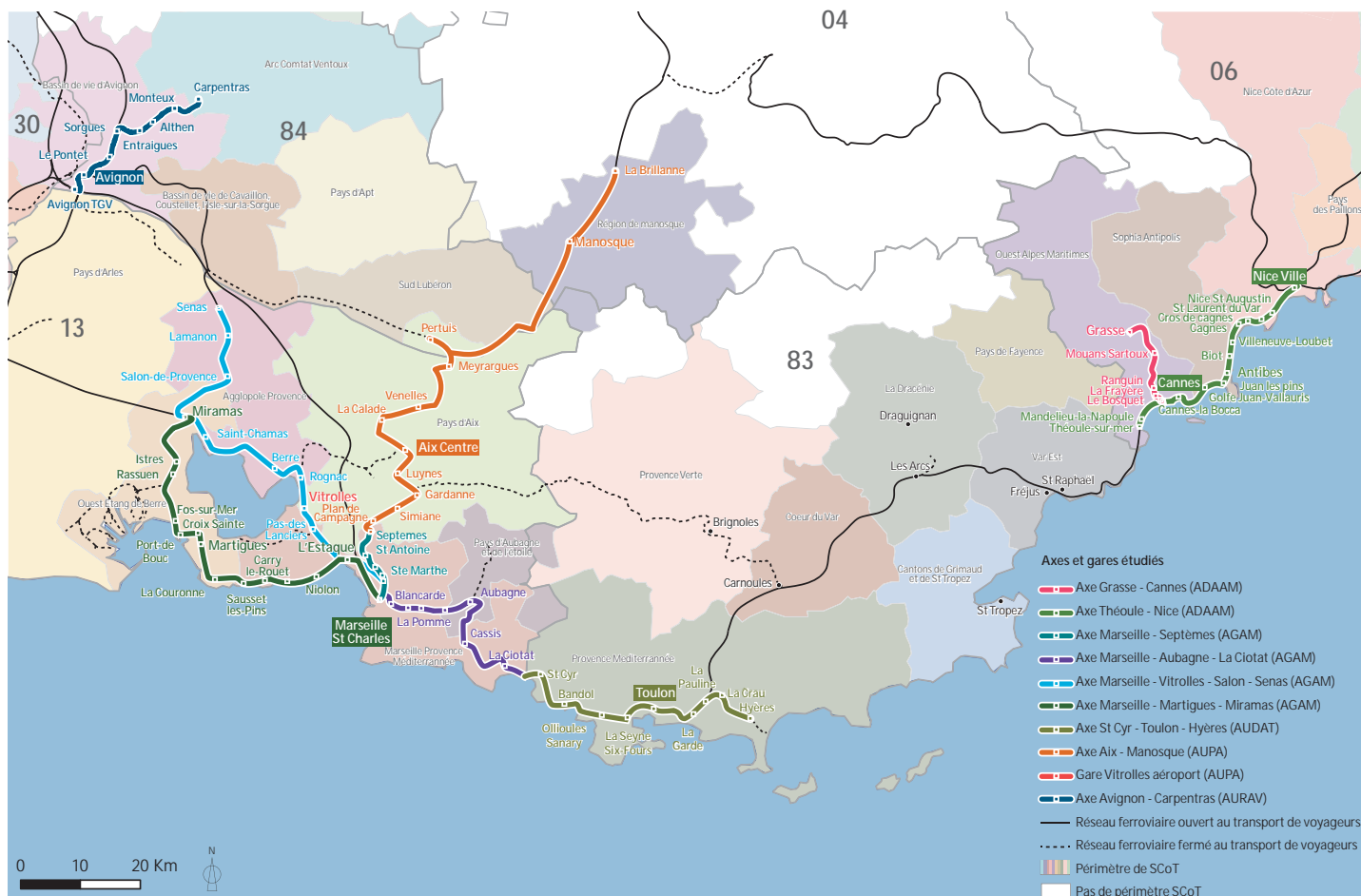
De plus, l'AURAV a produit l'ensemble des analyses sur l'axe Avignon/Carpentras :

- 4 cartes et séries d'indicateurs à l'échelle de l'axe :
 - contexte institutionnel : périmètres SCOT EPCI, AOT ;
 - contexte et dynamiques urbaines ;
 - fréquentation des gares, offre de transport actuelle et projetée ;
 - bassin de rabattement des gares.
- 3 cartes et séries d'indicateurs à l'échelle des quartiers gare :
 - contexte urbain et générateurs de flux ;
 - desserte et accessibilité ;
 - potentiel et contraintes foncières.

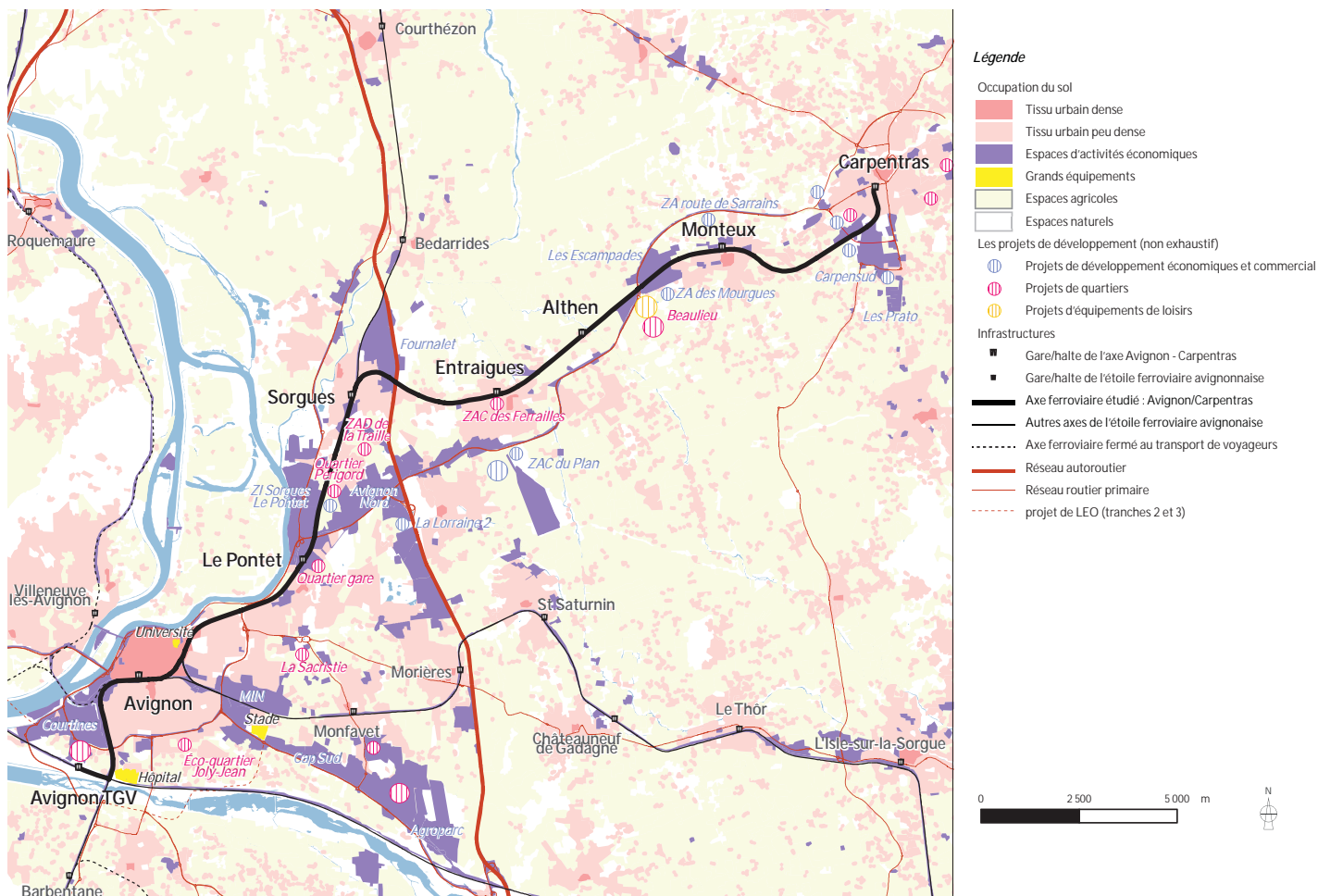
PERSPECTIVES

En 2014, l'objectif est de valoriser ce travail auprès des partenaires, notamment de la Région PACA et d'alimenter la future Directive Régionale d'Aménagement Transports. Les agences engageront la phase 2.

10 axes ferroviaires et 80 gares étudiés à l'échelle de la région PACA



Analyse homogène de chaque axe ferroviaire



MISSION 1

ÉTUDE MOBILITÉ DE LA COMMUNE DE MORIÈRES-LES-AVIGNON

ÉQUIPE PROJET :

Ingrid HAUTEFEUILLE

OBJECTIFS

La commune de Morières-les-Avignon a confié à l'agence d'urbanisme l'élaboration d'un diagnostic «Mobilité» sur son territoire. Il s'agissait de formaliser une contribution de la commune au PDU du Grand Avignon.

La commune a souhaité que l'agence investisse particulièrement la problématique de transit qui engendre de nombreuses nuisances ainsi que des problèmes de sécurité au sein du tissu urbain.

RÔLE ET RÉALISATIONS DE L'AURAV

En 2013, l'agence a réalisé le diagnostic intégrant l'analyse :

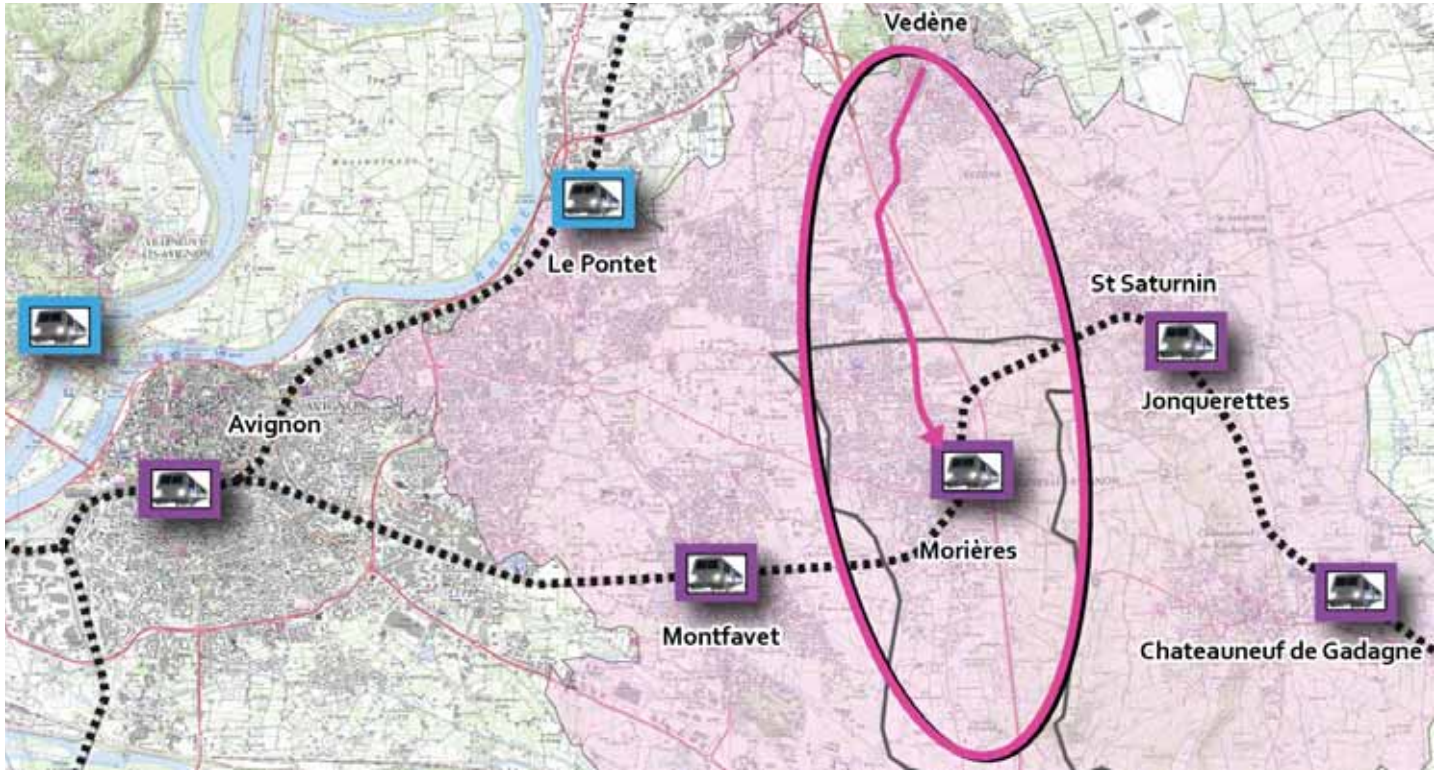
- des projets en cours ou à venir et de leur impact sur les flux de transit ;
- du contournement Est de la commune en testant différents scénarios de tracé. Les emprises foncières nécessaires ainsi qu'un ordre de grandeur du coût ont été estimés ;
- de la desserte bus et cars ;
- de l'offre ferroviaire intégrant un diagnostic sur le quartier gare (périmètre d'étude de 600 m).

Ce travail a mis en évidence la difficulté technique et financière d'aménager une voirie de contournement et l'enjeu d'optimiser l'offre ferroviaire avec l'aménagement d'un PEM et la densification de certains terrains bien situés.

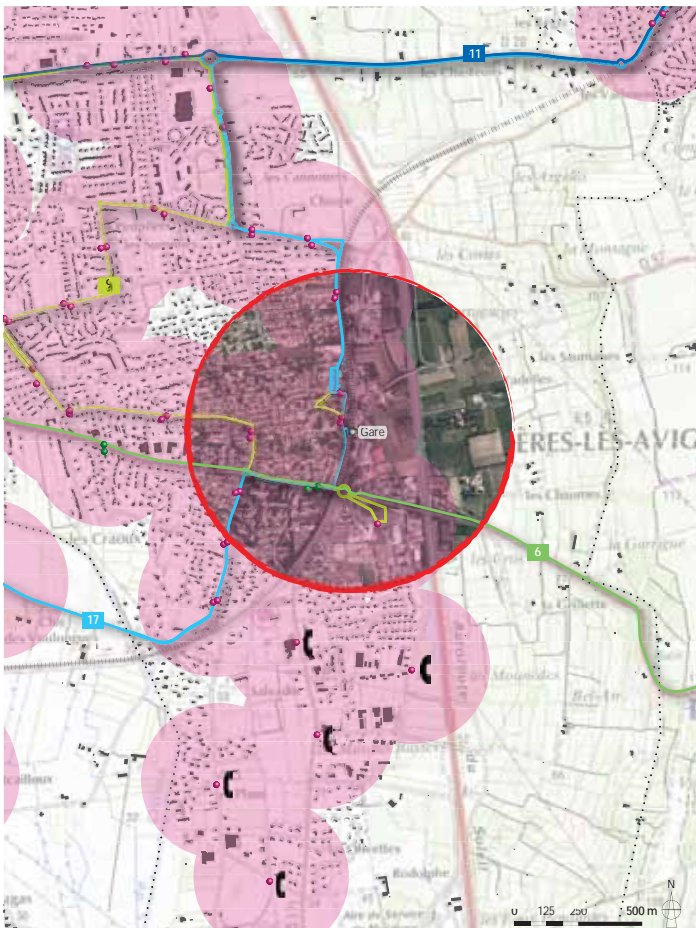
PERSPECTIVES

Les éléments de cette étude ont pour vocation à enrichir la démarche de PDU du Grand Avignon. Le travail réalisé sur le quartier gare pourra en outre être porté à la connaissance de la Région PACA pour alimenter ses réflexions sur l'offre ferroviaire.

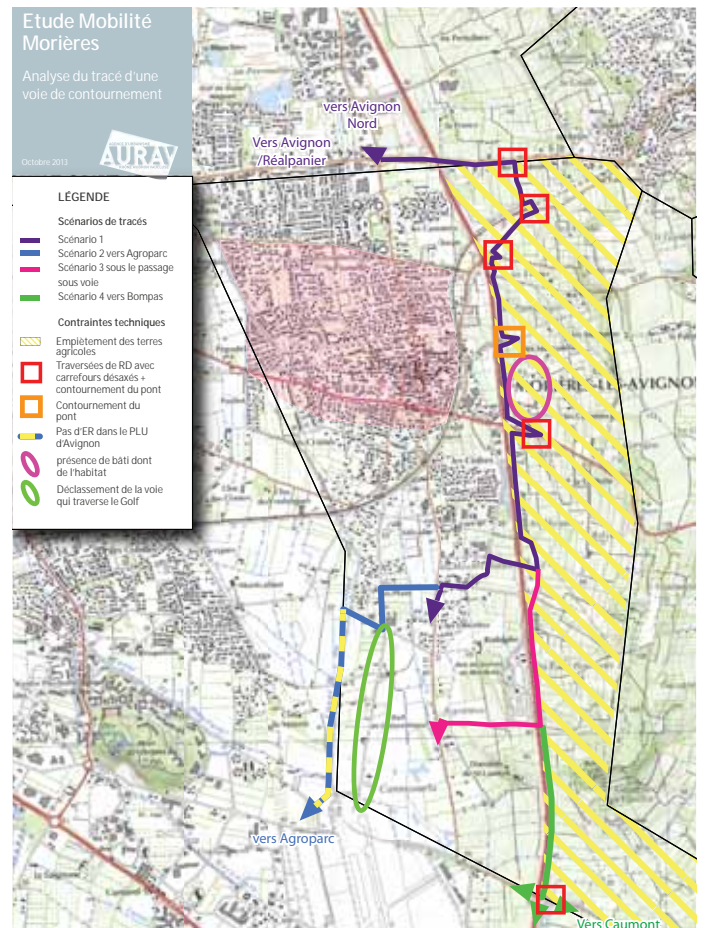
Bassin de rabattement de la gare de Morières



La desserte en transports collectifs de la commune



Analyse de la faisabilité d'une voie de contournement



MISSION 1

ÉLÉMENTS DE CADRAGE POUR LA RÉOUVERTURE DE LA HALTE D'ALTHEN-DES-PALUDS

ÉQUIPE PROJET :

Ingrid HAUTEFEUILLE

OBJECTIFS

L'agence d'urbanisme a été missionnée en 2012 par la Communauté de communes des Sorgues du Comtat afin d'évaluer et de définir les conditions à réunir pour envisager la réouverture de la Halte d'Althen dans le cadre de la future mise en service de la ligne ferrée Avignon-Carpentras, prévue en 2014.

RÔLE ET RÉALISATIONS DE L'AURAV

Après avoir réalisé en 2012 un diagnostic sur les éléments qui fondent le site (importante biodiversité, agriculture active, paysages emblématiques, contraintes réglementaires...), l'agence avait proposé d'écarter un futur développement urbain autour de la gare, et d'envisager une réouverture avec la Région PACA en prenant en compte le projet de Beaulieu dont les grands équipements de loisirs prévus accueilleraient jusqu'à un million de visiteurs par an et qui verrait s'implanter environ 700 logements.

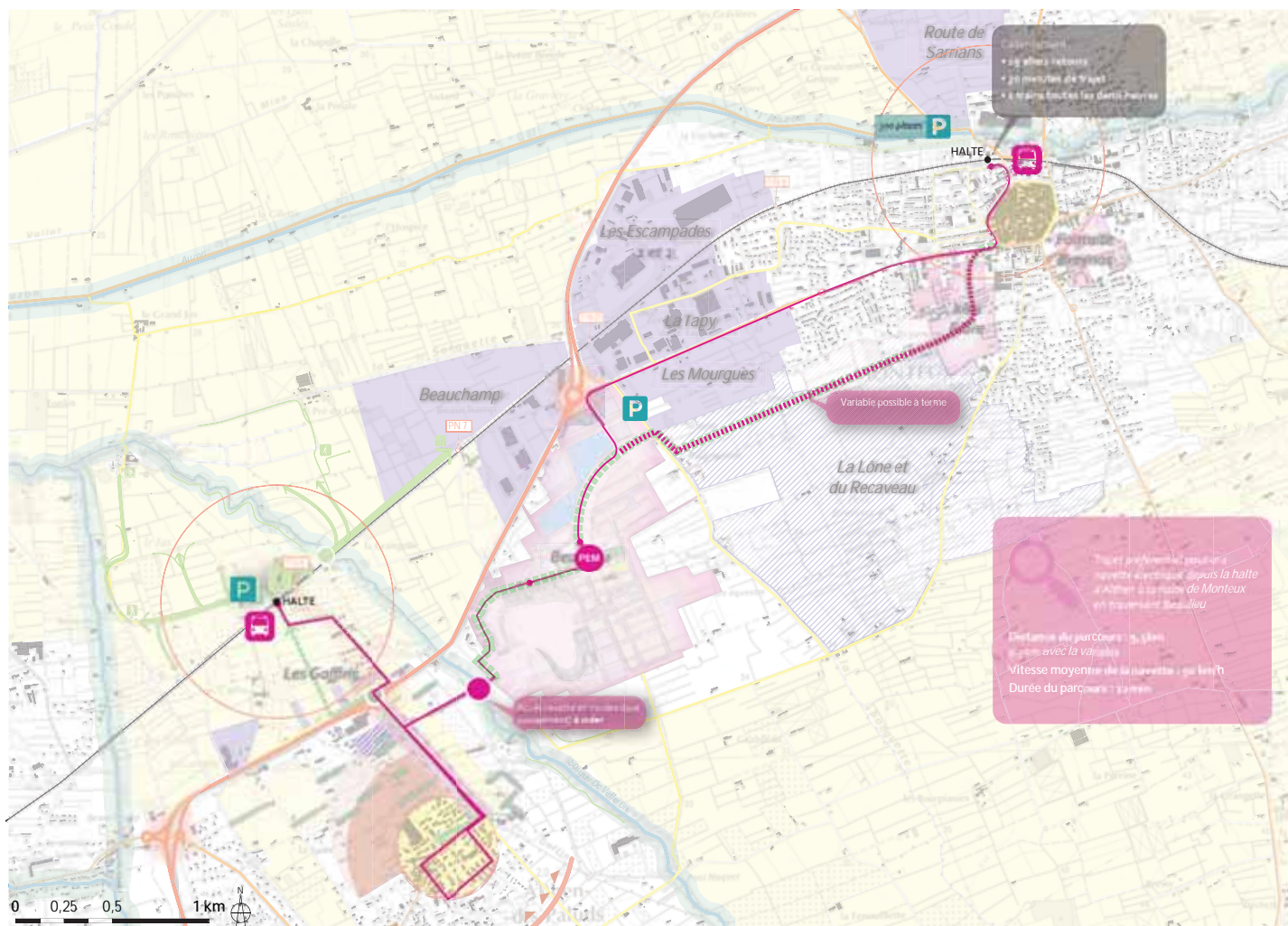
Dans ce cadre, la CCSC, la Commune d'Althen et l'agence ont travaillé sur les axes suivants :

- promouvoir l'éco-mobilité :
 - développer un réseau de pistes cyclables entre Althen, Beaulieu et Monteux, à partir des haltes ferrées ;
 - créer une liaison par navette électrique entre les deux gares et les polarités des Sorgues du Comtat (centre d'Althen, centre de Monteux, projet de Beaulieu) ;
 - réaliser un parking-relais de proximité et de délestage.
- développer un véritable label « détente », de « pratiques vertes » :
 - ouvrir la voie à des possibilités d'itinérances douces dans la plaine des Sorgues.

Beaulieu, un projet d'envergure métropolitaine : les programmes prévus

Programmes prévus	Public ciblé
Lac et parc public	Familles, Sportifs, vacanciers
Plage et base de loisirs	Familles, sportifs et tourisme d'affaires
Parc aqualudique	Tourisme zones 1 et 2 300 000 visiteurs / an (dominante estivale)
Parc de Loisir (thème : bande dessinée)	Tourisme zones 1, 2, 3 600 000 visiteurs sur l'année
Habitat : 700 logements (soit environ 2 000 habitants)	Mixité sociale
Activités et services divers : restauration, cafés...	
Activités In Door : fitness, salles de danse, arts martiaux, yoga	Tout public
Commerce : produits bio et du terroirs, productions locales labellisées, circuits courts	Aire urbaine d'Avignon
Hôtellerie / Balnéothérapie / résidence de tourisme	Zones 1, 2, 3, tourisme d'affaires
Pôle Handicap : Institut Médico-éducatif, Maison d'accueil spécialisée	
Pôle formation : CFA des métiers du BIP ?	

Proposition pour la mise en place d'une navette électrique entre les centres-villes et le quartier de Beaulieu



MISSION 1

AMÉNAGEMENT DE LA ZONE D'ACTIVITÉS DE RAPHAËL GARCIN

ÉQUIPE PROJET :

Xavier DURANG
Ingrid HAUTEFEUILLE
Anne-Lise MAICHERAK

OBJECTIFS

Le Grand Avignon a engagé depuis plusieurs années, une procédure de ZAC pour l'aménagement de la zone d'activités Raphaël Garcin, située à cheval sur Rochefort du Gard et Villeneuve-lez-Avignon.

Le développement de cette zone, qualifiée de stratégique à l'échelle du SCOT, a rencontré plusieurs contraintes qui ont freiné son aménagement.

L'intégration de la commune de Pujaut dans le Grand Avignon, porteuse d'un projet qui jouxte la zone, offre l'opportunité de relancer les études sur ce site. Dans ce cadre, le Grand Avignon a missionné l'AURAV pour réaliser un schéma d'aménagement de la zone d'activités Garcin «élargie», qui prendrait également en compte le projet de développement économique de la commune de Pujaut.

L'élaboration de ce schéma d'aménagement intègre deux phases de travail :

- un diagnostic permettant d'identifier un ou des périmètres de projets potentiels ;
- des propositions d'aménagement accompagnées d'un bilan prévisionnel et de préconisations opérationnelles

RÔLE ET RÉALISATIONS DE L'AURAV

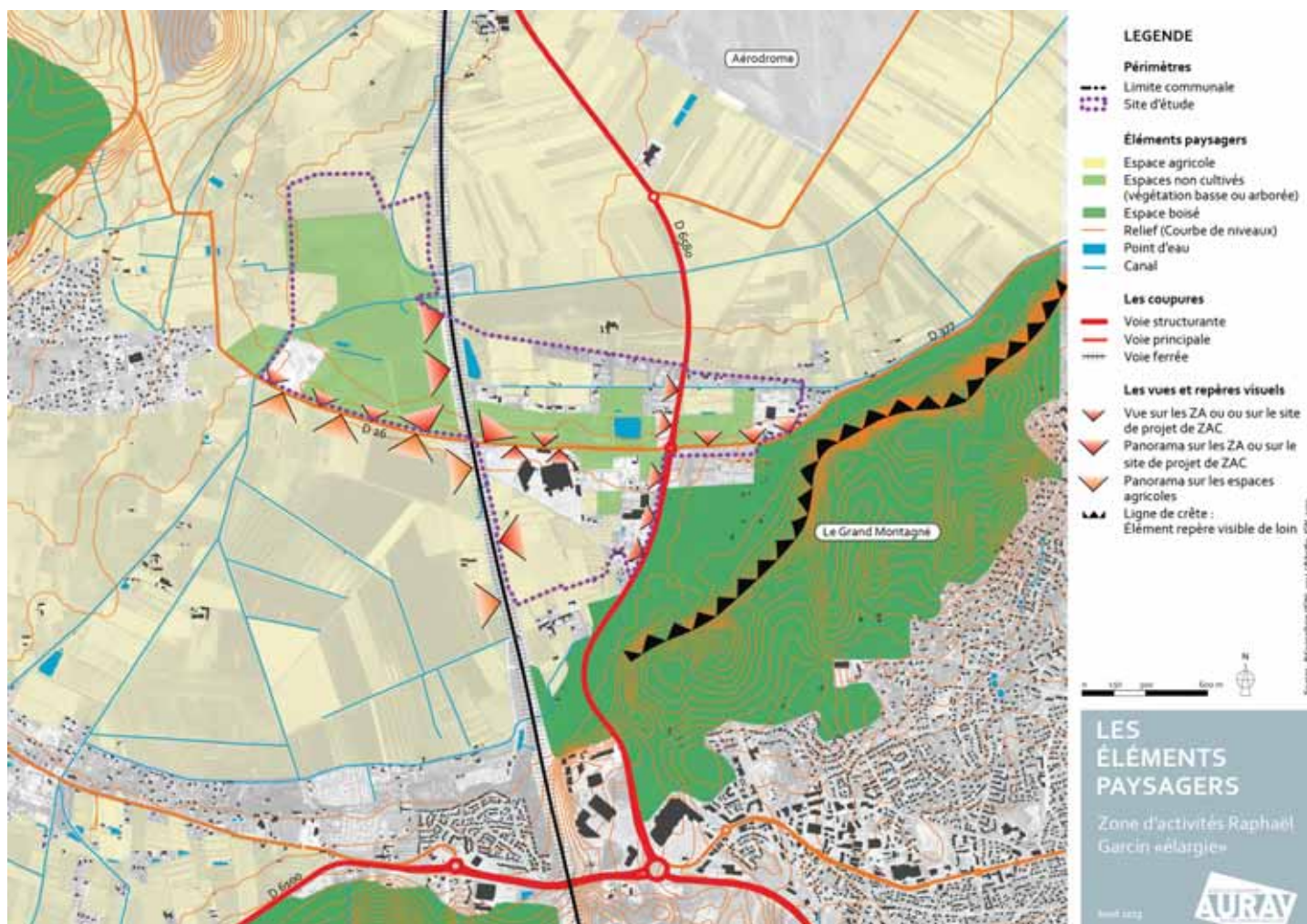
En 2013, au côté du Grand Avignon, l'agence a réalisé la première phase intégrant :

- l'identification des projets en cours et des ambitions de chaque collectivité ;
- la synthèse des éléments de cadrage et des contraintes pouvant grever le projet de ZAC (SCOT et PLU/POS, contraintes environnementales, dureté foncière...);
- l'identification des sensibilités paysagères du site : porte d'entrée gardoise de l'agglomération,
- la définition des premiers éléments pré-programmatiques ;
- la définition de(s) périmètres de projet envisageable(s) avec pour chacun l'élaboration d'un pré-bilan financier.

PERSPECTIVES

En 2014, la seconde phase du schéma d'aménagement sera lancée suite à la finalisation de l'étude hydraulique menée sur la commune de Pujaut par l'État.

Un périmètre d'étude de 200 ha dans un contexte paysager de qualité



Analyse du tissu d'entreprises présent sur le site



Les périmètres potentiels de projet



MISSION 1

STRATÉGIE DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DES SORGUES DU COMTAT

ÉQUIPE PROJET :

Marine KUSNIEREK
Anne-Lise MAICHERAK

OBJECTIFS

En 2012, la Communauté de communes des Sorgues du Comtat a missionné l'AURAV pour élaborer sa stratégie de développement économique, avec pour objectif de :

- définir le « cap » à suivre en matière économique en identifiant les leviers porteurs de développement ;
- assurer la mise en œuvre des axes stratégiques privilégiés en cohérence avec les actions déjà menées et en lien avec un projet de territoire global et durable ;
- mettre en perspective les Sorgues du Comtat dans leur environnement économique au sein du Vaucluse.

Cette mission s'inscrivait également dans « l'appel à projet » lancé par le Conseil Général du Vaucluse auprès des EPCI du département pour que ces derniers élaborent une stratégie de développement économique.

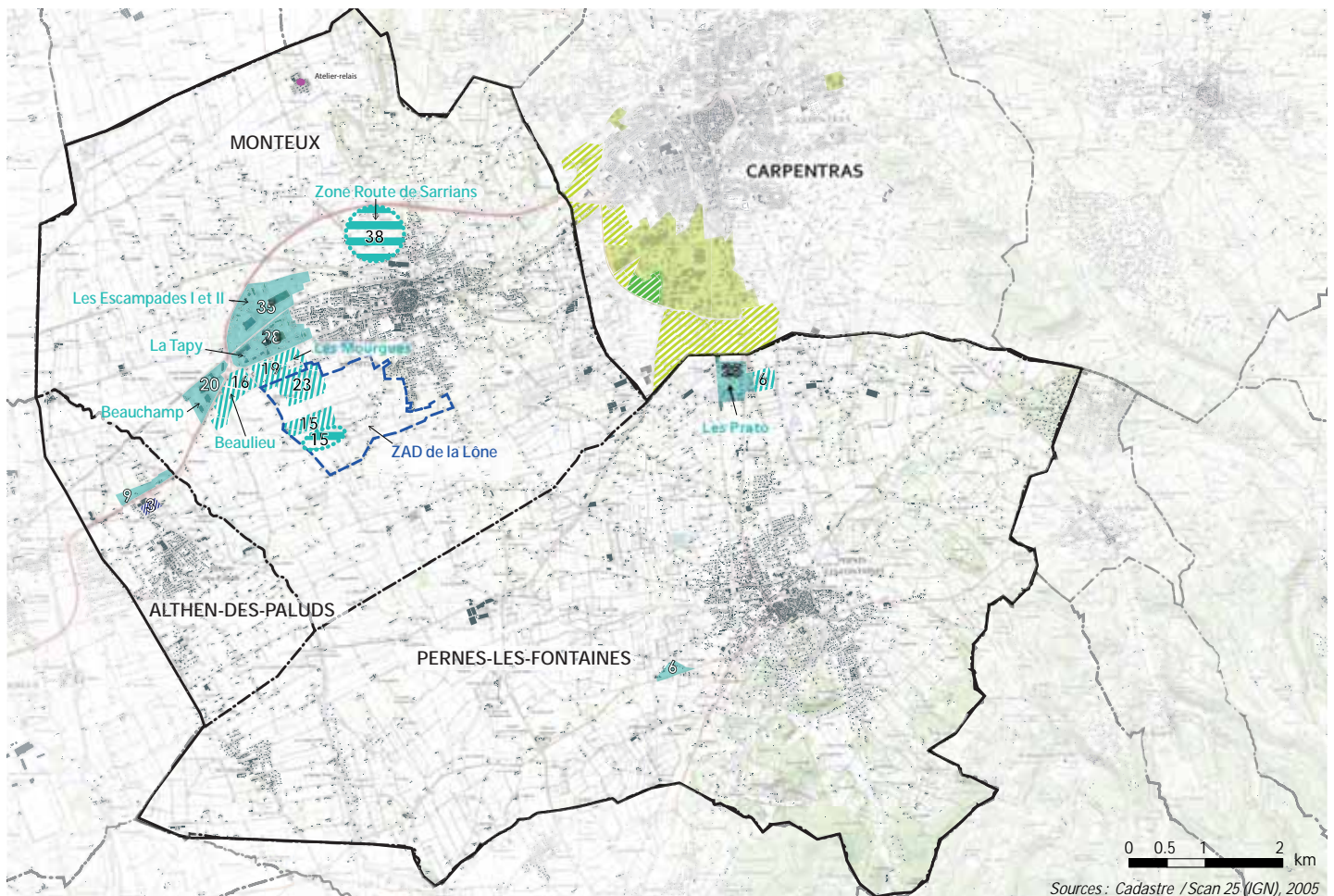
RÔLE ET RÉALISATIONS DE L'AURAV

L'AURAV a finalisé en 2013 cette mission et a défini avec la CCSC une stratégie de développement économique à partir des points suivants :

- un diagnostic sur les dynamiques démographiques et socio-économiques des Sorgues du Comtat ;
- une mise en perspective de la situation géographique des Sorgues du Comtat comme levier majeur de positionnement et de développement économique durables ;
- l'inscription de la stratégie des Sorgues du Comtat dans la déclinaison des orientations du SCoT BVA ;
- la définition de huit axes de développement économiques « durables » :
 - conforter les activités industrielles ;
 - affirmer les activités artisanales et liées au BTP ;
 - maîtriser et cibler le développement commercial ;
 - développer une agriculture performante et faire des Sorgues du Comtat un « jardin bio » ;
 - promouvoir l'écomobilité dans le territoire des Sorgues du Comtat : un argument économique ;
 - développer un nouveau tourisme vert, en lien avec les activités de loisirs et de bien-être de Beaulieu ainsi que les richesses patrimoniales ;
 - une politique active d'accueil des équipements spécialisés ;
 - le projet urbain comme véritable composante du projet économique ;
- la mise en perspective de l'Eco quartier de Beaulieu comme projet économique et urbain phare et exemplaire, d'envergure métropolitaine ;
- la détermination d'une armature des espaces d'activités au service du projet économique : « la bonne entreprise au bon endroit ».

Ce travail a été notamment décliné sur la zone d'activités des Prato, par la définition des principes de requalification de la zone (cf. mission 1) et sur l'espace des Mourgues, par la réalisation d'un schéma d'aménagement précisant les orientations urbaines et économiques entre le projet de Beaulieu et le centre-ville de Monteux.

L'armature économique des Sogues du Comtat : zones d'activités existantes, potentialité d'extension et réserve foncière



Un déficit de foncier commercialisable mais des réserves foncières importantes à mobiliser

en Ha	MONTEUX				PERNES-LES-FONTAINES	Total
	ZAD Lône-Mougues	Mourgues	Route de Sarrians	Éco-quartier de Beaulieu	Prato	
Extension prévue au SCoT	38	19		16	6	79
Réserve foncière prévue au SCoT	15		38			53
Total	53	19	38	16	6	132

MISSION 1

REQUALIFICATION DE LA ZONE D'ACTIVITÉS DES PRATO

ÉQUIPE PROJET :

Anne-Lise MAICHERAK

OBJECTIFS

Cette mission s'inscrit dans le cadre de la formalisation de la stratégie de développement économique des Sorgues du Comtat, dont un des objectifs est la réhabilitation des zones d'activités existantes.

Elle répond également à la charte de qualité des parcs et quartiers d'activités du Vaucluse, portée par le Conseil Général. Elle vise enfin à définir les principes d'aménagement qui vont guider la requalification et l'extension de la zone d'activités des Prato.

RÔLE ET RÉALISATIONS DE L'AURAV

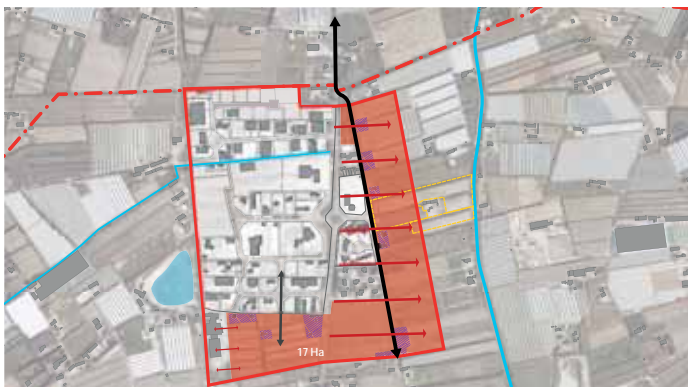
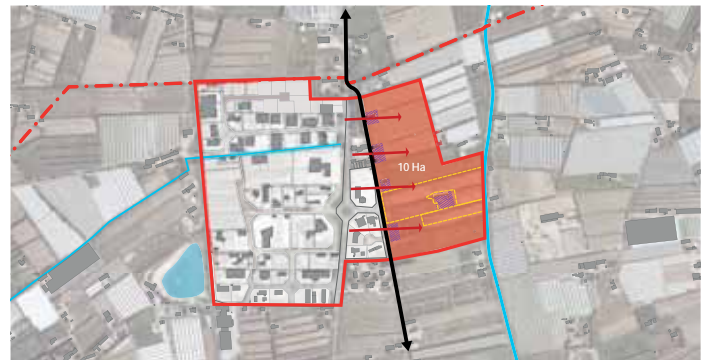
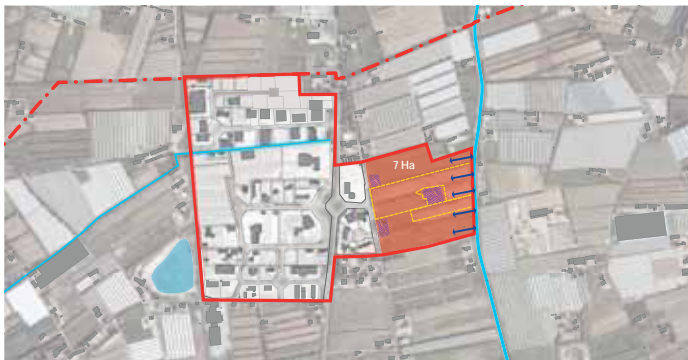
En 2012, L'AURAV avait réalisé le diagnostic et défini des premiers principes d'aménagement. En 2013, l'AURAV a finalisé cette mission en proposant :

- plusieurs scénarios d'extension de la zone des Prato ;
- différents schémas d'orientations correspondant aux scénarios retenus ;
- un phasage et une estimation financière sommaire des aménagements.

PERSPECTIVES

Ce type de travail pourra être conduit sur d'autres zones d'activités, en fonction des demandes des différents membres de l'agence.

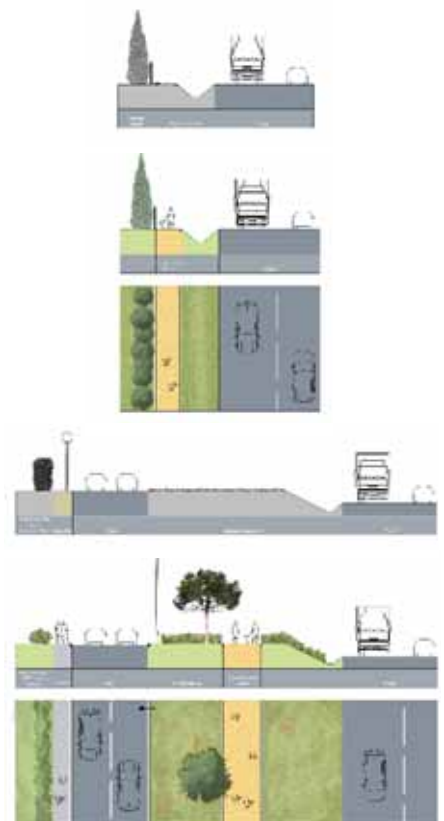
Propositions de scénarios d'extensions



Proposition d'orientations d'aménagement



Proposition de profils en travers



MISSION 1

SCHÉMA D'ORIENTATIONS URBAINES DU SECTEUR MONTEUX / BEAULIEU

ÉQUIPE PROJET :

Anne-Lise MAICHERAK

OBJECTIFS

Cette mission s'inscrit dans le cadre de la formalisation de la stratégie de développement économique des Sorgues du Comtat. Elle vise à définir des orientations d'aménagement sur les espaces situés entre le centre-ville de Monteux et la ZAC de Beaulieu.

RÔLE ET RÉALISATIONS DE L'AURAV

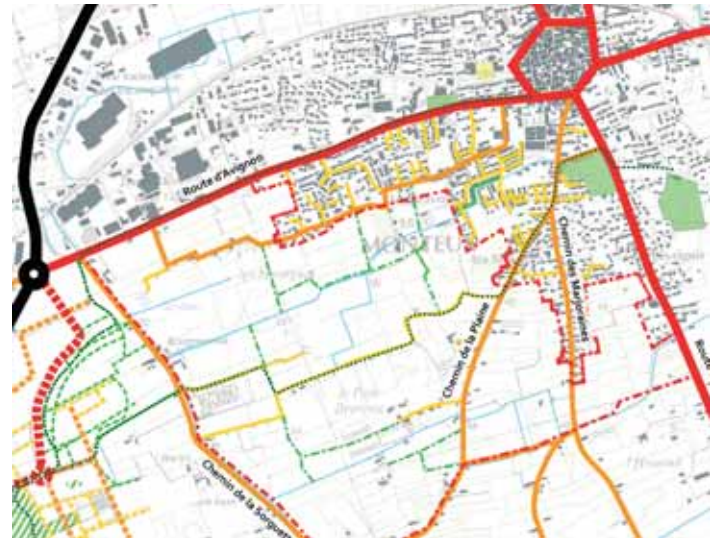
En 2013, l'AURAV a finalisé cette mission en proposant :

- un diagnostic urbain et paysager ;
- des orientations globales d'aménagement sur l'ensemble du secteur et des principes d'aménagement spécifiques aux Mourgues.

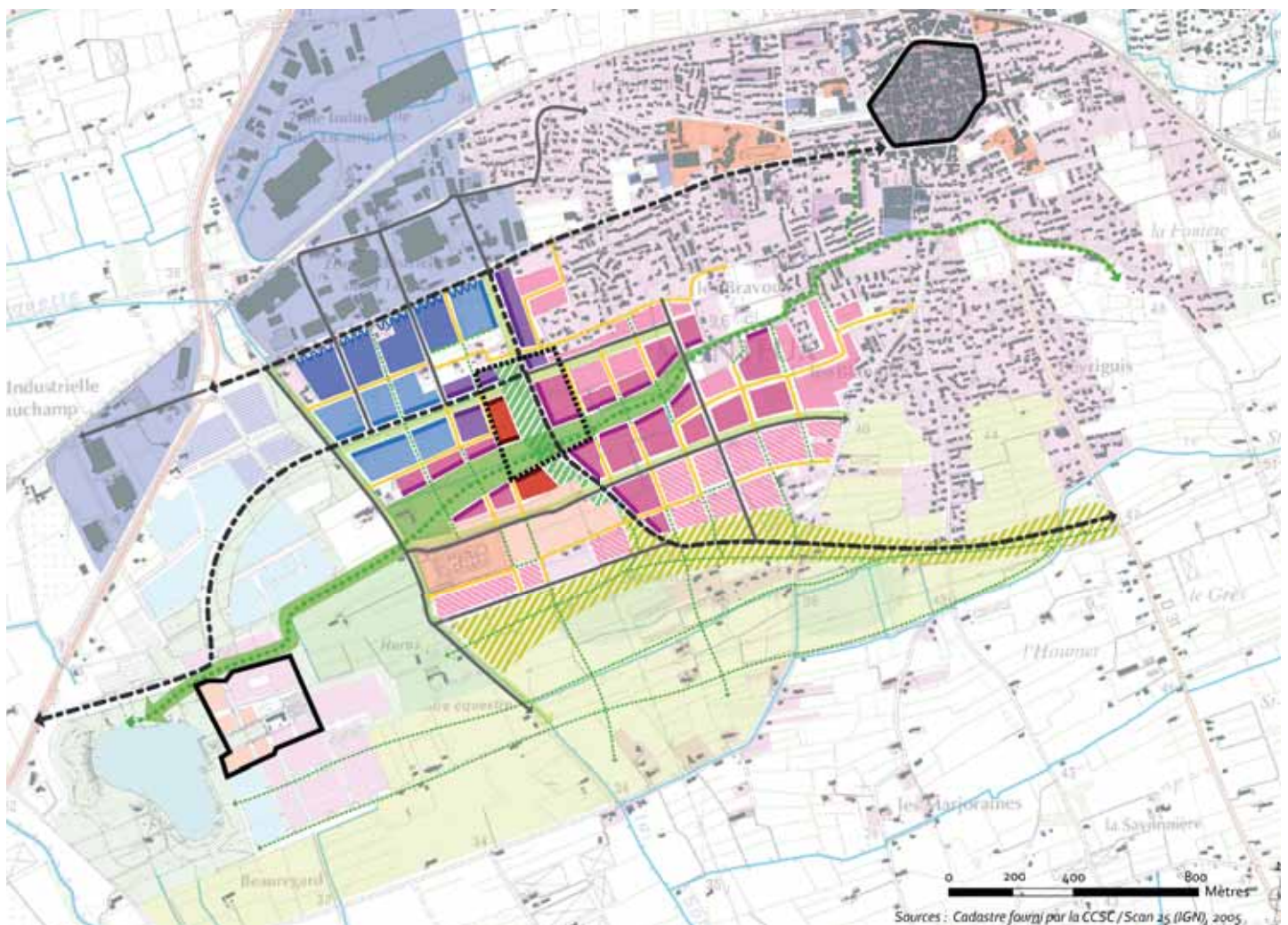
PERSPECTIVES

Ce type de travail pourra être conduit sur d'autres communes, en fonction des besoins des membres de l'agence.

Un diagnostic qui s'appuie sur les richesses du site



Créer du lien entre Beaulieu et le centre-ville de Monteux



MISSION 1

LE PROJET CITÉTRAM

ÉQUIPE PROJET :

Ingrid HAUTEFEUILLE
Anne-Lise MAICHERAK

OBJECTIFS

La réalisation d'un tramway, ou d'un Transport en Commun en Site Propre (TCSP), doit constituer un projet d'urbanisme durable et une montée en gamme de l'aménagement urbain. Un tel projet doit permettre de :

- planifier et intensifier le développement urbain et économique autour d'une infrastructure de transport structurante ;
- fédérer l'ensemble des acteurs et des collectivités dans la durée ;
- engager des projets d'aménagement et de requalification ambitieux sur des secteurs stratégiques ;
- apaiser les quartiers par la réalisation d'un maillage doux.

RÔLE ET RÉALISATIONS DE L'AURAV

L'agence a été missionnée par le Grand Avignon pour engager un projet d'aménagement et de développement urbain autour du tramway et pour assurer un rôle d'animateur de la démarche. Ce travail a été réalisé sur la séquence Route de Lyon jusqu'aux deux terminus.

Le travail de l'agence a porté sur :

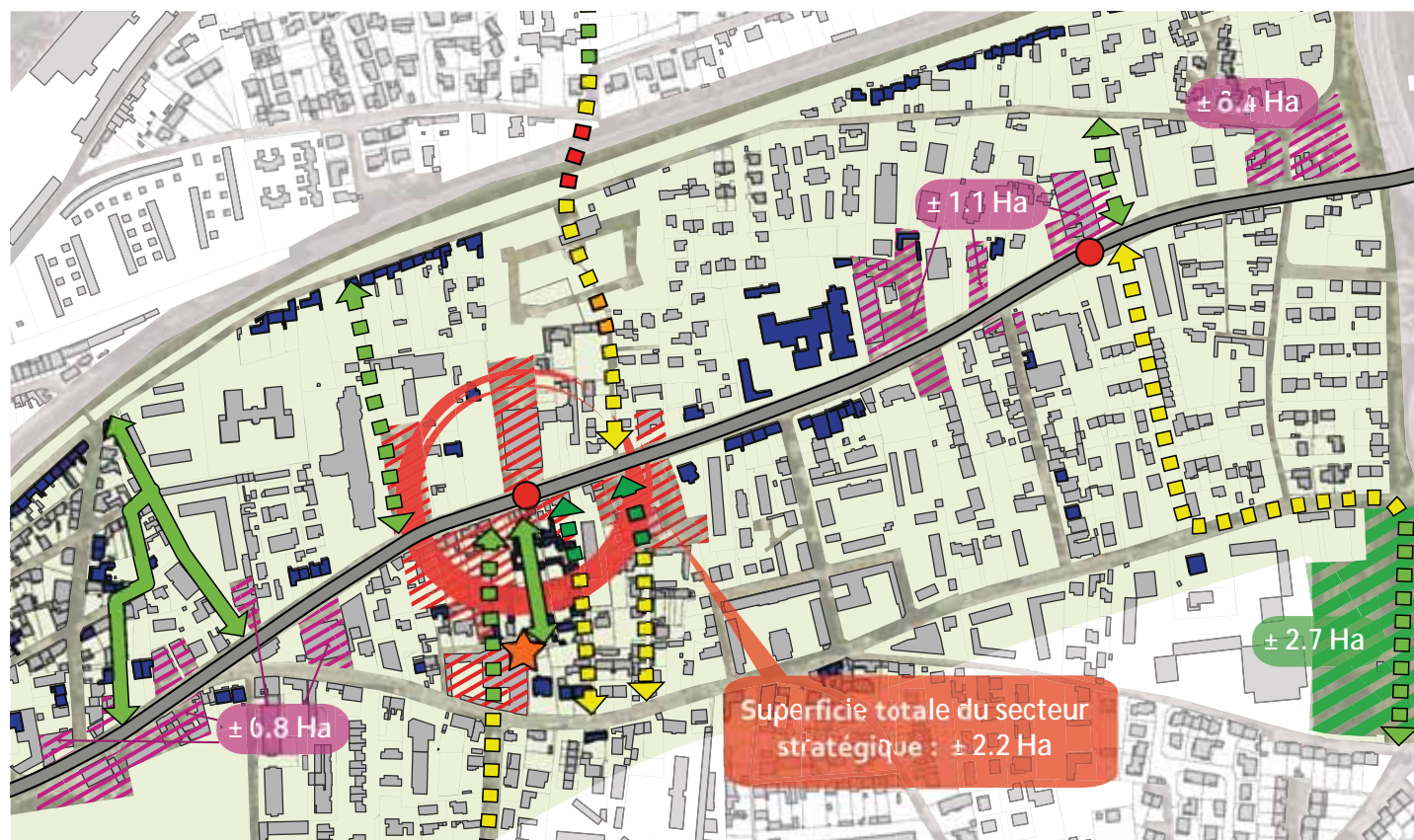
- la définition du périmètre d'étude ;
- la définition des enjeux urbains pour chaque séquence urbaine traversée par le tramway ;
- la réalisation du diagnostic urbain: identification du potentiel de développement et de renouvellement urbain et définition de premières orientations urbaines ;
- le diagnostic du fonctionnement des espaces traversés et les premières orientations d'amélioration de l'accessibilité aux futures stations en modes doux.

En 2013, l'AURAV a proposé un dispositif de mise en oeuvre des orientations urbaines : des comités fonciers réunissant le Grand Avignon, Tecelys, l'EPF et l'AURAV ont été organisés, pilotés par les communes du Pontet et d'Avignon afin d'étudier, de manière commune, les Déclarations d'Intention d'Aliéner (DIA) et les permis de construire déposés sur le périmètre d'étude.

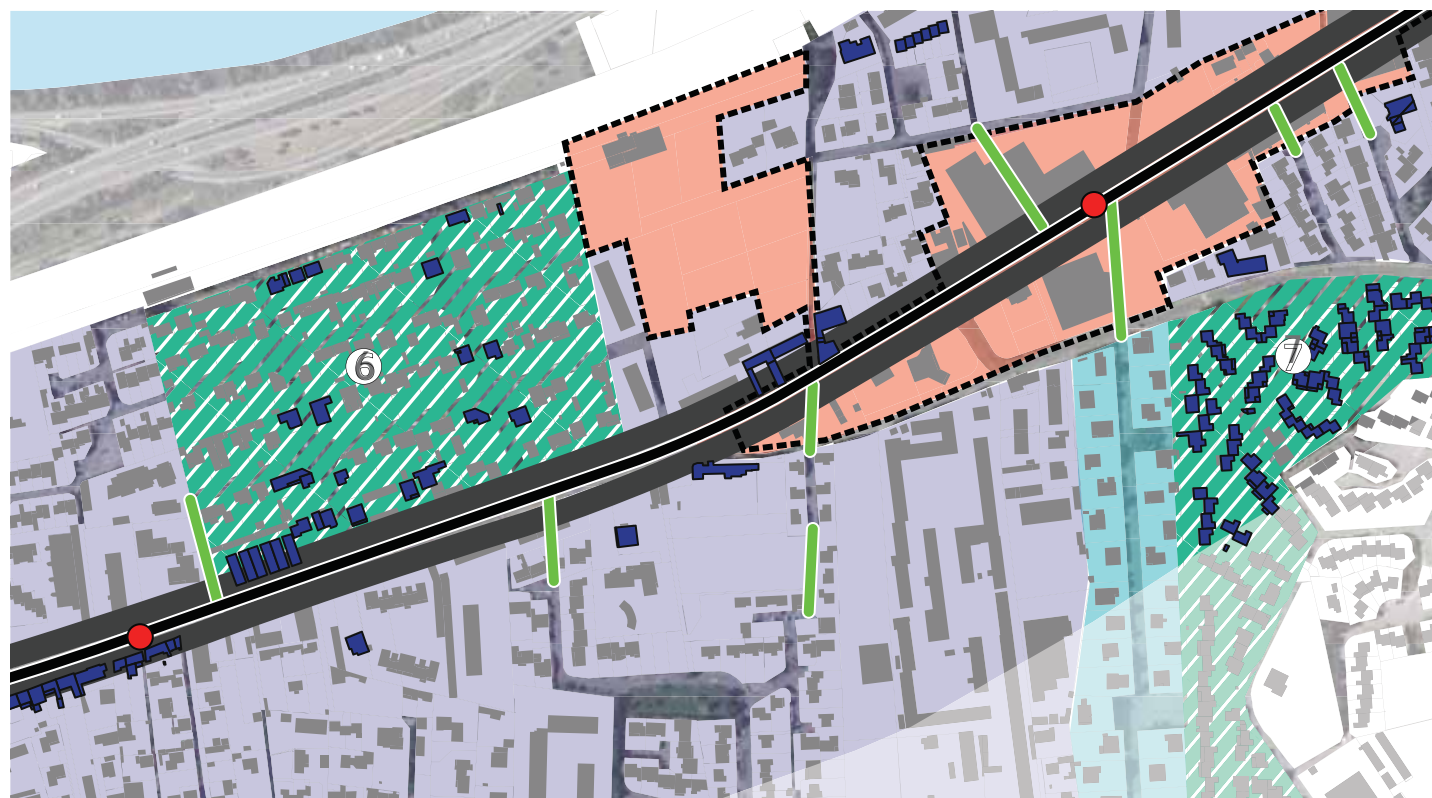
PERSPECTIVES

Pour le compte du Grand Avignon, des communes d'Avignon et du Pontet, l'AURAV poursuivra son rôle d'animateur et d'élaborateur d'un véritable projet urbain global autour des axes structurants de transports collectifs.

Des propositions d'itinéraires doux vers les stations et de secteurs stratégiques à mettre en valeur



Une analyse fine des séquences urbaines et de leur mutabilité à partir d'une méthode «basket» (visite exhaustive de terrain) qui a permis de proposer des principes d'aménagement urbain



MISSION 1

LE SCHÉMA MODES DOUX DE SORGUES

ÉQUIPE PROJET :

Ingrid HAUTEFEUILLE
Anne-Lise MAICHERAK

OBJECTIFS

Dans le cadre de l'adhésion de la Communauté de Communes des Pays de Rhône et Ouvèze, la ville de Sorgues a confié à l'agence d'urbanisme la définition d'un schéma «modes doux» à l'échelle de son territoire communal.

RÔLE ET RÉALISATIONS DE L'AURAV

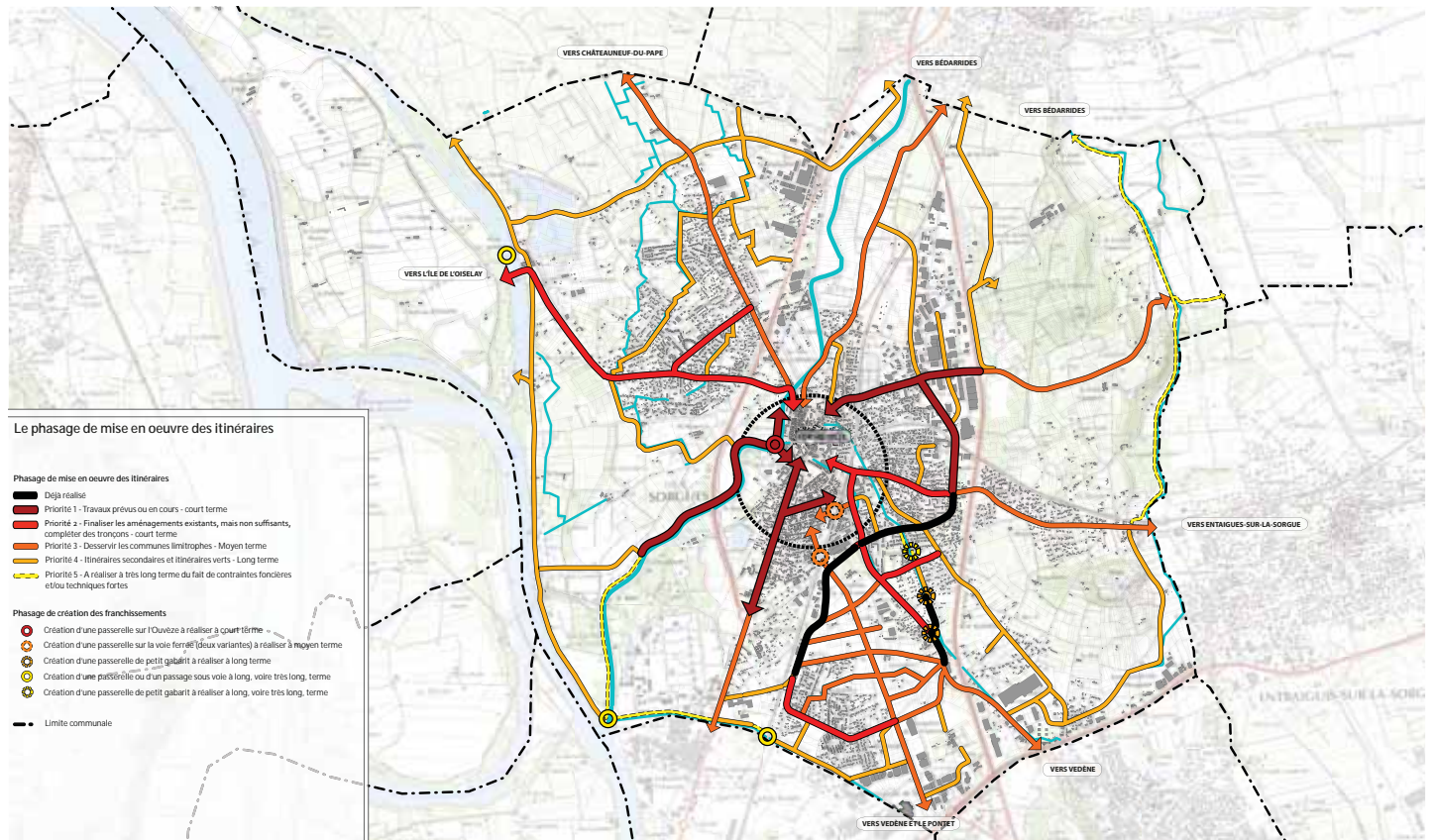
En 2012, l'agence s'était concentrée sur :

- la réalisation d'un diagnostic en deux volets :
 - identification des zones prioritaires à «desservir» ;
 - identification des éléments urbains et paysagers remarquables ;
- la définition d'itinéraires doux et des actions à mettre en oeuvre ;
- la proposition d'un phasage.

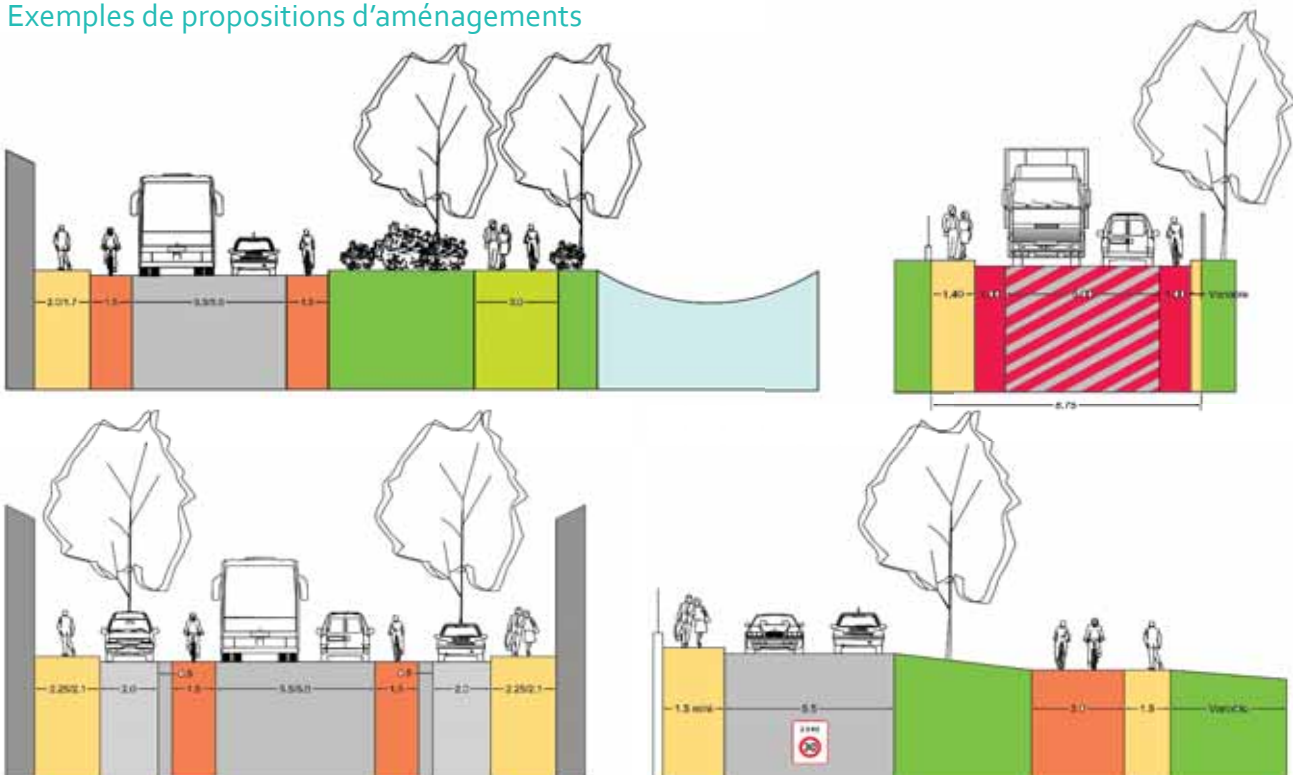
En 2013, l'AURAV a finalisé cette mission en proposant :

- différentes typologies d'aménagement pour chaque type d'itinéraire ;
- des principes d'aménagements sur les itinéraires structurants (profils en travers) ;
- des exemples de matériaux et jalonnement pouvant être mis en oeuvre.

Proposition d'un phasage qui s'appuie, notamment, sur les projets déjà existants de la commune



Exemples de propositions d'aménagements



MISSION 1

CRÉATION D'UN PARC PUBLIC URBAIN AUTOUR DE L'ABBAYE DE SAINT-RUF

ÉQUIPE PROJET :

Anne-Lise MAICHERAK

OBJECTIFS

Dans la commune d'Avignon, les terrains situés entre la piscine de Folard, le jardin de l'Abbaye de Saint-Ruf et le collège Anselme Mathieu sont des espaces interstitiels, sans usage réel. Or, la proximité de plusieurs équipements publics rendait nécessaire une réflexion sur l'utilisation de ces terrains, dans le cadre d'un projet global.

Ainsi, la commune d'Avignon a missionné l'agence d'urbanisme afin d'entamer une réflexion urbaine sur ces terrains et de réunir l'ensemble des acteurs concernés.

RÔLE ET RÉALISATIONS DE L'AURAV

La première étape a permis de réaliser un diagnostic urbain et paysager, basé sur des visites de terrains et sur les différentes études existantes.

L'AURAV a associé l'ensemble des différents partenaires (les services de la Ville, le Conseil général et le collège Anselme Mathieu) pour définir des orientations d'aménagement partagées. Un projet d'aménagement d'ensemble, en deux phases, a ensuite été proposé.

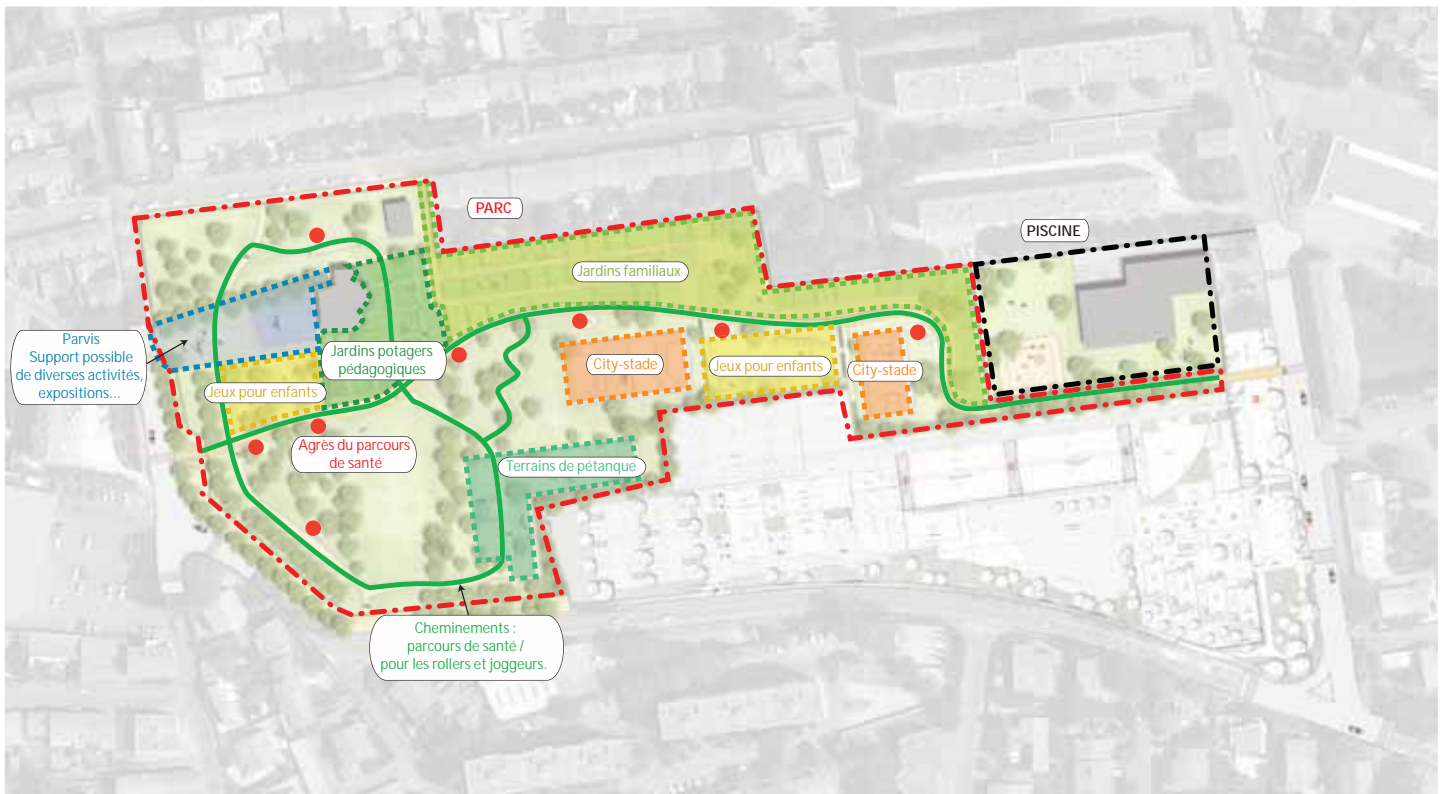
PERSPECTIVES

Cette étude s'inscrit dans le cadre de la définition du schéma-programme de développement urbain et paysager des quartiers Sud d'Avignon pour lequel l'AURAV a été missionnée par l'État, le Grand Avignon et la ville d'Avignon.

Définition d'un plan d'aménagement



Proposition de vocations et d'une organisation du site à partir des usages



MISSION 1

SCHÉMA PROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT URBAIN ET SOCIAL DES QUARTIERS SUD D'AVIGNON

ÉQUIPE PROJET :

Ingrid HAUTEFEUILLE
Anne-Lise MAICHERAK
Marion PINAULT

OBJECTIFS

Le Grand Avignon, la ville d'Avignon, l'Etat et l'ANRU, avec l'appui de l'AURAV, ont souhaité profiter du processus de redéfinition des contours de la politique de la ville pour définir, à l'échelle du secteur sud d'Avignon, une stratégie urbaine et sociale qui combine, sur le long terme, les actions de la politique de la ville et du droit commun. Cette stratégie intégrée doit permettre de décupler dans les quartiers prioritaires l'impact des grands projets et ainsi de mieux accompagner les investissements issus de la politique de la ville afin de les optimiser.

Il s'agit de mieux intégrer ces quartiers aux grands projets et dynamiques urbaines et ainsi de les replacer au cœur des politiques de droit commun, facteur essentiel de réintroduction de la « ville ordinaire ».

RÔLE ET RÉALISATIONS DE L'AURAV

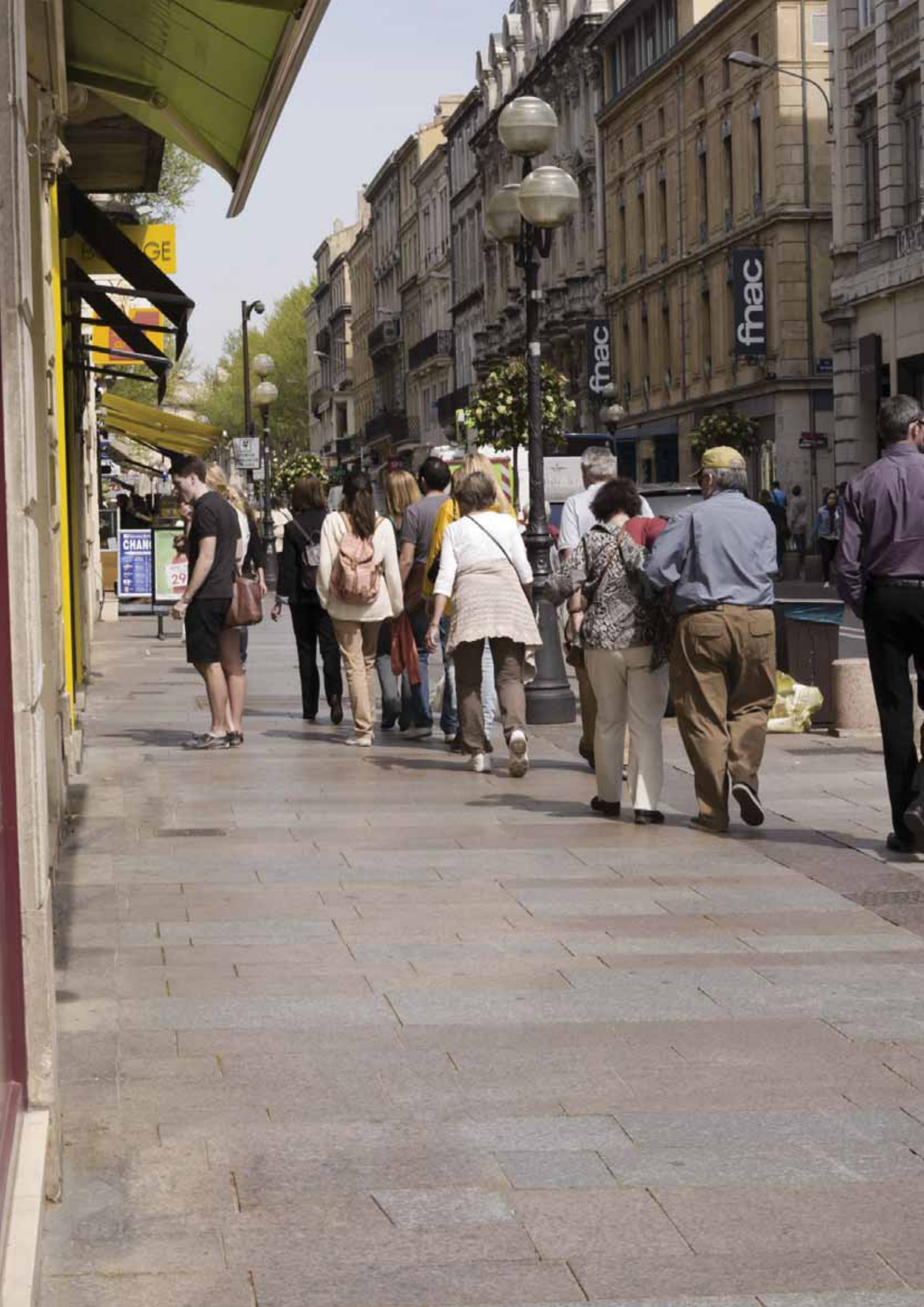
Fin 2013, une convention entre l'ANRU et l'AURAV a été établie pour l'élaboration d'un Schéma-programme de développement urbain et social des quartiers sud d'Avignon. L'agence d'urbanisme jouera ainsi un rôle d'animateur d'une démarche qui doit associer et faire dialoguer, de façon pérenne, l'ensemble des acteurs publics et privés, ainsi que les habitants.

L'AURAV est en charge de la production du Schéma-programme. Le diagnostic débutera par le recensement, le partage et la mise en perspective des actions menées par les collectivités, bailleurs... ce qui constituera un préalable à l'élaboration du futur Contrat de Ville.

La capitalisation de l'information urbaine et sociale, aujourd'hui dispersée, permettra notamment de suivre dans le temps les évolutions sociales des quartiers du Grand Avignon. Enfin, le Schéma-programme aboutira à la définition d'orientations urbaines (déclinées au 1/5 000 ème), de principes de programmation et de phasage, établis en fonction de priorités ciblées.

PERSPECTIVES

L'année 2014 permettra la réalisation d'un diagnostic socio-économique et urbain partagé, la définition d'enjeux et la proposition d'orientations d'aménagement.



MISSION 2 :
CONNAISSANCE DES
TERRITOIRES ET DES
MODES DE VIES

MISSION 2

OBSERVATOIRE DU FONCIER ÉCONOMIQUE

ÉQUIPE PROJET :

Marine KUSNIEREK

OBJECTIFS

Ce travail a pour objectif d'identifier le foncier non bâti (dents creuses et friches) dans les zones d'activités existantes du SCoT du Bassin de Vie d'Avignon afin de suivre l'évolution des espaces d'activités et de constituer ainsi un outil au service des politiques économiques et foncières des collectivités.

En premier lieu, l'observatoire du foncier économique viendra nourrir la démarche de révision du SCoT BVA et sa stratégie de développement économique. Il répond également aux enjeux liés à la consommation d'espace.

RÔLE ET RÉALISATIONS DE L'AURAV

L'année 2013 a permis d'engager un premier travail d'observation à travers l'identification du foncier mobilisable dans les zones d'activités existantes du SCoT BVA.

L'ensemble des zones d'activités du SCoT, qu'elles soient d'intérêt intercommunal ou communal, a été couvert. L'identification du foncier mobilisable a été réalisée à l'échelle parcellaire (référentiel cadastral millésimé 2013 - PCI vecteur) et intègre un degré de mobilisation en fonction du niveau et du type de contraintes qui peuvent impacter l'urbanisation de la parcelle.

Ce travail a donné lieu à un document de type atlas pour chaque EPCI du SCoT BVA.

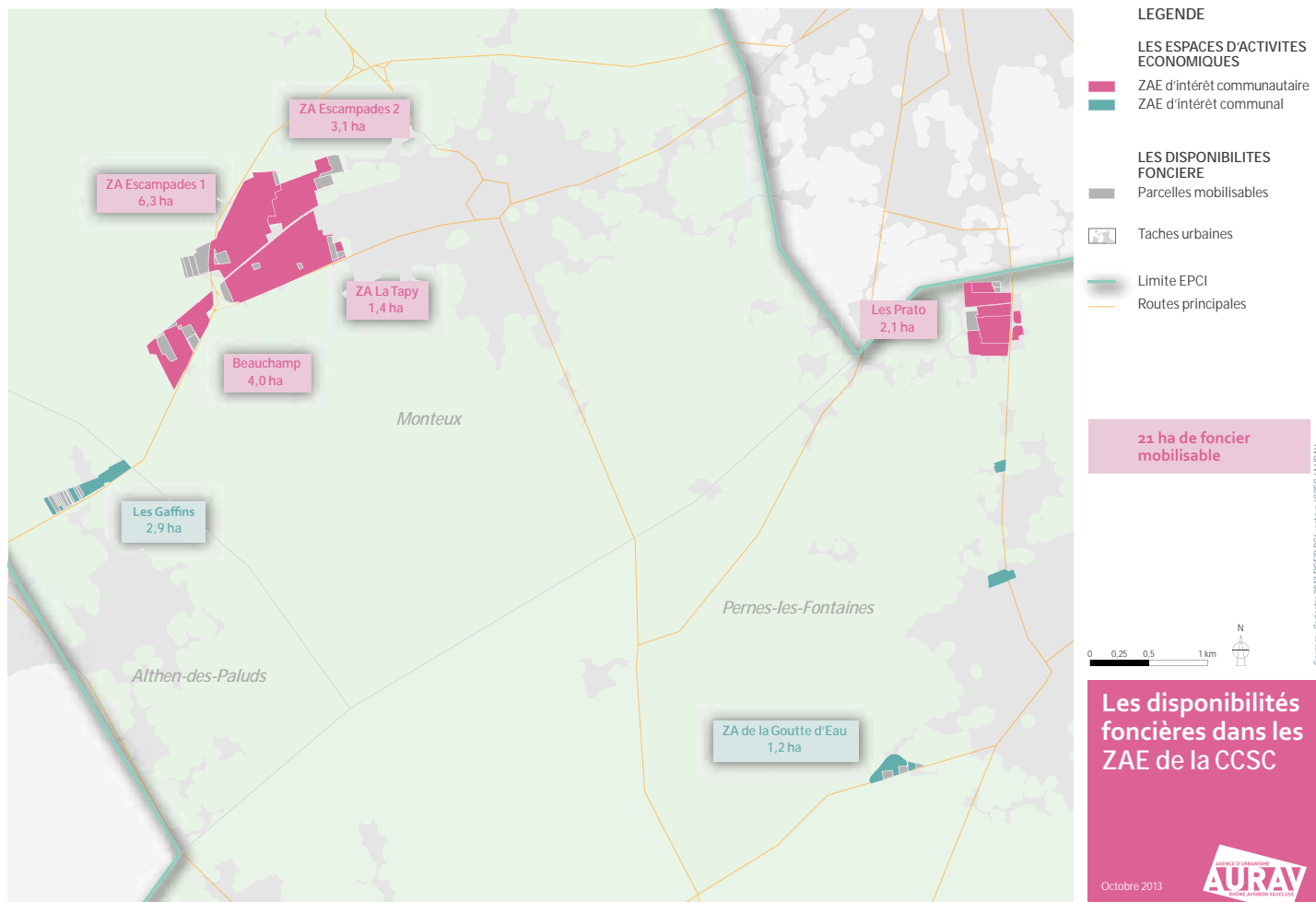
PERSPECTIVES

En 2014, l'observatoire va être élargi à des communes vauclusiennes : Cavaillon, Carpentras, Orange, Bollène, Apt ou Pertuis.

À RETENIR

Sur les zones d'activités existantes du SCoT BVA, 274 ha de foncier ont été identifiés comme éventuellement mobilisables avec des niveaux de contrainte variables.

Un suivi pérenne du foncier comme outil d'appui aux politiques de développement économique



Un repérage à la parcelle du foncier mobilisable



4 observatoires pour 4 EPCI



MISSION 2

ÉVOLUTION DE LA GÉOGRAPHIE DE L'EMPLOI DANS L'ESPACE RHÔNE AVIGNON VAUCLUSE

ÉQUIPE PROJET :

Marine KUSNIEREK

OBJECTIFS

Dans le cadre de ses missions d'observation du territoire et des modes de vie, l'AURAV a analysé l'évolution de l'emploi dans l'espace Rhône-Avignon-Vaucluse (département de Vaucluse + aire urbaine d'Avignon) depuis 1990, la répartition spatiale de l'emploi et son processus d'évolution.

RÔLE ET RÉALISATIONS DE L'AURAV

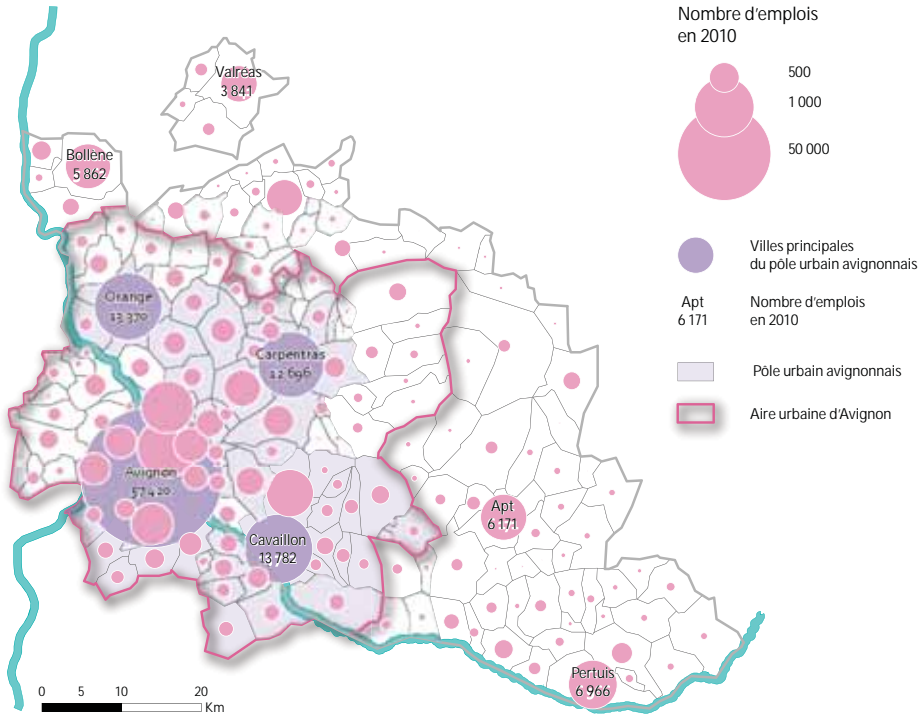
En 2013, l'agence a engagé la réalisation d'une publication intitulée : « Evolution géographique de l'emploi dans l'espace Rhône-Avignon-Vaucluse. Vers une nouvelle répartition spatiale de l'emploi ? »

À RETENIR

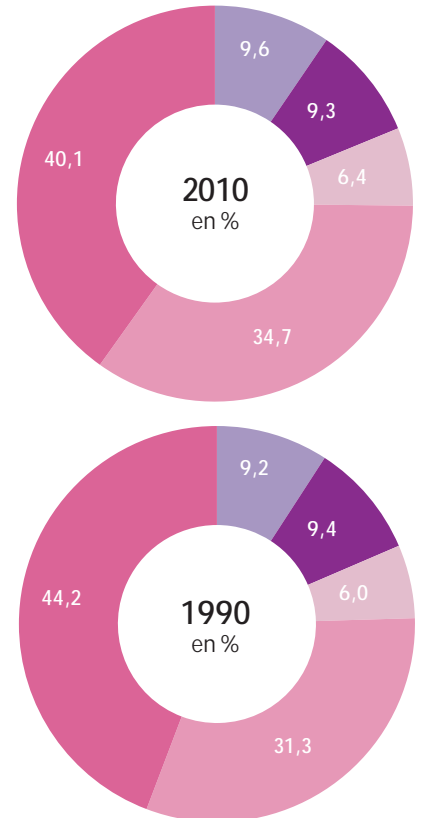
Après une forte progression de l'emploi, notamment dans les années 70, la décennie 90 est marquée par un ralentissement général. L'espace Rhône-Avignon-Vaucluse n'a pas échappé à cette tendance malgré le doublement du nombre d'emplois depuis la fin des années 60.

Dans le même temps, la répartition spatiale de l'emploi a évolué en se développant davantage dans l'espace périurbain avignonnais, alors que la part de l'emploi situé dans les villes principales diminuait.

Nombre d'emplois en 2010



Poids de l'emploi dans les zonages en aire urbaine de l'espace Rhône-Avignon-Vaucluse en 1999 et 2010



- Aire urbaine avignonnaise**
- Villes principales
 - Pôle urbain (hors villes principales)
 - Couronne périurbaine
- Département du Vaucluse**
- Moyens et petits pôles
 - Autres communes

LES PUBLICATIONS DE L'AGENCE

ÉVOLUTION DE LA GÉOGRAPHIE DE L'EMPLOI DANS L'ESPACE RHÔNE-AVIGNON-VAUCLUSE

Vers une nouvelle répartition spatiale de l'emploi ?

Mars 2014 10

AGENCE D'URBANISME AURAV

Après une forte progression de l'emploi, notamment dans les années 90, la décennie 90 est marquée par un ralentissement qui concerne l'ensemble du territoire national. L'espace Rhône-Avignon-Vaucluse (département du Vaucluse et aire urbaine d'Avignon) n'a pas échappé à cette tendance, malgré que le nombre d'emploi a doublé depuis la fin des années 60.

Dans le même temps, la répartition spatiale de l'emploi a évolué en se développant davantage dans l'espace périurbain avignonnais, alors que le part de l'emploi dans les villes principales diminuait.

L'objectif de cette publication est de revenir sur l'évolution, entre 1999 et 2010, de la répartition de l'emploi dans l'espace Rhône-Avignon-Vaucluse et ainsi de mieux qualifier les phénomènes de perturbation.

Retour sur les tendances

Un ralentissement général de l'évolution de l'emploi, notamment depuis les années 90. Néanmoins, le taux de croissance du Vaucluse et de l'aire urbaine d'Avignon est toujours supérieur au taux national et au taux régional (excepté sur la période 1999-2010).

● 1999-2010 : Forte augmentation du nombre d'emploi, notamment dans les villes principales. La population augmente également une croissance très soutenue.

● 1999-2010 : Réajustement de la croissance de l'emploi. Les villes principales ont toujours les plus dynamiques. Sur cette même période la croissance démographique tend à ralentir, mais la perturbation à raccourcir.

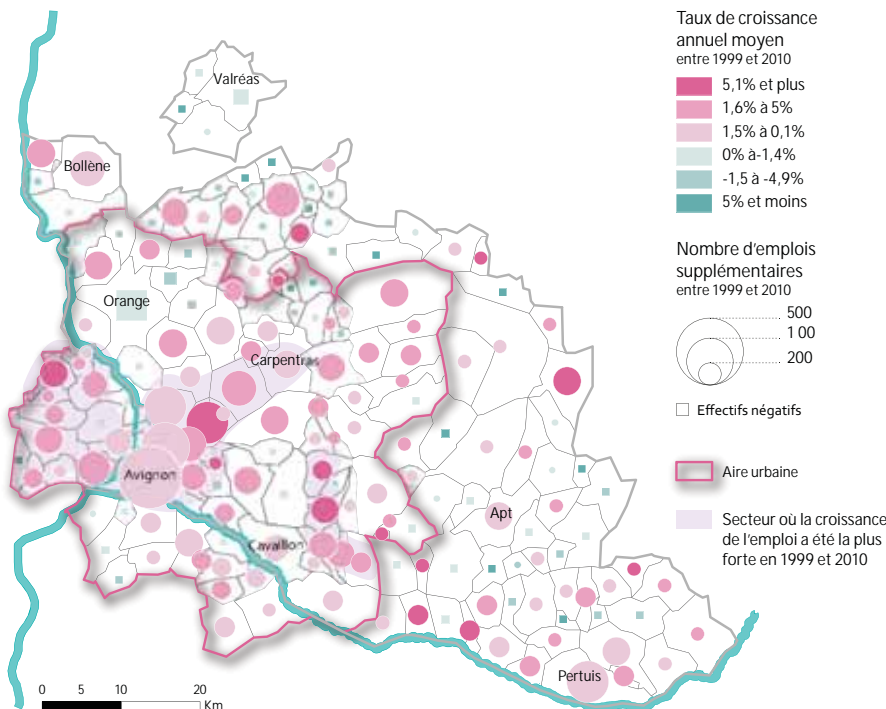
● 1999-2010 : Légère reprise dans la dynamique d'emploi. Une forte croissance de l'emploi urbaine dans la couronne périurbaine avignonnaise.

● 1999-2010 : L'emploi, tout comme la croissance démographique, continue à ralentir. Une croissance plus soutenue de l'emploi urbaine au niveau de pôles autres et de la couronne périurbaine avignonnaise alors que les villes principales ont perdu de vitesse.

● Évolution du taux de croissance annuel moyen de l'emploi de 1968 à 2010

- France métropolitaine
- PAVA
- Vaucluse
- Aire urbaine d'Avignon
- Villes principales de l'aire urbaine d'Avignon
- Pôle urbain avignonnais (hors villes principales)
- Couronne périurbaine de l'aire urbaine d'Avignon

Evolution de l'emploi entre 1999 et 2010



MISSION 2

CHIFFRES CLÉS DÉMOGRAPHIQUES ET SOCIO-ÉCONOMIQUES

ÉQUIPE PROJET :

Marine KUSNIEREK

OBJECTIFS

Dans le cadre de ses missions relatives à l'observation des territoires et des modes de vie, l'agence d'urbanisme assure un suivi statistique des évolutions démographiques et socio-économiques.

RÔLE ET RÉALISATIONS DE L'AURAV

En 2013, une publication pour chacun des EPCI du SCOT BVA a été réalisée. Ce document revient sur les grands chiffres clés du territoire à travers les grandes thématiques suivantes :

- territoire et population ;
- emploi et population active ;
- tissu économique.

Un éclairage et une publication par EPCI



Téléchargeable sur aurav.org

MISSION 2

PORTRAIT DE LA JEUNESSE DE VAUCLUSE

ÉQUIPE PROJET :

Xavier DURANG

OBJECTIFS

Dans le contexte actuel de crise économique, les jeunes sont fortement touchés. Le 1er rapport de l'observatoire de l'INJEP sur la situation de la jeunesse en France rendu le 04 décembre 2012 souligne la dégradation de tous les indicateurs et l'existence d'une ligne de fracture entre deux jeunesses (l'une diplômée, l'autre dépourvue de diplôme). Le taux de pauvreté des 18-24 ans a progressé de 5 points depuis 2004. Le Vaucluse est l'un des départements où les jeunes sont parmi les plus pauvres de France : 22,2% des 0-24 sont concernés et 25,8% des mineurs.

Ce travail, commandé par le Conseil général de Vaucluse, a eu pour principal objectif de dresser un portrait des jeunes vaclusien, de leurs conditions de vie et d'insertion.

RÔLE ET RÉALISATIONS DE L'AURAV

L'agence a réalisé, sous forme d'une publication, une étude de géographie sociale sur la situation des jeunes dans le Vaucluse et ses cantons, tout en apportant des éclairages sur leurs niveaux d'autonomie/dépendance, leurs modes d'habiter, leurs situations scolaires et leurs modalités d'insertion sur le marché du travail.

Cette étude statistique s'est appuyée sur les données d'enquêtes individuelles du recensement 2009 communément appelées « fichiers détail - individus localisés au niveau du canton ou ville ». Elle reprend pour partie la méthodologie de l'étude « Jeunes dans le Rhône : des conditions de vie inégales selon les territoires » réalisée par l'INSEE Rhône-Alpes pour le compte du Département du Rhône en 2011.

En avril 2013, une publication reprenant les principaux résultats a été diffusée.

PERSPECTIVES

Courant 2014, un séminaire sera organisé à l'initiative du Conseil général et de l'Etat rassemblant les différents acteurs des politiques de la jeunesse dans le Vaucluse. L'agence apportera un appui à l'organisation du séminaire et elle présentera son étude lors de cet événement.

À RETENIR

162 000 jeunes de moins de 25 ans résident dans le Vaucluse et représentent 30% de la population. Dans le département, seuls 27% des jeunes de 18-20 ans sont autonomes (alors que la médiane des départements se situe à 36%).

A 20 ans, 70% des garçons et 55% des filles sont sur le marché du travail.

Portrait de la jeunesse de Vaucluse

Chiffres clés

6

Avril 2013

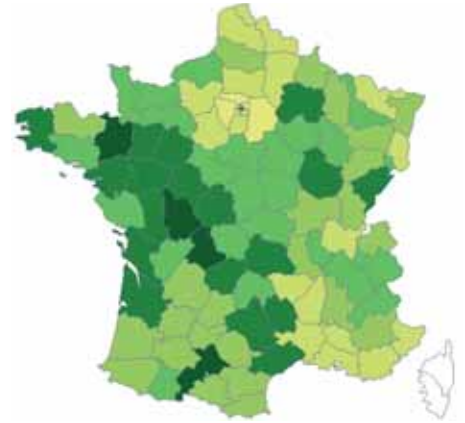


Les jeunes sont les premières victimes de la crise économique comme le montre le premier rapport de l'observatoire de l'INJEP sur la situation de la jeunesse en France rendu le 04 décembre 2012. Dans ce contexte national difficile, le Vaucluse est l'un des départements les plus touchés par la pauvreté des jeunes : 26% des 0-18 ans sont concernés, ce qui le situe au 8ème rang au niveau national.

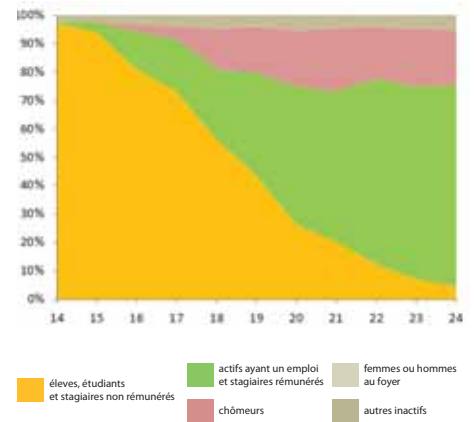
Dans le cadre des missions liées à l'observation territoriale et des modes des vie de l'Aurav, le Conseil général de Vaucluse l'a missionné pour réaliser un portrait des jeunes vauclusiens centré sur l'analyse de leurs conditions de vie et des modalités de passage à l'âge adulte.

Cette étude s'intéresse plus particulièrement aux différents profils de jeunes selon leur degré d'autonomie et de dépendance. Elle décrit notamment leurs liens avec la famille, leurs statuts résidentiels, leurs scolarités et situations par rapport à l'activité. Le champ d'étude correspond aux tranches d'âge des 0-24 ans et des 18-24 ans pour les jeunes majeurs.

Part (en %) des jeunes de 18 à 20 ans en situation d'autonomie (par rapport aux parents)



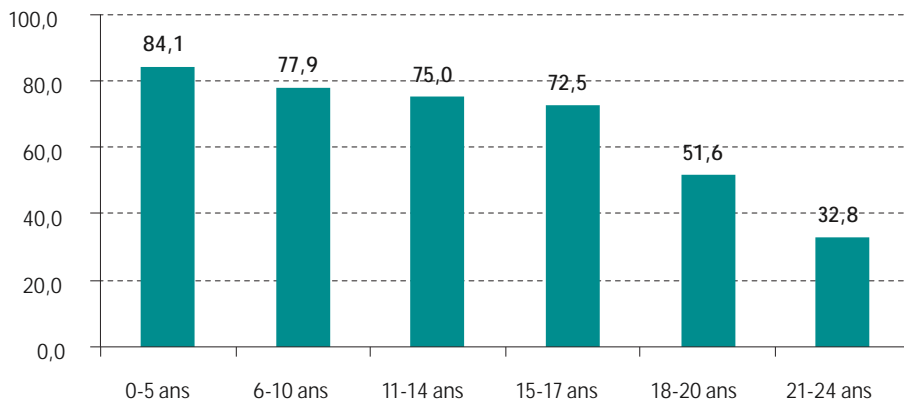
Situation (activité/scolarité) des garçons selon l'âge



Téléchargeable sur aurav.org

Portrait de la jeunesse de Vaucluse • AURAV

Part (en %) de jeunes vivant chez les deux parents selon l'âge



MISSION 2

OBSERVATOIRE DU COMMERCE

ÉQUIPE PROJET :

Xavier DURANG

OBJECTIFS

La Loi de Modernisation de l'Economie de 2008, le Grenelle II (2010) et la Loi ALUR (2014) ont intégré l'urbanisme commercial dans le champ de l'urbanisme. Dans ce cadre, l'agence d'urbanisme constitue l'outil privilégié pour appuyer les collectivités dans la définition de leurs politiques commerciales et suivre les évolutions du commerce.

Plus précisément, les missions de l'agence consistent à :

- élaborer le volet commercial du SCoT BVA ;
- accompagner l'Etat dans la réalisation d'études portant sur l'analyse de l'équipement commercial du Vaucluse ;
- produire un diagnostic territorialisé de l'offre commerciale (densité, diversité, pratiques, évolutions du commerce, etc.), de la consommation (pratiques, comportements d'achats, etc.) et des questions foncières.

RÔLE ET RÉALISATIONS DE L'AURAV

L'AURAV a lancé le volet commercial du SCoT BVA en définissant les objectifs, la méthode et en proposant des premières données de cadrage. L'agence a par ailleurs réalisé un atlas des polarités commerciales du bassin de vie d'Avignon.

L'AURAV est également intervenue pour le compte de la DDT de Vaucluse en contribuant à la rédaction du cahier des charges d'une enquête confiée au Master GEOTER de l'UAPV sur les pratiques d'achats, les lieux de commerces des vauclusiens et l'évolution de la répartition géographique de l'appareil commercial.

A partir de «Sirene® base de données», géolocalisé sur l'ensemble de l'espace Rhône-Avignon-Vaucluse, l'AURAV a également réalisé un premier travail d'inventaire de l'implantation commerciale.

PERSPECTIVES

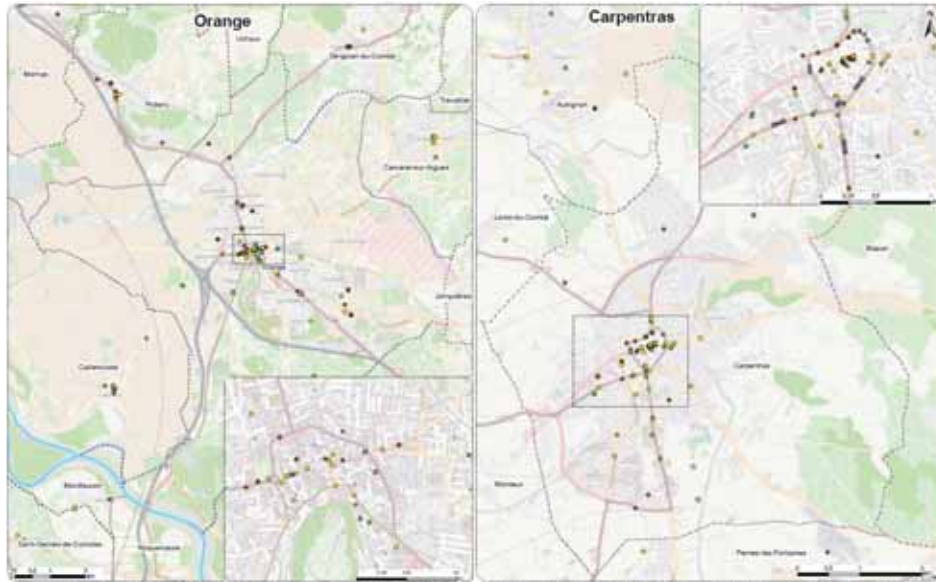
L'AURAV poursuivra l'élaboration du volet commercial du SCoT BVA.

À RETENIR

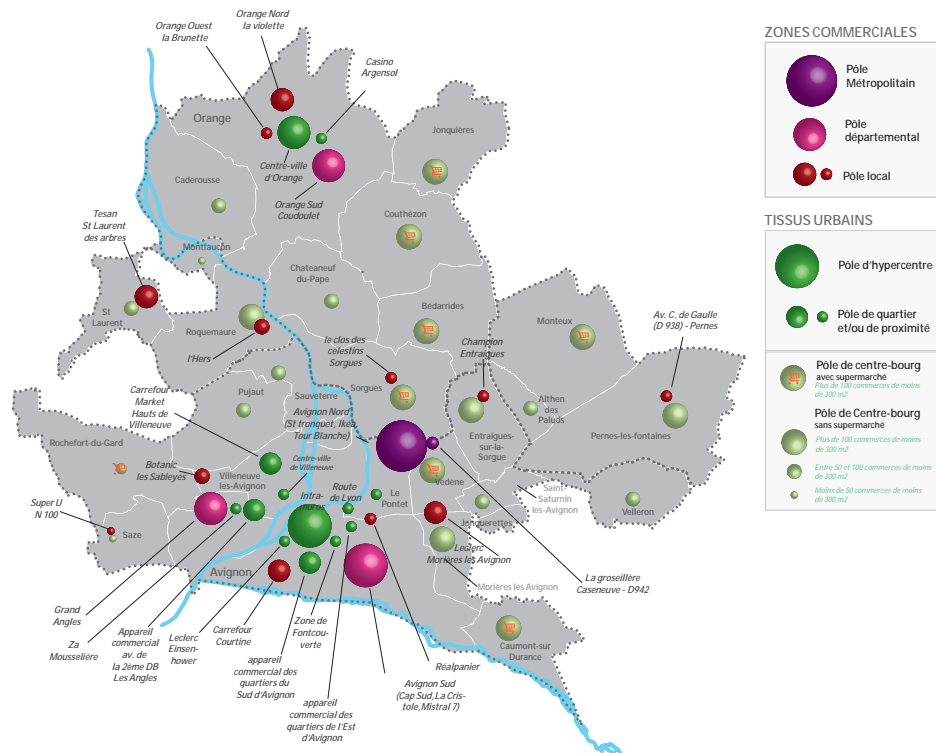
L'aire urbaine d'Avignon compte :

- 340 grandes et moyennes surfaces alimentaires ou spécialisées qui représentent une surface totale de vente de 507 000 m².
- 21 000 établissements liés au commerce et aux services de proximité

Une analyse du commerce à l'échelle du Vaucluse



Analyser le fonctionnement de l'appareil commercial du SCoT BVA afin d'adapter les orientations d'aménagement selon les types de polarités



Comprendre le cadre réglementaire

L'urbanisme commercial a connu depuis 40 ans de nombreux revirements de législation avec les lois :

Royer	Raffarin	SRU	LME	Grenelle 2
1973	1996	2000	2008	2010
Protéger le « petit commerce » et éviter le gaspillage des équipements commerciaux		Exigence de compatibilité entre les autorisations et les SCoT	Substitution des critères d'aménagement du territoire et de développement durable aux critères économiques	

MISSION 2

DÉPLACEMENT ET VULNÉRABILITÉ ÉNERGÉTIQUE

ÉQUIPE PROJET :

Xavier DURANG

OBJECTIFS

L'agence a engagé une réflexion sur l'enjeu des ménages et des espaces périurbains vulnérables face à la hausse du prix du carburant en raison de modes de vie fortement liés à la dépendance automobile et à l'étalement urbain.

Cette réflexion doit alimenter les politiques publiques en matière de performance énergétique, de lutte contre l'étalement urbain, d'adaptation au changement climatique ou d'articulation urbanisme-transport collectifs.

Un premier travail, réalisé dans le cadre d'un atelier universitaire avec le Masters 2 « Géomatique et projets territoriaux » de l'Université d'Avignon et des Pays de Vaucluse a pour objectif de quantifier le phénomène et d'apporter des éléments de connaissances et de réflexions prospectives.

RÔLE ET RÉALISATIONS DE L'AURAV

En 2013, la promotion de Master 2 GEOTER de l'Université d'Avignon et des Pays de Vaucluse a finalisé le rapport d'étude avec l'ensemble des analyses cartographiques détaillant les niveaux et les différentes problématiques de la vulnérabilité énergétique sous l'angle des déplacements. Ce travail a été présenté dans les différentes instances de l'agence (Conseil d'administration, Comité Technique Partenarial, etc.).

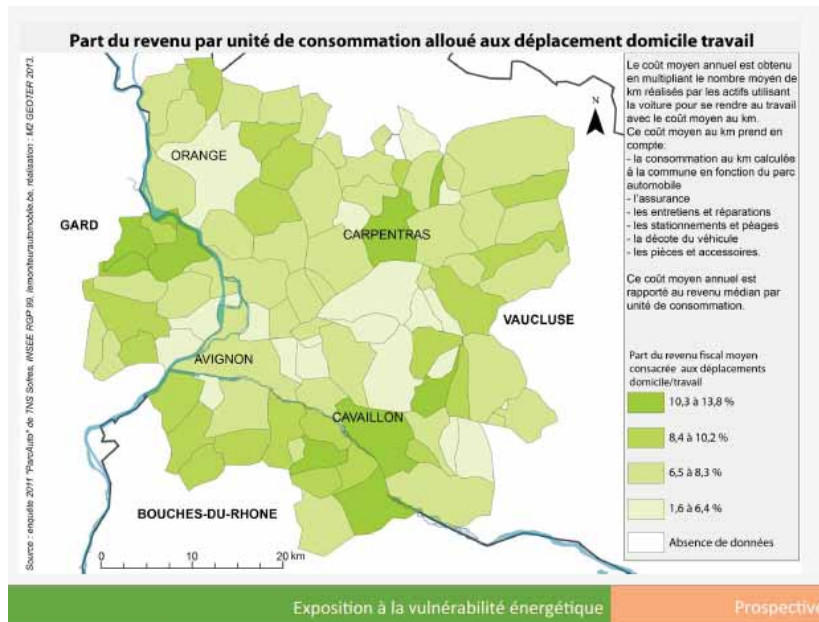
PERSPECTIVES

En 2014, une publication de synthèse sera réalisée sur la base du rapport d'études afin de communiquer auprès des partenaires de l'agence. Les résultats de cette étude seront mobilisés dans les réflexions et des projets de planification territoriale qui doivent prendre en compte les enjeux énergétiques.

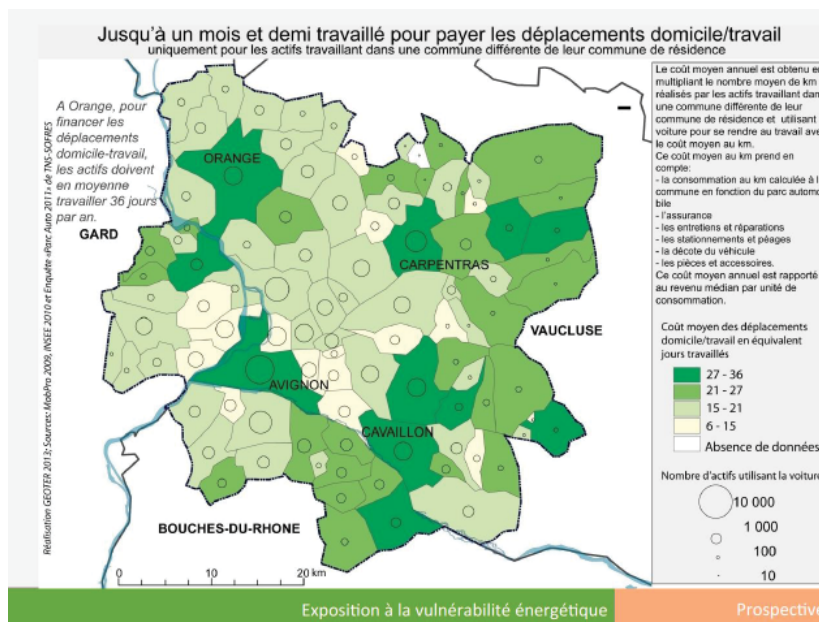
À RETENIR

La distance moyenne parcourue par les actifs de l'aire urbaine d'Avignon pour se rendre, en voiture, sur leur lieu de travail (à moins de 100 km) est de 12,4 km. (1/3 parcourt plus de 30 km)

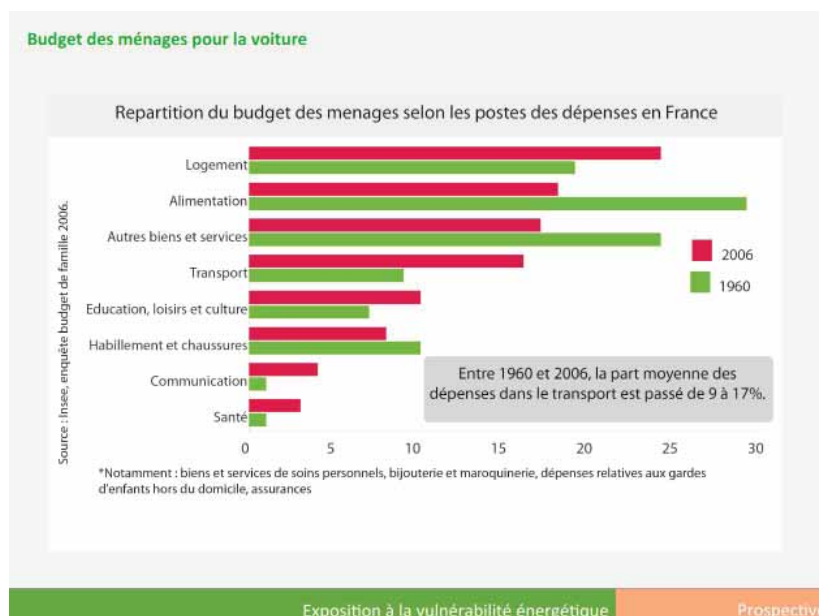
Une exposition des ménages à la vulnérabilité variable selon les territoires



Jusqu'à 1 mois et 1/2 travaillé pour payer les déplacements domicile/travail



Le part des « transports » dans le budget des ménages atteint 17%



MISSION 2

ANALYSES SOCIO-DÉMOGRAPHIQUES DE L'ESPACE RHÔNE AVIGNON VAUCLUSE

ÉQUIPE PROJET :

Xavier DURANG
Marine KUSNIEREK

OBJECTIFS

Dans le cadre de ses missions d'observation du territoire et des modes de vie, l'agence d'urbanisme a analysé les processus de péri-urbanisation de l'aire urbaine d'Avignon.

L'objectif de cette démarche était de constituer un socle de connaissance sur les grandes dynamiques territoriales à l'œuvre au sein de l'espace Rhône-Avignon-Vaucluse, notamment à partir des chiffres-clefs de la démographie.

Ce nouveau périmètre d'observation est constitué du département de Vaucluse (151 communes) et des 28 communes de l'aire urbaine d'Avignon situées dans le Gard et les Bouches-du-Rhône. Il comptait 648 014 habitants au 1er janvier 2010.

RÔLE ET RÉALISATIONS DE L'AURAV

En 2013, l'agence a réalisé deux publications sur cette thématique :

- « Retour sur l'évolution démographique dans l'espace Rhône-Avignon-Vaucluse. Chroniques (périurbaines) d'un territoire attractif » ;
- « Les populations légales au 1er Janvier 2010 dans l'espace Rhône-Avignon-Vaucluse ».

Ces publications décrivent les grandes évolutions de la démographie à partir d'une batterie d'indicateurs-clefs (taux de croissance moyen de la population, nombre d'habitants supplémentaires) tout en soulignant les espaces les plus attractifs et ceux qui connaissent au contraire un certain déclin.

PERSPECTIVES

En 2014, ces travaux seront complétés à partir des résultats du recensement de 2011.

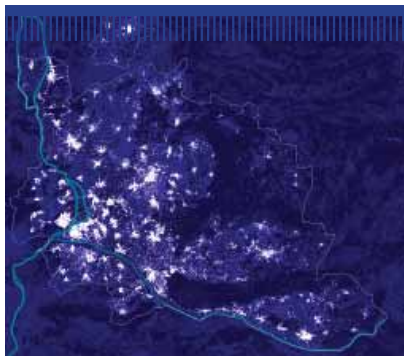


Retour sur l'évolution démographique dans l'espace Rhône-Avivon-Vaucluse

4

Chroniques (périurbaines) d'un territoire attractif

Avril 2013



Des les années 60-70, le Vaucluse enregistré une croissance démographique supérieure à la moyenne nationale. L'attractivité qui caractérise plus généralement l'espace Rhône-Avivon-Vaucluse, perdure jus- qu'aujourd'hui. Dans le cadre de ses missions, élaboration du territoire et des modes de vie, l'AURAV a réalisé une publication revenant sur les dynamiques démographiques de ce territoire au cours des quarante dernières années (depuis 1968).

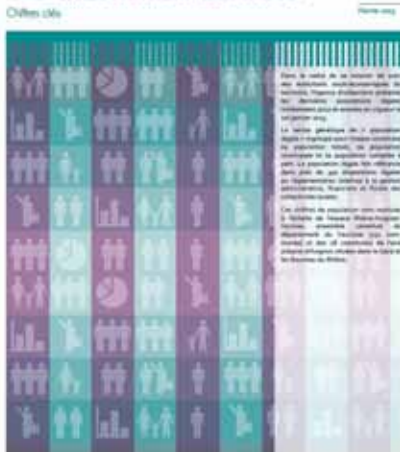
L'espace Rhône-Avivon-Vaucluse étudié est composé du département de Vaucluse (81 communes) et des 28 communes de l'aire urbaine d'Avignon situées dans le Gard et les Bouches-du-Rhône, il compte 641 014 habitants au 1er janvier 2010.

Téléchargeable sur aurav.org



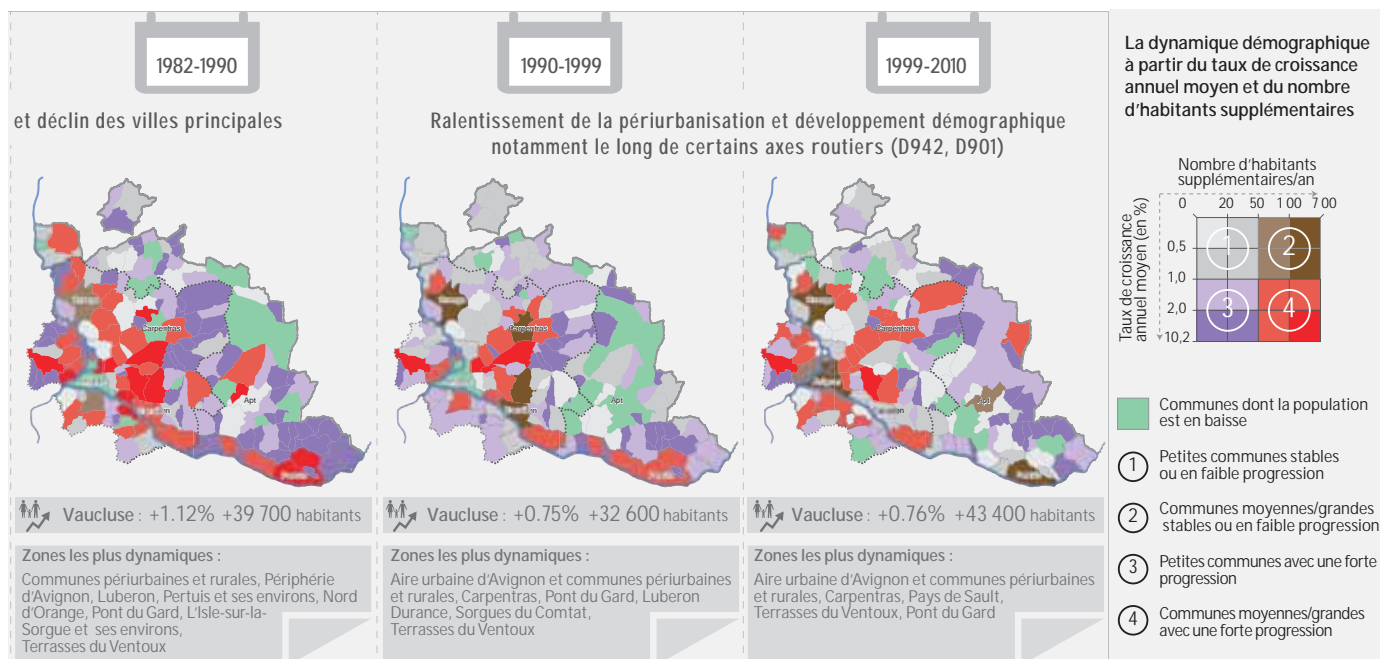
Les populations légales au 1er janvier 2010 dans l'espace Rhône-Avivon-Vaucluse

3

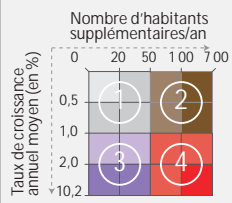


Téléchargeable sur aurav.org

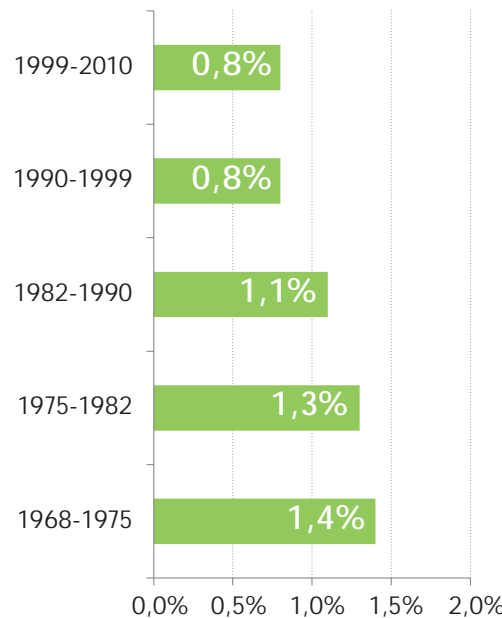
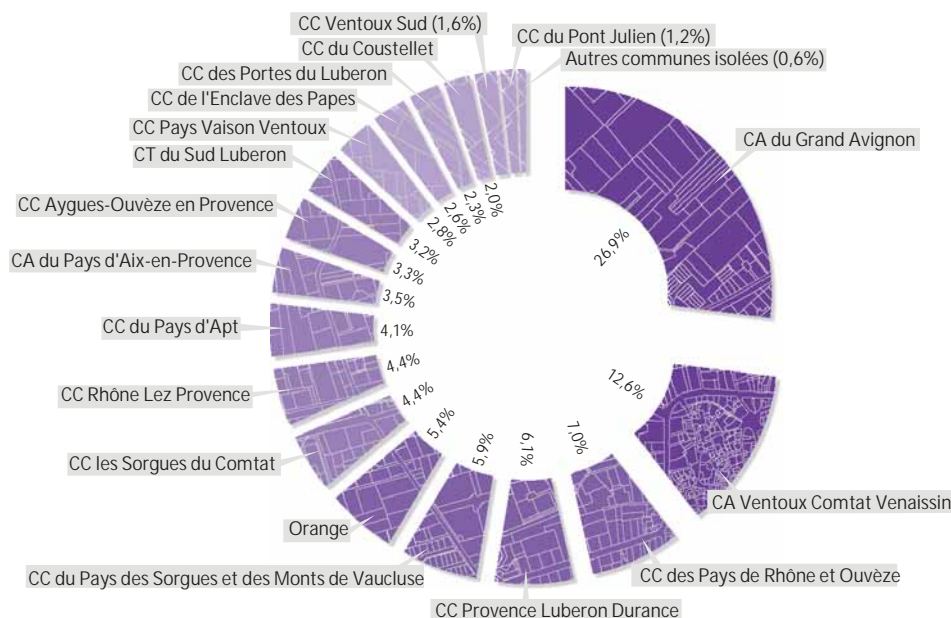
L'évolution démographique dans l'espace Rhône Avignon Vaucluse



La dynamique démographique à partir du taux de croissance annuel moyen et du nombre d'habitants supplémentaires



- 1 Petites communes stables ou en faible progression
- 2 Communes moyennes/grandes stables ou en faible progression
- 3 Petites communes avec une forte progression
- 4 Communes moyennes/grandes avec une forte progression



MISSION 2

OBSERVATOIRE DES EFFETS SOCIO-ÉCONOMIQUES DU TRAMWAY

ÉQUIPE PROJET :

Marion PINAULT

OBJECTIFS

L'observatoire des effets socio-économiques du tramway répond en premier lieu à une obligation légale définie par les lois successives sur les transports urbains.

Mais un tel observatoire constitue surtout un outil de veille et d'évaluation des transformations économiques et sociales observées à proximité des lignes de tramway. Il s'agit d'évaluer objectivement, sur le long terme, l'« effet tramway ».

Dans ce cadre, le Grand Avignon a missionné l'AURAV pour animer et réaliser cet observatoire, en associant l'ensemble des acteurs concernés.

RÔLE ET RÉALISATIONS DE L'AURAV

En 2012, l'agence a lancé la démarche d'observatoire des effets socio-économiques du tramway en définissant la méthode, le périmètre d'étude, les grands thèmes d'observation, les indicateurs à suivre et les principales données mobilisables.

Sous la forme d'un Atlas, l'AURAV a réalisé une première analyse des espaces situés autour du tramway (500 m), en sept séquences, et en considérant la densité de population, la densité de logements, la densité humaine (habitants + emplois + élèves), les entreprises, établissements et les commerces implantés.

En 2013, l'agence a produit deux publications :

- la première centrée sur la méthodologie utilisée dans ce dispositif transversal d'observation ;
- la deuxième dressant un état des lieux de l'emploi à proximité du tramway en 2012.

À RETENIR

En 2012, le corridor du tramway (500 m de part et d'autre du projet de tracé) compte environ 40 000 emplois. 37% de ces emplois appartiennent au secteur de l'administration publique, l'enseignement, la santé humaine, l'action sociale et les activités extra-territoriales. Les centres-villes d'Avignon et du Pontet concentrent plus de la moitié de ces emplois (23 000 environ) avec une forte représentation du commerce de détail et des services aux entreprises.

Première publication méthodologique sur le dispositif d'observation

la lettre

MARS 2013 n°1



bservatoire
TRAM
Grand Avignon

Le projet de tramway est l'un des projets majeurs du Grand Avignon. Le Conseil communautaire a adopté à l'unanimité son principe ainsi que les corridors de déplacements à desservir le 27 septembre 2010. Le tracé préférentiel des deux lignes a, quant à lui, été arrêté en mai 2012, après deux phases de concertation publique et des études complémentaires. La mise en service des deux lignes est prévue en 2016. L'année 2013 marque le démarrage de la phase opérationnelle, dans le cadre de la procédure de Déclaration d'Utilité Publique et de son enquête.

L'arrivée d'un tramway dans une ville engendre des mutations importantes en termes de déplacements, d'aménagement urbain et de développement économique.

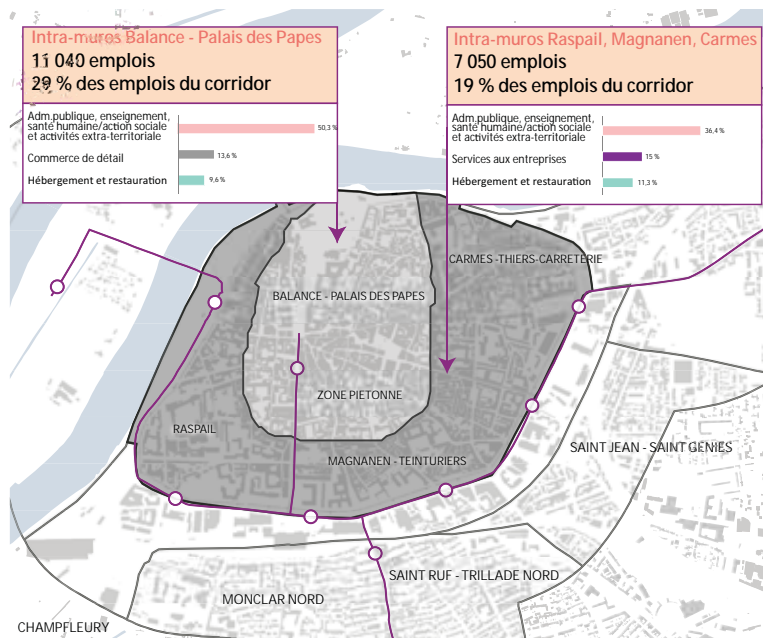
Le tramway constitue un véritable « transformateur urbain » dans les quartiers concernés, où la qualité du cadre de vie devrait être améliorée et l'attractivité renforcée. Il permet également d'impulser une redynamisation de l'économie locale.

 La Loi d'Orientation des Transports Intérieurs (LOTI, Art. 14) précise qu'un bilan économique et social doit être établi et rendu public au plus tard cinq ans après la mise en service d'un tramway.

Au-delà de cette obligation réglementaire, le Grand Avignon a souhaité suivre dans la durée les évolutions induites par le projet de tramway et se doter pour cela d'un observatoire partenarial des effets socio-économiques, qui fera l'objet de publications régulières.

Cet observatoire permettra en outre d'appuyer et d'éclairer objectivement les politiques urbaines qui accompagneront la mise en service du tramway et qui sont d'ores et déjà lancées: projet d'aménagement et de développement urbain autour du tramway, PISAC d'agglomération, Commission d'indemnisation à l'amiable, Charte emploi-formation.

État des lieux de l'emploi en 2012



MISSION 2

OBSERVATOIRE DU SCOT BVA

ÉQUIPE PROJET :

Marion PINAULT

OBJECTIFS

L'agence assure le suivi de la mise en oeuvre du SCoT BVA, approuvé le 16 décembre 2011. Il s'agit d'une mission permanente de l'agence. Ce dispositif d'observation doit permettre :

- d'appuyer le suivi et la compatibilité des documents d'urbanisme (POS/PLU, PLH, PDU, etc.) ;
- d'élaborer le diagnostic du SCoT en cours de révision.

RÔLE ET RÉALISATIONS DE L'AURAV

En 2013, l'agence a réalisé une première publication présentant quelques indicateurs de suivi, retraçant les évolutions majeures du territoire au regard des grandes orientations du SCoT. Cette publication, qui sera diffusée en 2014, aborde :

- les dynamiques démographiques de 1990 à 2011 ;
- la production de logements, notamment de logements sociaux et l'évolution des formes urbaines entre 1990 et 2011 ;
- la localisation et la quantification du foncier économique mobilisable dans les Zones d'Activités Économiques (ZAE) existantes.

PERSPECTIVES

En 2014, ce travail nourrira les réflexions des élus liées à la révision du SCoT du bassin de vie d'Avignon.



Syndicat Mixte pour le SCoT du Bassin de Vie d'Avignon



En vertu du Code de l'urbanisme, les SCoT doivent faire l'objet d'une analyse des résultats de leur application tous les 6 ans. Ainsi, le SCoT du Bassin de Vie d'Avignon (SCoT BVA), approuvé le 16 décembre 2011, prévoit la mise en place d'un outil d'observation pour suivre ses effets sur le territoire.

Le Syndicat Mixte pour le SCoT du Bassin de Vie d'Avignon a confié ce travail à l'Agence d'Urbanisme Rhône Avignon Vaucluse (AURAV).

Cette mission consiste à :

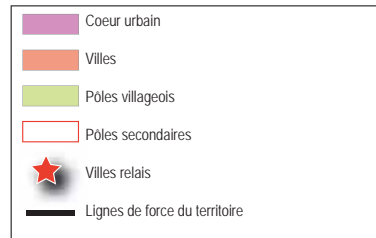
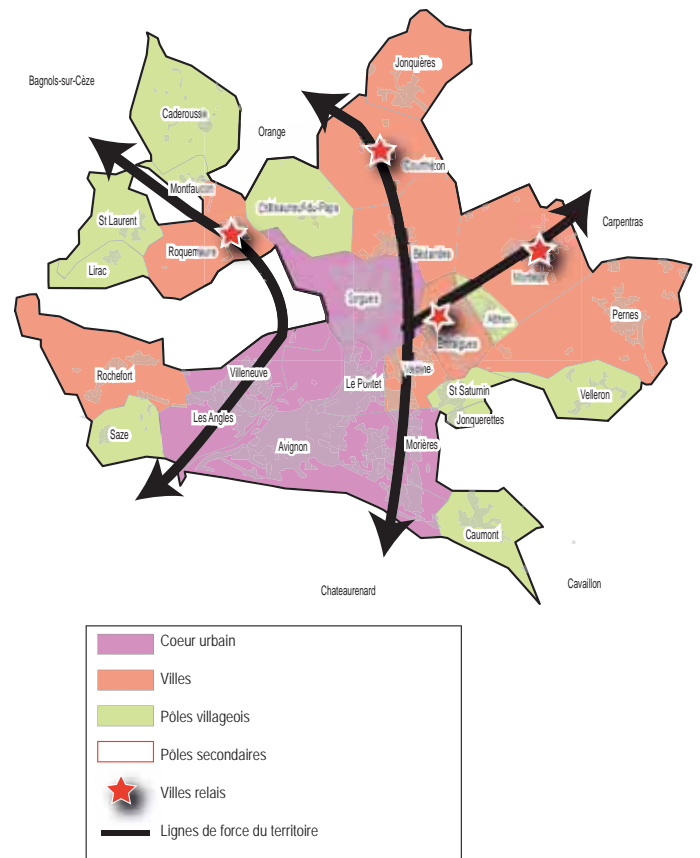
- suivre la mise en oeuvre effective du SCoT et mesurer ses effets sur le territoire ;
- anticiper la construction puis l'évaluation du SCoT Grenelle initié officiellement par délibération le 1^{er} juillet 2013

Etant donné le peu de recul (seulement deux années d'application) et la contrainte liée aux données (2 à 3 ans de retard sur certains chiffres), la mise en oeuvre effective du SCoT sur le territoire ne peut pas s'évaluer en 2013.

Cette première publication a donc pour objectif de proposer quelques indicateurs et un premier état des lieux des grandes tendances du territoire, en matière de :

- démographie ;
- habitat (production de logements et formes urbaines) ;
- foncier économique.

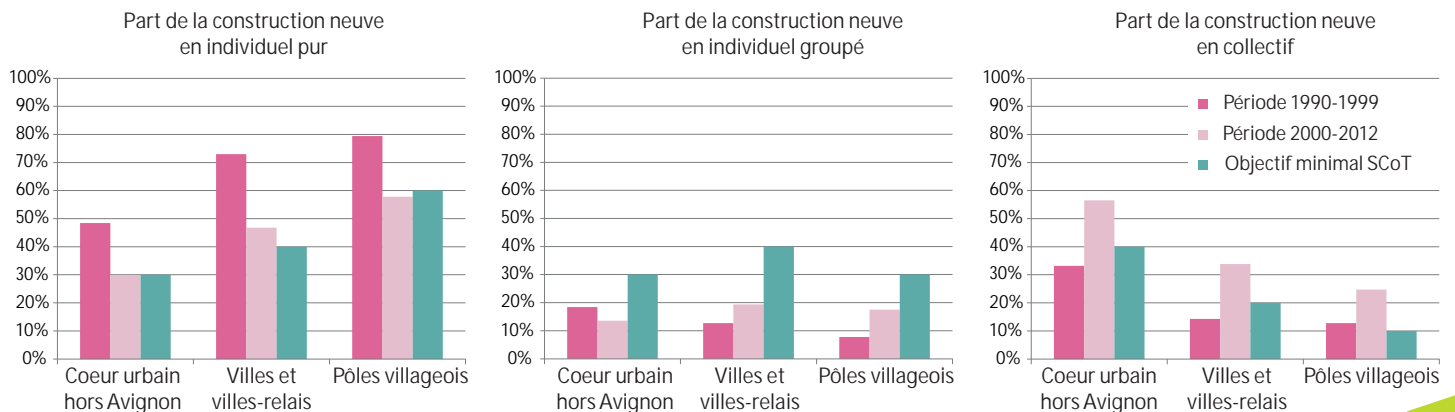
La mise en évidence de ces grandes tendances au regard des objectifs du SCoT permettra de cibler les points sur lesquels devront porter les efforts des communes pour tendre vers la mise en oeuvre du SCoT.



Un coeur urbain qui perd des habitants entre 2006 et 2011

	Ce que dit le SCoT... à l'horizon 2020	Ce que l'on observe...					
		Sur la période 1990-1999		Sur la période 1999-2006		Sur la période 2006-2011	
		Gain de pop.	Part (en %) total SCOT	Gain de pop.	Part (en %) total SCOT	Gain de pop.	Part (en %) total SCOT
Coeur urbain	60 %	+ 1 136	9 %	+ 11 257	62 %	- 2 632	/
Villes relais	30 %	+ 2 630	21 %	+ 2 222	12 %	+ 1 293	24 %
Villes		+ 6 018	47 %	+ 2 395	13 %	+ 2 356	44 %
Pôles villageois	10 %	+ 2 902	23 %	+ 2 425	13 %	+ 1 697	32 %
TOTAL SCoT		+ 12 686		+ 18 299		+ 2 714	

Analyse de la mise en oeuvre des orientations du SCOT



MISSION 2

ÉVOLUTION DE LA CONSTRUCTION NEUVE

ÉQUIPE PROJET :

Marion PINAULT

OBJECTIFS

Dans le cadre de ses missions d'observation du territoire et des modes de vie, l'agence d'urbanisme a analysé la construction neuve depuis 1990 dans l'espace Rhône-Avignon-Vaucluse.

Il s'agissait de constituer un socle de connaissance sur les grandes dynamiques liées à l'habitat, à l'œuvre au sein de l'espace Rhône-Avignon-Vaucluse. Ce nouveau périmètre d'observation est constitué du département de Vaucluse (151 communes) et des 28 communes de l'aire urbaine d'Avignon situées dans le Gard et les Bouches-du-Rhône. Il comptait 648 014 habitants au 1er janvier 2010.

RÔLE ET RÉALISATIONS DE L'AURAV

En 2013, l'agence a finalisé la réalisation d'une publication sur l'évolution de la construction neuve dans l'espace Rhône-Avignon-Vaucluse entre 1990 et 2011 à partir des fichiers SITADEL.

Cette publication a notamment permis de réunir les professionnels de l'habitat et de la construction au cours d'un « atelier habitat » consacré à l'état des marchés immobiliers et à la dynamisation de la chaîne de production de logements.

PERSPECTIVES

Un deuxième « atelier habitat » sera organisé avec le Grand Avignon, réunissant les acteurs publics et privés.

À RETENIR

La chute brutale de la construction neuve au milieu des années 2000, dans l'espace Rhône-Avignon-Vaucluse, pourrait provenir de l'effet cumulé de deux facteurs :

- un déséquilibre « local » lié aux évolutions récentes du marché de l'immobilier : envolée des prix du foncier et du logement entre 2000 et 2010 (x 2,5) et un décalage entre une offre de petits logements et une demande exprimée par des ménages aux revenus modestes ;
- la crise économique mondiale : chute de l'investissement dans le marché du neuf et difficultés accrues des particuliers d'emprunter pour accéder à la propriété.

Evolution de la construction neuve dans l'espace Rhône-Avignon-Vaucluse

La fin de l'« âge d'or » de la maison individuelle ?

5

Avril 2013

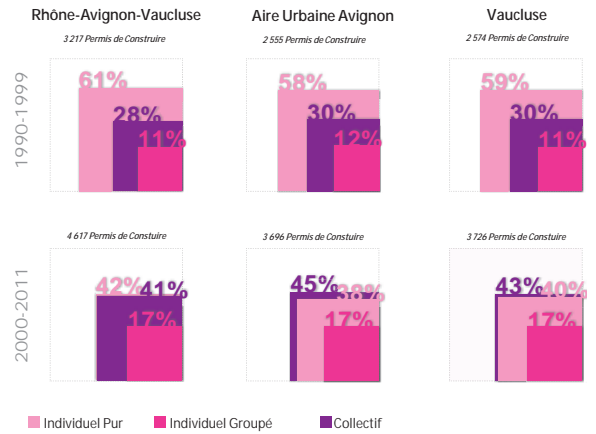


Le logement est une question territoriale, sociale et économique majeure de l'aire urbaine d'Avignon et du Vaucluse. L'habitat croise notamment des enjeux liés aux revenus et aux besoins des ménages, aux prix des marchés immobiliers, à la consommation de l'espace et à l'attractivité démographique. L'AURAV, dans le cadre de ses missions d'observation, a réalisé une publication faisant le point sur la construction neuve en distinguant trois types de production de logements : l'individuel pur, l'individuel groupé et le collectif.

Cette analyse vise à mieux cerner les évolutions du nombre et du type de nouveaux logements produits ainsi que leurs logiques territoriales.

L'échelle d'analyse correspond à l'espace Rhône-Avignon-Vaucluse qui comprend le département de Vaucluse (161 communes) et les 28 communes du Gard et des Bouches du Rhône incluses dans l'aire Urbaine d'Avignon. Ce territoire compte 648 014 habitants au 1^{er} janvier 2010.

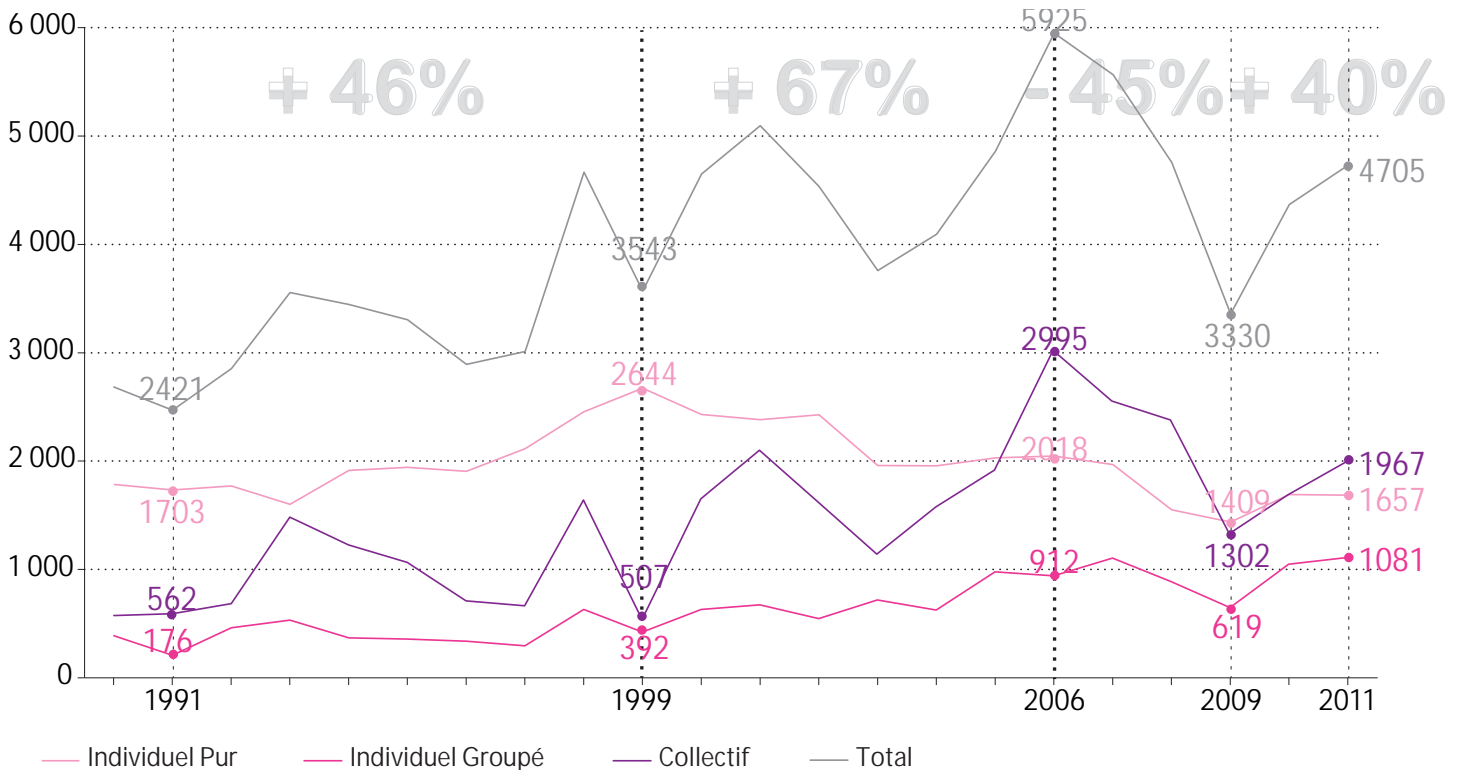
Chiffres clés



Téléchargeable sur aurav.org

Evolution de la construction neuve dans l'espace Rhône-Avignon-Vaucluse • AURAV

Source : SoeS, Sit@del 2, date réelle, logements autorisés entre 1990 et 2011 • Traitement : AURAV, février 2013



Sources : SoeS, Sit@del 2, date réelle, logements autorisés entre 1990 et 2011 • Traitement : AURAV, février 2013

MISSION 2

ANALYSE DE L'ÉVOLUTION DE L'OCCUPATION DU SOL

ÉQUIPE PROJET :

Marion PINAULT

OBJECTIFS

Les bases de données existantes en matière d'occupation du sol (OCSOL du CRIGE PACA ou Corine Land Cover de l'IFEN) ne sont pas suffisamment précises pour répondre aux exigences du Grenelle II et de la Loi ALUR.

Pour se doter des outils nécessaires, l'agence a initié, en 2012, une démarche d'acquisition de bases de données d'occupation du sol à grande échelle pour :

- suivre et évaluer le SCoT du bassin de vie d'Avignon en affinant la connaissance des espaces urbains, agricoles et naturels ;
- intégrer les nouvelles exigences du Grenelle de l'environnement : Trame Verte et Bleue, consommation d'espace depuis 10 ans... ;
- alimenter les travaux d'observation de l'agence ou de ses membres ;
- aider à la réalisation des Plans Locaux d'Urbanisme.

La production de cette donnée d'occupation du sol s'effectuera par photo-interprétation à partir d'orthophotographies prises à deux dates de référence: 2001 et 2010. Une mise à jour 2013 sera réalisée. Une donnée supplémentaire sur les linéaires de haies et les alignements d'arbres en milieu urbain sera également produite.

RÔLE ET RÉALISATIONS DE L'AURAV

Après avoir défini les spécifications de cette donnée (référentiel photo, nomenclature, Unité Minimale de Collecte) en étroite collaboration avec un comité technique rassemblant les membres de l'agence et financeurs de la donnée (État, EPCI, Syndicat Mixte du SCoT BVA, CG 84, Région PACA, CCI et Chambre d'agriculture de Vaucluse), une consultation a été lancée en juillet 2013. Le prestataire «Alisé Géomatique» a été retenu en décembre 2013 et la production des données a débuté en janvier 2014.

PERSPECTIVES

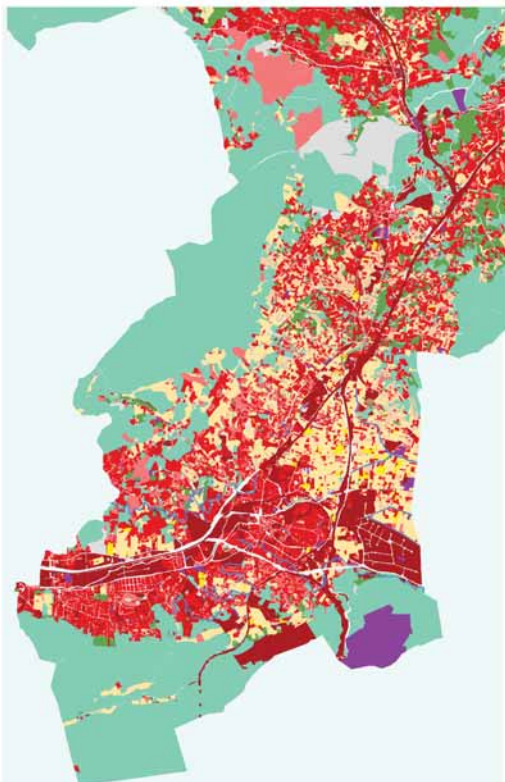
En juillet 2014, le travail du prestataire sera finalisé. L'agence valorisera ces données à travers une première publication faisant le point sur l'évolution de l'occupation du sol dans le bassin de vie d'Avignon qui alimentera le diagnostic du SCoT BVA.

À RETENIR

L'aire urbaine d'Avignon compte une proportion d'espaces agricoles presque trois fois plus importante que d'autres aires urbaines de taille comparable : 64% contre 21% en moyenne. Même si le rythme de la consommation d'espace a ralenti durant la décennie 2000, il reste encore important : environ 185 hectares (en moyenne annuelle) d'espaces naturels et agricoles consommés entre 2000 et 2006, contre 272 hectares entre 1990 et 2000 (donnée corine land cover 1990, 2000 et 2006).

LES DONNÉES D'OCCUPATION DU SOL A GRANDE ECHELLE POUR L'OBSERVATION DES TERRITOIRES

Définition et exemples d'exploitation de ces données



Les lois Grenelle de l'Environnement affirment la nécessité de limiter la consommation d'espaces agricoles et naturels et d'intégrer des connaissances plus fines sur les continuités écologiques. Les documents d'urbanisme et de planification (SCoT, PLU/POS, Cartes Communales, PLH, PDU...) sont donc amenés à intégrer des éléments de connaissance objectifs sur ces questions.

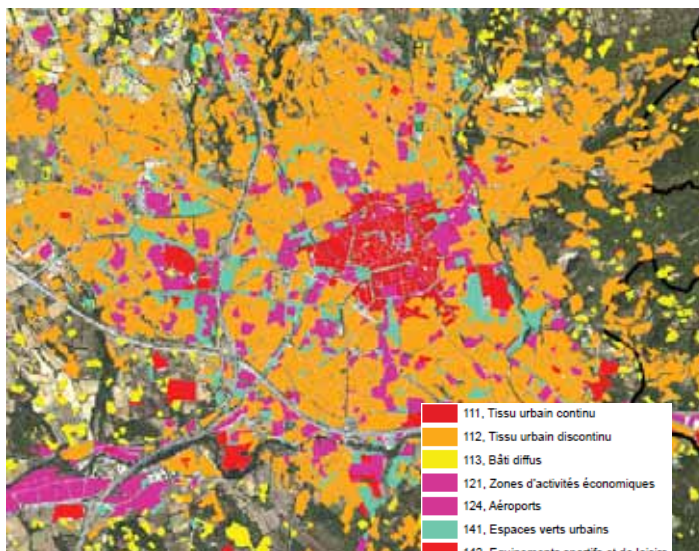
Dans ce cadre, l'analyse précise de l'évolution de l'occupation du sol est plus que jamais nécessaire pour évaluer et appuyer les politiques publiques territoriales.

Cette publication revient sur l'intérêt des données d'occupation du sol à grande échelle et propose quelques formes d'utilisation.

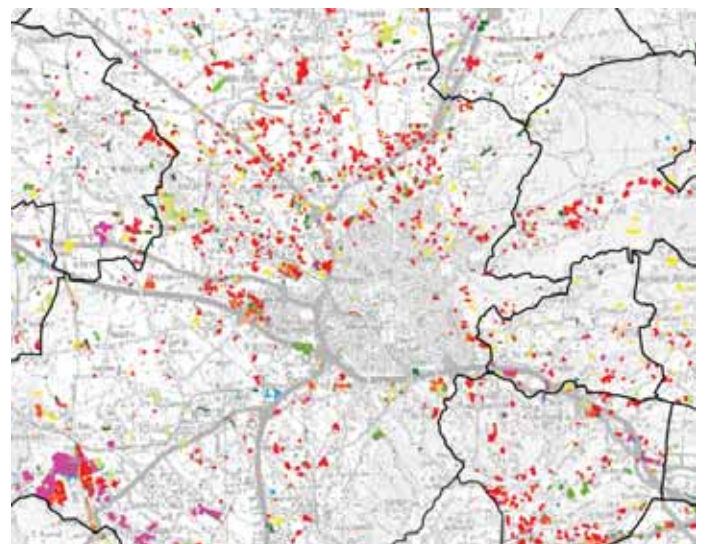
- Zones urbanisées
- Zones industrielles ou commerciales
- Mines, décharges et chantiers
- Espaces verts artificialisés, non agricoles
- Terres arables
- Cultures permanentes
- Zones agricoles hétérogènes
- Forêts
- Milieux à végétation arbustive et/ou herbacée
- Espaces ouverts, sans ou avec peu de végétation
- Eaux continentales

Téléchargeable sur aurav.org

Une donnée à disposition des communes pour leur PLU : localisation des espaces bâtis et de la tâche urbaine (donnée 2009, à gauche) et identification des mutations foncières (évolution 1998-2009, à droite) - Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix



- 111, Tissu urbain continu
- 112, Tissu urbain discontinu
- 113, Bât diffus
- 121, Zones d'activités économiques
- 124, Aéroports
- 141, Espaces verts urbains
- 142, Equipements sportifs et de loisirs





AGENCE
d'Avignon : une nouvelle échelle
territoriale

1



Rapport l'acti

LES PUBLICATIONS DE L'AGENCE

Densités et formes urbaines

Illustrer et faciliter la mise en oeuvre du SCOT BVA

2

Octobre 2012



Le territoire du bassin de vie d'Avignon offre
des paysages urbains remarquables. Ces
paysages architecturaux, si bien connus,
participent à l'attractivité économique,
touristique, culturelle de la région
et à sa renommée.

En effet, l'évolution urbaine de cet bassin
de vie a été marquée par les mutations
des modes d'habitat, les transformations
des infrastructures, les évolutions
des équipements publics et à l'échelle
du territoire.

Aussi, afin d'évaluer l'état de conservation
des paysages urbains et de définir de nouvelles
stratégies de développement de l'urbanisme,
le SCOT du Bassin de vie d'Avignon, approuvé
en décembre 2012, prévoit des outils de
diagnostic et de suivi.

Les diagnostics de l'urbanisme et des
équipements publics ont été réalisés
en 2011 et 2012, et ont permis de
mettre en évidence les enjeux de
l'urbanisme et des équipements
publics.

Agence d'Urbanisme Rhône Avignon Vaucluse

Septembre 2013



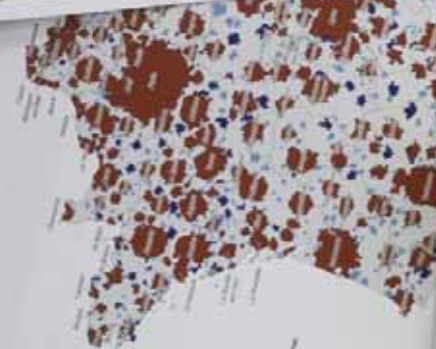
CHIFFRES CLES DEMOGRAPHIQUES ET SOCIO-ECONOMIQUES

Communauté
de la C

DU BASSIN
DE VIE
DAVIGNON

SCOT

TOME 1 : RAPPORT DE PRESENTATION
TOME 2 : PROJET D'AMENAGEMENT
TOME 3 : DOCUMENT D'ORIENTATION



MISSION 3 :
INFORMATION.
DIFFUSION. ÉCHANGES.
ÉMULATION (I.D.E.E)

MISSION 3

1^{ERE} RENCONTRE INTER-SCOT RHÔNE DURANCE VAUCLUSE

ÉQUIPE PROJET :

Marion PINAULT

OBJECTIFS

La première Rencontre Inter-SCoT Rhône-Durance-Vaucluse s'est tenue le 14 juin 2013 à l'Université d'Avignon et des Pays de Vaucluse. Elle a rassemblé huit présidents de SCoT de l'espace Rhodanien Méditerranéen et près de 110 participants.

Cet événement visait à engager des réflexions collectives sur un grand territoire, aux nombreuses interactions, pour mieux articuler les démarches de planification territoriale. Il a ainsi permis d'identifier les défis qui doivent faire l'objet d'une approche plus large, dépassant les périmètres de SCoT, pour leur trouver des réponses efficaces à la bonne échelle.

Il s'agissait également de définir collectivement les attendus et les contours de la démarche Inter-SCoT.

RÔLE ET RÉALISATIONS DE L'AURAV

Pour le compte du SCoT du Bassin de vie d'Avignon, l'agence a organisé cette première Rencontre, qu'elle a valorisée par des actes largement diffusés. Suite à cet événement, les huit SCoT représentés ont souhaité formaliser cette démarche Inter-SCoT dans une charte. Le SCoT du Pays Voconces a rejoint le dispositif à la fin 2013.

PERSPECTIVES

L'élaboration de la Charte Inter-SCoT se poursuivra avec pour objectifs la co-signature, par les Syndicats mixtes de SCoT, d'un document formalisant les contours et les objectifs de cette démarche ainsi que l'organisation d'une deuxième rencontre.

Les huit SCOT présents aux premières rencontres Inter-SCoT



Plus d'une soixantaine d'élus de Syndicats mixtes de SCOT réunis le 14/06/13 à l'université d'Avignon



MISSION 3

1^{ER} ATELIER HABITAT

ÉQUIPE PROJET :

Marion PINAULT

OBJECTIFS

L'AURAV et le Grand Avignon ont organisé, le 10 juillet 2013, un séminaire intitulé «Quel est l'état de nos marchés immobiliers ou comment dynamiser la chaîne de production de logements?». Cet événement a réuni une trentaine de personnes, représentant des acteurs publics et privés de l'habitat.

Le programme était le suivant :

1^{er} temps :

- évolution de la construction neuve dans l'espace Rhône Avignon Vaucluse (Marion Pinault - chargée d'études en observation territoriale à l'AURAV) ;
- les marchés immobiliers vus du côté du PLH du Grand Avignon (Aline Clozel - directrice habitat et rénovation urbaine au Grand Avignon) ;
- les chiffres clés du marché immobilier (Patrick Lefur - Direction des partenariats habitat au Crédit Foncier de France).

2^{eme} temps :

Exemple d'une politique globale de production de logements par l'Agglomération de Montpellier

- Partie 1 : du SCoT à l'Ecocité ;
- Partie 2 : l'Ecocité, de Montpellier à la Mer.

RÔLE ET RÉALISATIONS DE L'AURAV

Cet événement a permis d'ouvrir le débat sur la crise actuelle que connaît la production de logements dans l'aire urbaine d'Avignon, tant en quantité qu'en qualité. L'AURAV a joué un rôle d'organisateur et d'animateur.

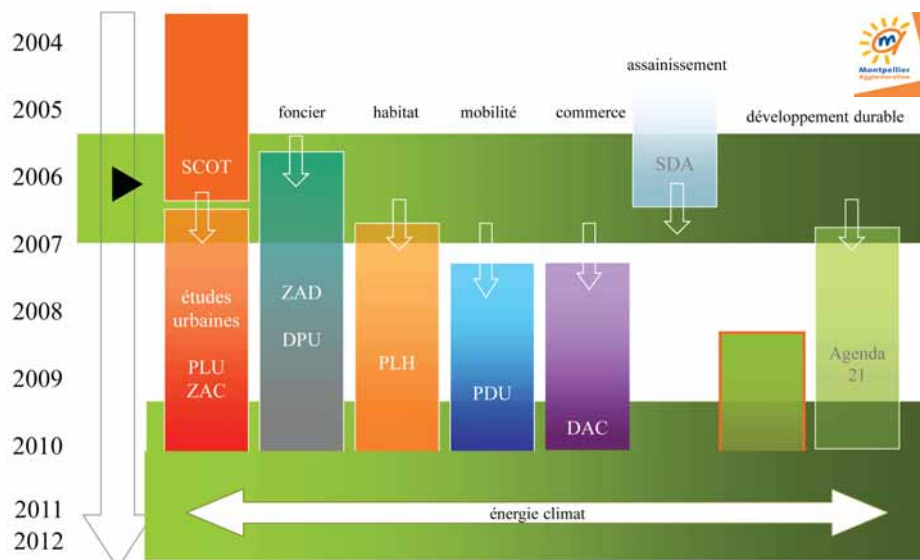
PERSPECTIVES

Une 2eme édition est prévue en 2014, co-organisée par l'AURAV et le Grand Avignon.

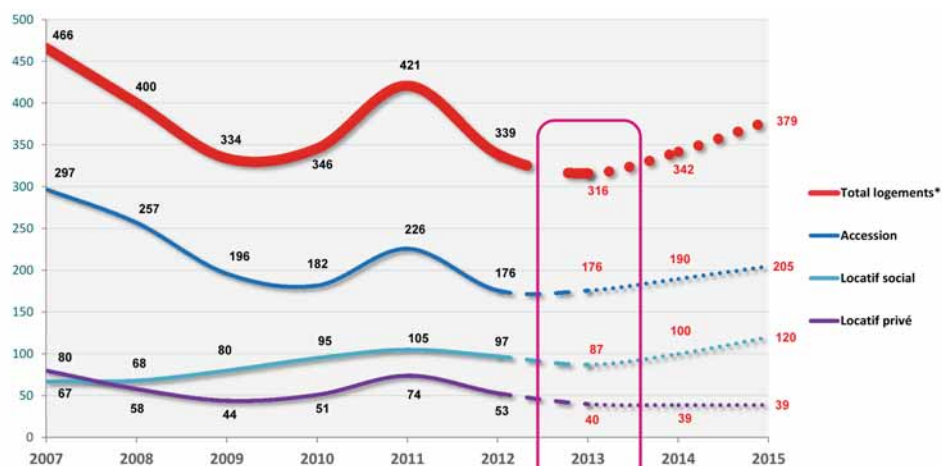
Mobiliser les acteurs publics et privés de l'habitat



Les enjeux d'une planification urbaine intégrée : l'exemple de Montpellier



Un déficit très important de production de logements en France (en milliers d'unités) (Crédit Foncier)



Source CFI

* Y compris résidences secondaires

MISSION 3

COMMUNICATION ET DIFFUSION

ÉQUIPE PROJET :

Karine BECKER
Marlène CREQUER
Anne-Lise MAICHERAK
Marion PINAULT

OBJECTIFS

L'agence d'urbanisme est un outil partenarial, d'information et de diffusion des savoirs, un lieu privilégié de dialogue sur les questions de développement et d'aménagement durables des territoires. L'agence joue un rôle de centre de ressources et de mutualisateur. Dans ce cadre, elle assure ou contribue à la diffusion de publications pédagogiques et de documents de synthèse, notamment via son site internet.

RÔLE ET RÉALISATIONS DE L'AURAV

En 2013, l'AURAV a lancé plusieurs démarches, en s'appuyant sur des prestataires extérieurs :

- refonte de la charte graphique et création d'un nouveau logo ;
- la mise en ligne du site internet ;
- la réalisation d'une vidéo de présentation qui revient de façon dynamique sur les missions et le rôle de l'agence.

PERSPECTIVES

L'objectif est de poursuivre le développement du site internet afin d'en faire un outil évolutif d'échanges et de partage des connaissances :

- mise en place d'une plate-forme collaborative d'échanges des données ;
- mise en ligne de travaux finalisés (après accord du commanditaire) ;
- réalisation de vidéos thématiques ;
- enrichissement du centre de ressource (photothèque, cartotheque...).

À RETENIR

Le site Internet de l'AURAV est accessible à l'adresse suivante : www.aurav.org



AURAV 2013

Vidéo de présentation de l'AURAV

► En savoir plus

L'aire urbaine d'Avignon (INSEE, 2010)

Nouveau périmètre d'intervention de l'AURAV

INTER-SCoT

Actes de la Rencontre Inter-SCoT Rhône-Durance-Vaucluse

La première rencontre Inter-SCoT s'est tenue le 14 juin 2013 à l'Université d'Avignon. Elle a rassemblé huit présidents de SCoT de l'espace Rhodanien Méditerranéen [...]

► En savoir plus

AURAV

Rapport d'activités 2012

Le rapport d'activités 2012 de l'AURAV, adopté par l'Assemblée générale du 28 juin 2013, est disponible au format pdf et en libre téléchargement

► En savoir plus

SCoT

Publication n°8 : La Trame Verte et Bleue (TVB)

Cette publication précise la méthode d'élaboration de la Trame Verte et Bleue du SCoT du Bassin de Vie d'Avignon. Cette méthode est reproductible pour l'ensemble des documents d'urbanisme (PLU [...])

► En savoir plus

SCoT Grenelle

Le SMBVA lance sa démarche de Grenellisation.

Plus d'informations

Gite du SMDVA

Chiffre clé

D'ici 2040, le département de Vaucluse compterait entre 77 000 et 107 000 habitants supplémentaires soit une population comprise entre 420 000 et 450 000 habitants (source INSEE).

Plus d'informations

Carte scénario INSEE

- PUBLICATIONS AURAV**
- Socio-démographie
 - Habitat / Foncier
 - SCoT
 - Territoires
 - Mobilité / Déplacements
 - Economie / Commerce
 - Environnement / Paysage

Publications

Les dernières publications de l'agence

La Trame Verte et Bleue

Les données d'occupation du sol à grande échelle pour l'observation des territoires

Portrait de la jeunesse de Vaucluse

Le Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de...

Plan de Prévention des Inondations (PPi) de la commune de...

Le Plan de Prévention des Inondations (PPi) de la commune de...

MISSION 3

CAMPAGNE DE PHOTOS AÉRIENNES DU SCOT BVA

ÉQUIPE PROJET :

Karine BECKER
Marlène CREQUER

OBJECTIFS

L'AURAV a souhaité se constituer un véritable centre de ressource photographique afin de disposer de supports pédagogiques pour mieux nourrir les débats sur l'évolution et les enjeux du territoire.

RÔLE ET RÉALISATIONS DE L'AURAV

En 2013, l'AURAV a mandaté la société Vaucluse ULM pour la couverture photographique du territoire du Bassin de vie d'Avignon.

Cette mission a donné lieu à une exposition dans les locaux de l'AURAV en décembre 2013.

L'AURAV a par ailleurs accueilli une stagiaire de l'Ecole Supérieure d'Art d'Avignon (ESAA) pour mener une approche photographique de la question des entrées, des portes et des seuils d'agglomération. Un premier travail a ainsi été effectué de l'échangeur Avignon-Sud jusqu'à la porte Limbert.



MISSION 3

VAUCLUSE 2040 : EXERCICE DE PROSPECTIVE TERRITORIALE

ÉQUIPE PROJET :

Xavier DURANG
Gilles PERILHOU

OBJECTIFS

Dans un contexte de crise et d'incertitudes de tous ordres, les territoires doivent, plus que jamais, anticiper et se projeter dans l'avenir afin de pouvoir répondre aux profondes évolutions sociales, économiques, environnementales et organisationnelles qu'ils connaîtront.

Dans ce sens, le Préfet de Vaucluse a souhaité engager une démarche de prospective territoriale, Vaucluse 2040, à l'échelle du département, afin de mieux :

- cerner les dynamiques en cours, leurs faiblesses et leurs atouts structurels ;
- analyser le(s) futur(s) possibles, les souhaitables et ceux qui ne le sont pas.

Plus largement, cette démarche doit s'attacher à apporter des éclairages sur :

- le positionnement et les dynamiques vauclusiennes en lien avec les trois systèmes régionaux voisins (provençal, languedocien et rhodanien) ;
- l'évolution des modes de vie et des aspirations sociales et leurs interactions avec l'organisation des bassins de vie vauclusiens ;
- l'ensemble des ressources et des manques du Vaucluse ;
- les projets en cours et les capacités à innover.

Vaucluse 2040 consiste à identifier les principaux scénarios d'un futur possible sur la base de ce que nous connaissons du Vaucluse d'aujourd'hui. Ces différents scénarios feront l'objet de larges échanges pour tenter de répondre aux questions suivantes : Qui sommes-nous ? Où allons-nous ? Où pourrions-nous aller ? Où voulons-nous aller ? Où ne voulons-nous pas aller ? Comment faire ? Sur quels leviers agir pour aller vers un avenir souhaité ?

RÔLE ET RÉALISATIONS DE L'AURAV

En 2013, l'AURAV a été missionnée par le Préfet de Vaucluse pour animer un groupe de travail qui doit définir les contours de la démarche de «fabrique prospective» et réaliser un premier diagnostic territorial.

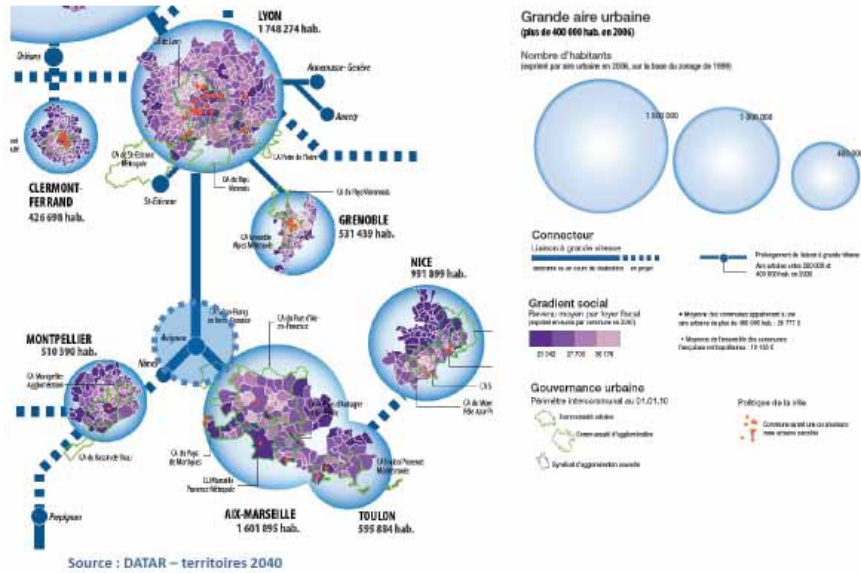
PERSPECTIVES

En lien avec un prospectiviste et le groupe de travail, l'AURAV organisera les différentes étapes de cet exercice de prospective territoriale, animera les réunions et alimentera les réflexions collectives notamment par des analyses socio-économiques des territoires vauclusiens.

À RETENIR

À l'horizon 2040, selon les projections démographiques de l'INSEE, le Vaucluse gagnera en population l'équivalent de la ville d'Avignon (~ 90 000 hab.) et appartiendra à ses territoires (littoraux, Midi, Rhône-Alpes) qui vont continuer à progresser.

Le Vaucluse : carrefour entre plusieurs grands systèmes métropolitains

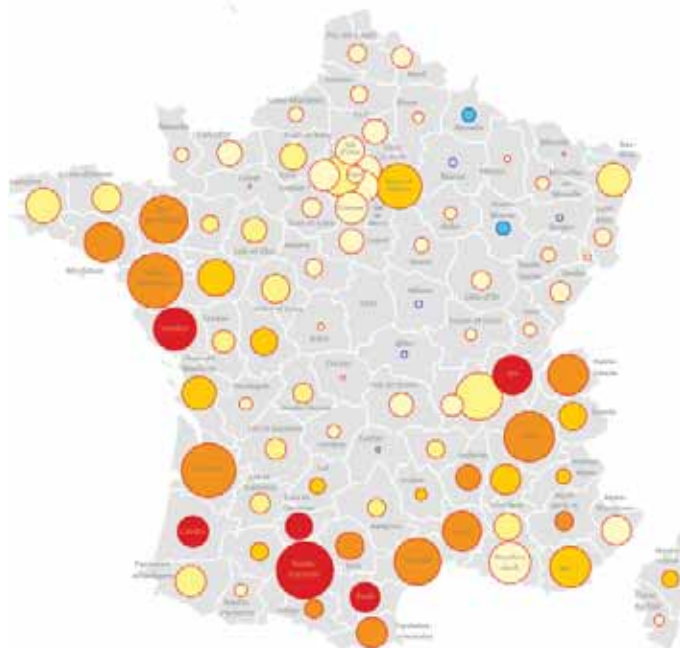


Les mutations de l'emploi et du marché du travail... à l'horizon 2040

- ▶ Le **chômage** dans le Vaucluse, une fatalité? Quels leviers locaux pour retrouver une dynamique de croissance et améliorer le marché du travail?
- ▶ Quels risques de dualisation du marché du travail dans un contexte où **la mobilité**, y compris psychologique, constitue un facteur majeur d'accès à l'emploi?
- ▶ Dans un contexte de **féminisation de la population active**, quelles seront les recompositions sociales? De nouveaux besoins en matière de services liés à la petite enfance?
- ▶ La formation et le débat sur la **flexisécurité et la sécurisation des parcours professionnels**?
- ▶ Quelles capacités d'adaptation et d'adéquation entre la main d'œuvre et les besoins des entreprises?
- ▶ Quels enjeux pour notre système local de formation initiale et continue?



Évolutions démographiques à l'horizon 2040 (source INSEE)



MISSION 3

PARTICIPATION AUX DÉMARCHES DES PARTENAIRES

OBJECTIFS

L'agence d'urbanisme a pour vocation permanente de participer activement aux démarches portées par ses membres afin d'apporter son expertise technique et faciliter la mise en réseau et l'information des acteurs de l'aménagement du territoire.

Elle doit ainsi favoriser la mobilisation et l'association des acteurs locaux, les échanges et la mise en perspective des problématiques territoriales et socio-économiques.

RÔLE ET RÉALISATIONS DE L'AURAV

En 2013, l'agence était impliquée dans :

- l'animation de la démarche de numérisation des PLU du Vaucluse, rassemblant l'État, le Conseil Régional PACA, le CRIGE-PACA, le Conseil Général de Vaucluse, les EPCI et les communes. Dans ce cadre, son rôle est de proposer une méthode de généralisation de la donnée et de faciliter son accès.

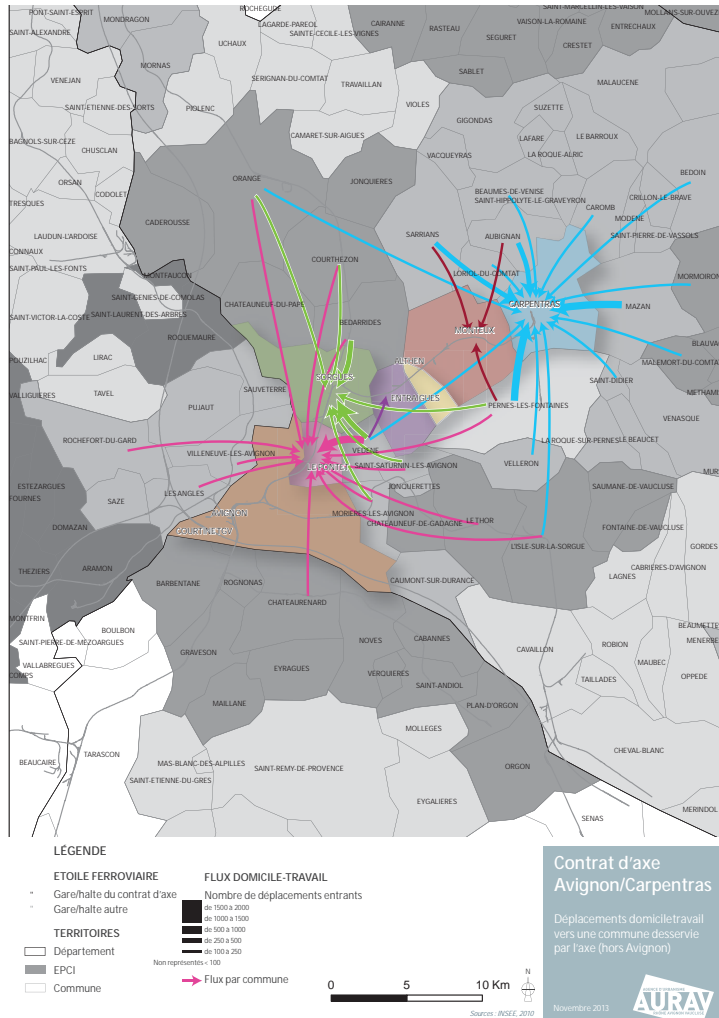
Rappel : la DDT de Vaucluse, avec l'appui de la Région PACA et du Conseil Général de Vaucluse, a lancé la primo-numérisation des documents d'urbanisme des communes de Vaucluse non encore dotées d'un document (POS/PLU) numérisé en respectant les standards du CNIG.

- l'élaboration du PDU du Grand Avignon ;
- la démarche pilotée par le Conseil général de Vaucluse de lancement de l'Enquête Ménage Déplacements, en contribuant aux groupes de travail et à l'élaboration de la convention entre les partenaires ;
- la démarche de Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE) de la région PACA, afin de faciliter l'échange d'information et de méthode entre le SRCE et le SCoT BVA.
- l'animation de la démarche Inter-AOT initiée dans le cadre du Contrat d'axe Avignon-Carpentras : l'AURAV a notamment produit les supports aux réunions entre AOT et EPCI permettant de mettre en perspective les enjeux d'articulation des politiques de transports collectifs.

PERSPECTIVES

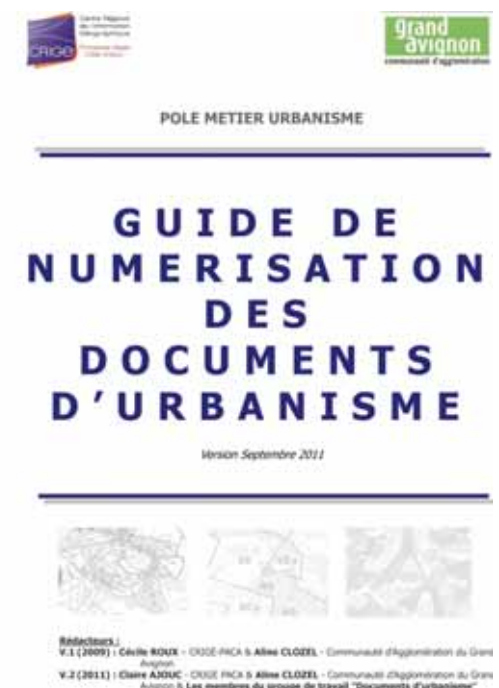
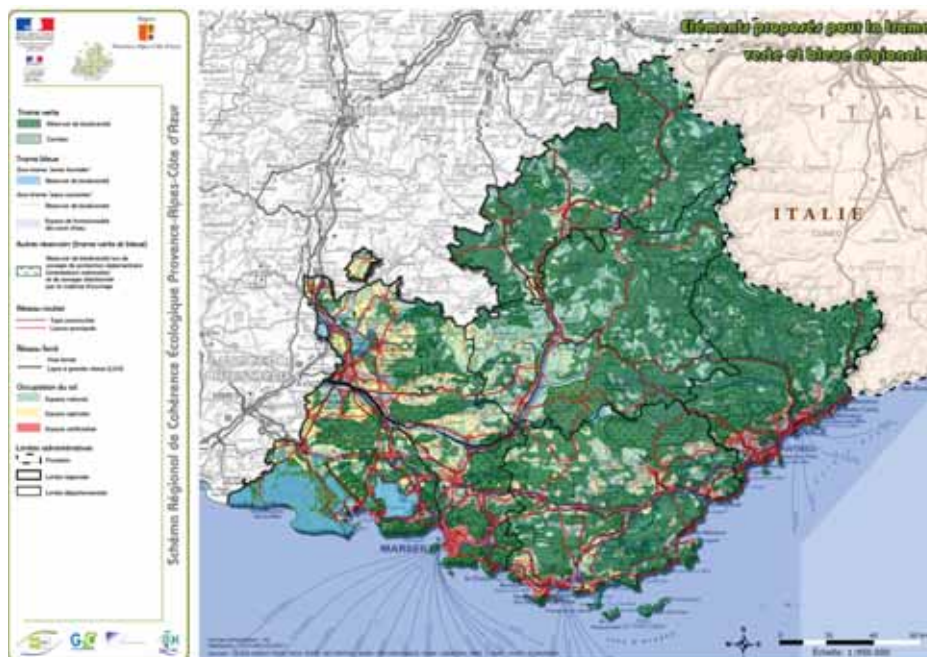
L'agence poursuivra sa participation à ces démarches en apportant son expertise technique et en facilitant les échanges entre acteurs du territoire.

Animer les échanges entre AOT : l'analyse des déplacements domicile-travail dans les communes de l'axe Avignon-Carpentras

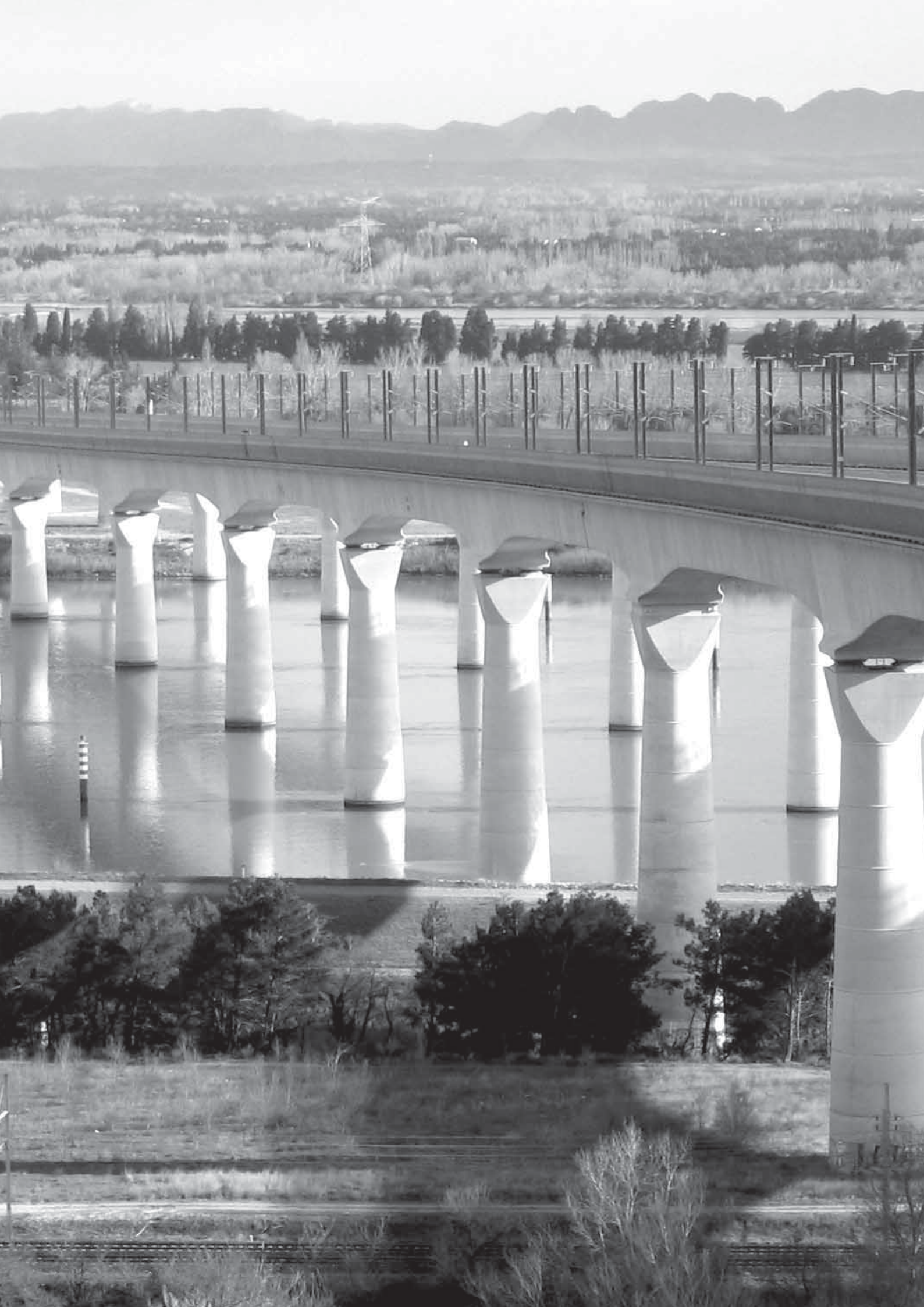


La démarche de dématérialisation des documents d'urbanisme

Participer à la démarche du SRCE PACA









Réalisation graphique et photos : Karine BECKER / Marlène CREOUER / Anne-Lise MAICHERAK

Juin 2014

AGENCE D'URBANISME RHÔNE AVIGNON VAUCLUSE RAPPORT D'ACTIVITÉS 2013

